This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

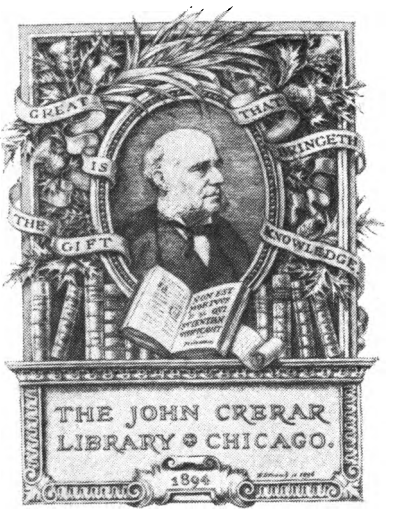

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

067.77
2C

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES

des Sciences,

des Arts, de l'Agriculture et de l'Industrie

DE SAINT-DIZIER

XIX

ANNÉE 1926

SAINT-DIZIER

ETABLISSEMENTS ANDRÉ BRULLIARD

—

1926

Digitized by Google

Digitized by Google

THE
JOHN CREAN
LIBRARY

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES

des Sciences,

des Arts, de l'Agriculture et de l'Industrie

DE SAINT-DIZIER

XIX

ANNÉE 1926

SAINT-DIZIER

ETABLISSEMENTS ANDRÉ BRULLIARD

1926

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ÉGLISE DE VIGNORY

Ses Origines.

Le nom de Vignory apparaît pour la première fois dans l'histoire au début du règne de Charlemagne. Il est associé au nom de l'abbaye de Luxeuil, dont cet empereur fut un des grands bienfaiteurs. Charlemagne lui avait donné le fisc de Vignory avec les églises qui en dépendaient. Pendant les deux siècles qui suivent cette donation, le nom de Vignory demeure enveloppé d'épaisses ténèbres qu'on n'est pas encore parvenu à dissiper.

Au début de l'an mil, Vignory est déjà séparé de Luxeuil. La rupture restera définitive, malgré un procès intenté cent ans plus tard par les religieux de Luxeuil, inconsolables d'avoir perdu ce fisc et ses églises. Ce long procès dura dix-huit ans (1110-1129). Il fut même soumis à l'examen du Souverain Pontife ; mais, grâce à l'intervention de saint Bernard, les religieux de Saint-Bénigne de Dijon furent confirmés dans leurs droits séculaires sur l'église de Vignory.

Le tout premier seigneur connu de cette illustre race qui posséda le château jusqu'au XIV^e^ siècle, Guy I^er^, commença les travaux de l'église actuelle vers l'an mil. Il établit une collégiale de chanoines chargés du service religieux de la chapelle castrale. Les seigneurs de cette époque aimaient avoir un chapitre au lieu de leur résidence, comme on le constate à Reynel et à La Fauche. Roger I^er^ continua les travaux commencés par son père. Il supprima même la collégiale, chassa les chanoines, qui lui avaient déplu sans doute ; il fit don du nouvel édifice encore inachevé aux religieux de Saint-Bénigne de Dijon, qui avaient déjà fondé leur prieuré de Vignory vingt ans auparavant.

Quelques auteurs ont prétendu faire remonter la construction de l'église à la fin du X^e^ siècle ; mais, comme aucun document certain ne vient appuyer cette affirmation, nous préférons nous en rapporter au texte authentique de la charte de donation de

Digitized by Google

Roger Ier aux religieux de Dijon. Elle est datée de 1049. Il y est dit que l'église venait d'être récemment bâtie quand elle fut donnée à ces religieux.

La consécration n'eut pas lieu aussitôt après la donation. Elle fut célébrée le 25 mai, comme le constate la charte, qui ne nous renseigne pas sur l'année exacte de la cérémonie. Nous pouvons la fixer entre les années 1050 et 1052 ; pas avant 1050, mais pas après 1052. L'évêque consécrateur, Harduin, est monté sur le siège de Langres en 1050 ; l'abbé Halinard, qui administrait l'abbaye de Dijon et qui a reçu la charte de donation, est mort en 1052. Roger Ier le donateur mourut vers l'année 1058.

A quelle époque l'église consacrée fut-elle érigée en paroisse ? On la trouve déjà désignée sous ce titre à la fin du XIe siècle ou au début du XIIe, dans une charte de donation de la chapelle des Hermites ; mais il est presque certain que son érection en paroisse canonique date de l'année de sa consécration. Dès cette époque, un chapelain nommé par l'abbé de Dijon était attaché au service paroissial de l'église et y exerçait les fonctions curiales. L'évêque de Langres, Harduin, avait dispensé ce chapelain de l'obligation d'assister aux synodes diocésains, se réservant simplement, comme un droit dû à son siège épiscopal, un cens annuel de trois sols payables à la Saint-Mammès. Cf. *Cartulaire du Prieuré de Saint-Etienne*, par d'Arbaumont.

L'église de Vignory jusqu'en 1845.

Quel fut l'artiste qui traça le plan de ce magnifique monument et qui en dirigea les travaux ? Quels ouvriers de choix furent employés ? Autant de questions auxquelles on voudrait pouvoir répondre. Il est impossible de donner des noms. Cependant nous pouvons affirmer que les plans ont été arrêtés à l'école des savants italiens amenés, au nombre de neuf, par l'Abbé Guillaume à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon. Ces moines ont construit leur église abbatiale plus de quarante ans avant l'église de Vignory ; il en reste, sous le chœur de la cathédrale de Dijon, une crypte où il est facile de constater encore aujourd'hui la parenté de construction avec notre monument (1).

(1) Le Bienheureux Guillaume, très connu sous le nom de « l'Abbé Guillaume » donné jusqu'à la fin du XIXe siècle à la principale rue de Dijon, aujourd'hui rue de la République.

Digitized by Google

Il ne faut donc plus s'étonner de trouver à Vignory des motifs architectoniques qui ne sont aucunement tirés des anciennes églises de la région, mais de celles d'Auvergne et d'Italie. Les architectes se sont inspirés des principes de l'école rhénane et lombarde, qui a exercé une influence évidente sur les monuments de l'Alsace, de la Lorraine et des Vosges. A l'église de Vignory, on ne voit pas trace d'une influence quelconque de l'école bourguignonne (1).

M. Emile Mâle, professeur d'histoire de l'art à la Faculté des lettres de Paris, nommé récemment directeur de l'école française de Rome, affirme que les chapiteaux cubiques et l'alternance des colonnes rondes et des piliers carrés nous viennent de l'école lombarde ; et que la voûte du chœur en quart de cercle, qui contrebute la voûte en berceau du déambulatoire, nous vient de l'école d'Auvergne ; mais on doit dire que les motifs décoratifs sont ceux de l'Egypte chrétienne du VI^e^ siècle, des monastères de Baouit et de Sakkara. Plus d'un fondateur de monastère en Gaule est allé en Orient s'initier à la vie monastique et y a puisé les principes de l'ornementation orientale.

La vieille église de Vignory a subi les vicissitudes et les outrages des temps qu'elle a traversés. Elle a été fréquemment détériorée. Les réparations ont été faites suivant le goût de l'époque, sans tenir compte du plan et du style primitifs. Aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, sa physionomie fut modifiée par la construction des cinq chapelles latérales qui s'ouvrent au midi.

Quand le culte fut aboli pendant la Révolution, on se servit de l'église pour divers usages, notamment pour y enfermer les prisonniers de guerre allemands et autrichiens. Ils y séjournèrent six mois, depuis juillet 1794 jusqu'au 31 décembre. Ce sont eux qui ont mutilé un grand nombre de statues dont plusieurs avaient une grande valeur. Plus de deux mille prisonniers hessois, hollandais étaient passés à Vignory, se rendant à Dijon. On les retira de l'église, où ils étaient incommodés par l'humidité et par la fumée des fourneaux de la cuisine qui n'avait aucune issue pour s'échapper. C'est ce qui explique la présence sur les piliers et les murs de l'abside d'un enduit noirâtre et huileux.

Après la Révolution, construction et mobilier, tout était

(1) Les églises de l'abbaye de Marmoutiers (Alsace) et de Morienval (Oise) offrent quelques traits de ressemblance avec celle de Vignory.

Digitized by Google

devenu méconnaissable. Le beau monument du XIe siècle tombait en ruines et aurait fini peut-être par disparaître entièrement (1). En 1839, M. Girault de Prangey, après une première visite à l'église, put écrire qu'il venait de faire « une découverte archéologique ». Il chercha à émouvoir l'opinion publique en vue de préparer une sérieuse restauration. Cinq ans plus tard, M. Mérimée, le savant inspecteur des monuments historiques, en tournée dans l'Est, traversait Vignory. Des avaries survenues à la chaise de poste le forcèrent à y passer la nuit ; il tomba malade et ne put continuer sa route. Pendant sa convalescence, il fit de fréquentes visites à l'église, en leva le plan, y prit divers dessins, fit un rapport détaillé au ministre des Beaux-Arts.

L'église était sauvée de l'oubli et des ruines. Elle était aussitôt classée parmi les monuments historiques et sa pleine restauration était décidée. M. Bœsvilwald fut chargé de cette importante entreprise. On commença les travaux en 1847. Ils furent terminés en 1863. L'éminent architecte s'appliqua surtout à rétablir l'unité de style dans le vaisseau ancien. Partout où il le put, il ramena les diverses parties à la construction primitive. Enfin, il dégagea autant qu'il fut possible les chapelles modernes du corps principal de l'édifice roman (2).

Nous sommes donc en face d'une église qui a deux parties très distinctes : l'une du XIe siècle, de style roman secondaire ; l'autre composée de cinq chapelles latérales de style ogival et de la Renaissance. Nous allons étudier les divers détails de sa construction dans autant de chapitres différents.

Le portail et l'entrée de l'église.

La façade principale de l'église était en ruines depuis longtemps ainsi que les deux premières travées. On se fait difficilement une idée de l'état lamentable dans lequel se trouvait l'entrée de l'église vers 1845. Une immense toiture inclinée en forme d'auvent protégeait l'entrée de l'édifice et lui servait de portail. On avait accès à l'église par une porte s'ouvrant au bas de l'escalier, vers les bénitiers actuels.

(1) En 1806, M. Thériat, curé de Vignory, avait pu réunir la somme de 1.914 livres pour les réparations les plus urgentes (*Archives de la fabrique*).

(2) Cf. M. le chanoine Claudon : Visite de l'église St-Etienne.

Digitized by Google

L'architecte, M. Bœsvilwald, reconstitua complètement le portail, les piliers et les colonnes des deux premières travées dans le véritable esprit du style roman. Il fut obligé de créer une façade nouvelle, puisque la disposition du terrain ne lui permettait pas de ressusciter le portail primitif. Ces restaurations nécessitèrent une dépense de plus de 150.000 francs. La porte est encadrée de chaque côté par deux colonnes avec chapiteaux. Elle est surmontée d'une archivolte sans aucun support et garnie de billettes. Trois fenêtres sont percées dans le fronton triangulaire qui se termine par une rosace simple. Une corniche sans ornementation règne au-dessus de l'archivolte pour se continuer sur les deux murs fermant les bas-côtés. Une fenêtre a été ouverte dans chacun de ces deux murs latéraux. Le tympan de la porte n'offre aucune décoration. Au sommet du fronton on remarque une croix dont les bras sont enfermés dans une couronne.

Si la fraîcheur du travail ne venait pas avertir le visiteur de sa date récente, on croirait voir une œuvre exécutée au XI^e^ siècle, tellement l'imitation de l'art ancien est parfaite. Nous ferons toutefois remarquer que les décorations des premiers piliers et de leurs chapiteaux sont trop bien finies pour tromper un œil exercé. Elles accusent trop l'art moderne. L'ornementation du XI^e^ siècle était plutôt fruste et moins soigneusement fouillée. Nous n'avons qu'à faire la comparaison avec les chapiteaux des autres travées, qui sont de l'époque romane. Ce travail a été exécuté par un enfant du pays, M. Gustave Thierry, élève des Beaux-Arts.

Chapiteaux et piliers.

« Dès qu'on entre dans l'église, dit André Theuriet, on est saisi par le caractère hiératique de cette architecture primitive. Il y a comme un ressouvenir de l'art égyptien dans ces piliers bas, lourds, massifs, aux chapiteaux bordés d'ornements sobres et mystérieux. J'étouffais sous ces arceaux trapus et écrasants. J'avais hâte de me retrouver au grand air avec de la verdure sous les yeux. »

A droite, en entrant, on admire, encastrée dans la corniche du premier pilastre, la reproduction d'un sujet préféré de l'iconographie chrétienne. Ce sont deux oiseaux becquetant un fruit.

Digitized by Google

Les chapiteaux des colonnes et les corniches des piliers sont d'une raideur extraordinaire et d'une forme moins correcte qu'au siècle suivant. Ils offrent des combinaisons variées de figures géométriques et de lignes brisées ; des dessins de losanges, de carrés et de triangles ; des nattes, des billettes, des enroulements, des feuilles imbriquées avec des chapiteaux cubiques sans décoration. Ce sont là les caractères particuliers de l'architecture romane secondaire.

Le chapiteau de la 4e colonne du côté de la grande allée représente deux oiseaux aux pieds palmés, chacun avec une roue. Sur le même chapiteau, dans l'allée septentrionale, on remarque trois têtes humaines aplaties. Ces motifs proviennent peut-être de la primitive église carlovingienne bâtie, dit-on, sur les ruines d'un temple de Jupiter. On utilisa quelques matériaux de cette église dans la construction de l'église actuelle. On en trouve des spécimens dans la 4e et la 5e colonne du triforium, côté de l'allée sud. On y voit dans le chapiteau des dessins à peu près complètement effacés par le temps.

La première colonne basse, à l'entrée de l'avant-chœur, au midi, présente sur chacune des quatre faces du chapiteau des porcs affrontés, couchés sur le dos et semblant écrasés par le reste de la construction. Le sens moral de cette figure symbolique est facile à découvrir. Le porc est l'emblème du vice qui est terrassé par l'Eglise. On remarque aussi dans un chapiteau en face de la chaire deux lions affrontés, sans aucun relief.

Les travées, le triforium, la chaire.

Les travées de la grande nef se composent de trois étages superposés : les arcades du rez-de-chaussée ; l'étage appelé triforium, qui n'a pas de galerie, et l'étage des fenêtres au-dessus du triforium.

L'irrégularité des grandes arcades de la nef du milieu est très remarquable ; il est rare qu'elles aient la même ouverture ou la même hauteur. On trouve un exemple frappant de cette irrégularité dans la cathédrale de Bayeux. Tous les arcs des travées dans l'église de Vignory sont bas et trapus, pesants et inégaux. Ils s'appuient sur des piliers massifs ornés de sculptures plates et sans relief.

Digitized by Google

Dans les arcatures ajourées du triforium, aucune colonne, aucun chapiteau ne se ressemble, ni pour la hauteur, ni pour la grosseur ou la décoration. Les colonnettes sont plus ou moins courtes, trapues, ou renflées en forme de cigares, dépassant en originalité tout ce que l'on connaît de cette époque. Comment expliquer cette curieuse et étrange ornementation ? Est-ce par l'influence de monuments antérieurs que nous ignorons et qui servirent de modèles aux sculpteurs ? Est-ce plutôt par l'imagination capricieuse du tailleur, que trahit l'inhabileté évidente de son ciseau ? Nous accepterions plus volontiers cette dernière explication. Chaque ouvrier avait à sculpter sa colonne. Il exécutait son travail d'après son inspiration personnelle.

Chapiteaux des arcatures du Triforium.

Sur les piliers rectangulaires séparant les arcades géminées du triforium, il y a des peintures murales, malheureusement couvertes d'un badigeon à la chaux. On ignore si ces peintures étaient de l'époque romane. On sait que, dès le XI^e^ siècle, ces sortes de peintures étaient employées avec succès pour la décoration des églises (1).

(1) L'architecte fit gratter une petite surface de ces piliers. Il mit à découvert la tête d'un personnage qui devait être de grandeur naturelle, mais il abandonna le travail coûteux et long qu'aurait occasionné le grattage de toutes les peintures des piliers du triforium.

Digitized by Google

La chaire à prêcher est une œuvre d'art de Bouchardon. A première vue, elle forme un contraste choquant avec l'ensemble de l'édifice ; mais la beauté et le fini du travail rachètent le défaut d'harmonie avec le style roman. Cette chaire est en chêne massif, ornée de quatre grands panneaux et de sept plus petits, tous finement sculptés par le ciseau exercé d'un maître. Une guirlande de feuillage court tout le long de ces panneaux.

Le premier représente les instruments de la Passion, l'échelle, la colonne et la croix. Sur le second, on remarque les Tables de la Loi, un livre de chant, des cierges, un encensoir, une croix avec un serpent entrelacé dans les bras. Le troisième reproduit les vases sacrés, calice, ciboire enlacés de grappes de raisin et d'épis de blé. On y voit aussi une croix archiépiscopale. Sur le dernier

Chapiteaux des colonnettes du Triforium.

panneau apparaissent un ostensoir, un reliquaire à pied servant de baiser de paix, un bénitier avec un livre de prières.

Les petits panneaux sont ornés de feuillage et de médaillons. Sur l'un d'eux, il y a une table avec les pains de proposition, symbole de l'Eucharistie.

La charpente de la grande nef.

L'église est bâtie sur le plan des anciennes basiliques romaines. Ces basiliques étaient de grands édifices qui servaient à la fois de tribunaux pour rendre la justice, de lieux publics pour les réunions politiques et de halles pour les marchés. Ces édifices étaient divisés en trois parties dans le sens de la longueur, séparées par deux rangs parallèles de piliers. La galerie centrale, plus large et plus élevée que les deux autres, s'appelait *nef* quand la toiture était visible, à cause de sa ressemblance avec la carène d'un vaisseau renversé.

Digitized by Google

Après l'époque des persécutions, au v^e^ et au vi^e^ siècle, les basiliques furent transformées en églises. Plus tard, les églises nouvelles furent construites sur le même plan jusqu'au xii^e^ siècle. L'église de Vignory a 52 mètres de long sur 18 m. 50 de large.

Jusqu'au xi^e^ siècle, il y avait peu d'églises voûtées. Sur les murs latéraux reposaient les entraits de la charpente, qui restait visible quand un lambris de bois ne venait pas la cacher. L'absence de voûtes dispensait d'établir des contreforts destinés à neutraliser la poussée du dedans au dehors.

Dans l'église de Vignory, la toiture de la grande nef est soutenue par huit fermes reposant entre chaque travée sur des corbeaux apparents en haut des deux murs intérieurs latéraux. Chaque ferme s'incruste dans une grosse poutre invisible placée tout le long de ces murs. Les poinçons de la charpente, munis à leur partie supérieure de faux entraits, offrent l'aspect d'autant de croix alignées, dont les pieds reposent sur les poutres transversales ou grands entraits. Les sommets en sont fixés d'abord dans une première faîtière, ensuite dans une seconde établie à un mètre environ au-dessus de la première.

Les autres pièces de la charpente, pannes et chevrons de diverses dimensions, sont recouvertes d'un premier plancher en chêne, visible de l'intérieur de l'église. Sur ce plancher sont disposés des chevrons invisibles qui supportent le tavillonnage des tuiles. L'air circule ainsi entre les deux planchers pour en garantir la conservation.

Tous les amateurs admirent cette couverture originale à cause de sa beauté et de sa solidité. En 1910, un prêtre hollandais écrivait à M. le chanoine Claudon pour lui demander des renseignements détaillés au sujet de cette toiture, dont il avait vu une photographie au Musée d'art de Maëstricht (1).

L'ancienne charpente de style roman n'était plus apparente depuis des siècles peut-être ; on avait eu le mauvais goût de la masquer au moyen d'un affreux plafond en bois peint. C'est en le faisant disparaître que M. Bœsvilwald eut la bonne fortune de retrouver quelques débris de la charpente primitive. Il s'est appliqué à la copier en rétablissant d'après son véritable cachet d'origine la charpente actuelle que nous admirons.

(1) Cf. M. le chanoine Claudon : Visite de l'église St-Etienne.

Digitized by Google

L'AVANT-CHŒUR ET LE CHŒUR.

Autrefois, la disposition du chœur et de l'avant-chœur était toute différente. L'autel en marbre placé depuis 1860 dans la chapelle du Rosaire ou de N.-D. de Lourdes servait de maître-autel pour les offices paroissiaux. Il était situé sous l'arc triomphal de l'avant-chœur dépourvu de stalles ou bancs. C'était alors le sanctuaire fermé par la grille de communion fixée au niveau de l'allée transversale conduisant aux chapelles et à la sacristie.

Cet autel était encadré par deux statues en bois doré avec leur piédestal (style Renaissance). Depuis, on les a reculées en arrière du maître-autel actuel. Tout l'espace libre, depuis le milieu de l'avant-chœur jusqu'au fond de l'abside, faisait partie du chœur réservé aux religieux qui assistaient aux offices paroissiaux et s'y rendaient par une porte spéciale, ouvrant vers le clocher. Une balustrade en pierre entourait le chœur des religieux et s'avançait dans la nef principale. On la voyait encore en 1840 (1).

Dans un acte de 1336, on constate que l'autel de la Croix, qui est l'autel de la paroisse, se trouve sous l'arc triomphal. Sur le grand autel, il y avait trois statues : au milieu celle de saint Etienne, à droite celle de saint Maur et à gauche celle de saint Blaise, toutes les trois enrichies de peintures (procès-verbal de la visite canonique de l'église en 1583).

La grille en fer forgé qui actuellement ferme le sanctuaire est une œuvre remarquable du XVIII^e^ siècle. Elle a été copiée sur la magnifique grille de la place Stanislas, à Nancy, dont le travail est attribué au célèbre Jean Lamour. Nous devons sa conservation à la sagacité de M. Herbelot. Il avait été chargé, en 1792, de la conduire à Chaumont avec les cinq cloches dont on avait dépouillé le clocher. Il se contenta de remettre celles-ci aux agents du district et s'empressa de ramener à Vignory la grille dissimulée sous un amas de paille.

L'arc triomphal de l'avant-chœur est percé de sept ouvertures cintrées en forme de fenêtres qui allègent la masse pesante du

(1) Les prêtres du prieuré ne devaient pas sonner leur messe avec les grosses cloches, mais avec la petite cloche, ni célébrer pendant les offices paroissiaux. En 1674, il y avait toujours trois prêtres au prieuré (*Archives de la fabrique*).

Digitized by Google

L'Avant-Chœur et le Chœur (page 12)

Digitized by Google

Digitized by Google

pignon. Cette nouveauté date de 1850 ; primitivement, cet arc était plein et orné d'un dessin immense représentant le Père éternel ; mais, pour la justifier, l'habile architecte, dit M. de Prangey, s'est appuyé sur de nombreux exemples de décoration analogue, puisés dans les monuments religieux de l'Alsace, de l'ancienne abbaye de Marienval et de l'Auvergne.

Deux gazelles affrontées.

Le chœur très étroit et semi-circulaire est entouré de colonnes cylindriques qui alternent avec des colonnes rectangulaires dont les chapiteaux sont cubiques, sans aucun décor. Sur le chapiteau

Digitized by Google

d'une colonne dressée derrière le maître-autel, côté de l'évangile, on observe à chacune des quatre faces des animaux fantastiques à tête plate, sans aucun relief. Sur celui d'une autre colonne élevée du côté de l'épître, on voit une sculpture plus remarquable. Deux gazelles se font pendant des deux côtés d'une tige fleuronnée. Un demi-cercle à festons s'élève au-dessus de leurs têtes et les enveloppe d'une élégante auréole. Ce dessin est reproduit sur chacune des quatre faces du chapiteau. Ce motif a été trouvé dans un tissu découvert à Antinoé, en Egypte. Il est certainement d'inspiration sassanide, dynastie perse (226-652 après J.-C.) jusqu'à la conquête arabe (1). Ce motif, créé sur les plateaux de l'Iran et copié dans la vallée du Nil, a été ensuite reproduit par l'architecture romane. Il nous montre l'union étroite qui existe entre l'art oriental et l'art occidental.

Le maître-autel actuel, qui date de l'année 1860, est une reproduction exacte de l'antique autel roman dont on voit quelques pierres sculptées et encastrées dans le mur du déambulatoire, au sud. Il est formé de deux étages d'arcatures ajourées en forme de tombeau. En remaniant les pavés du chœur, les ouvriers mirent à jour quelques débris de l'ancien autel enfouis là depuis des siècles. L'architecte s'en servit comme de modèle pour reconstituer le nouvel autel dans le style primitif. Le tabernacle, création personnelle de M. Bœsvilwald, s'harmonise avec le tombeau et la façade de l'église (2).

Ces sculptures ont fourni les principaux motifs du reliquaire qui est placé sous une des deux arcades, celle du nord, et des châsses de saint Bernard et de saint Malachie renfermées dans ce reliquaire. Ces châsses en cuivre doré sont surmontées des bustes des saints dont elles contiennent les reliques. Celui de saint Bernard, abbé de Clairvaux, n'est pas dans le commerce. Il a été fait pour Vignory d'après le portrait littéraire de Geoffroy, premier biographe du saint Docteur, au vu de la photographie d'un tableau peint sur bois, conservé jusqu'en 1793 au salon du

(1) *L'Art religieux du XII^e siècle en France. Etude sur les origines de l'iconographie du moyen âge*, par M. Mâle.

(2) Le 30 juin 1864, le maître-autel fut consacré par Mgr Guerrin, évêque de Langres, en présence de douze prêtres et de nombreux fidèles. On renferma dans le tombeau de l'autel des reliques de St Irénée et de St Victorius, martyrs.

Digitized by Google

R. P. abbé de Clairvaux, et enfin sur les mesures du chef de saint Bernard, conservé au Trésor de la cathédrale de Troyes. M. le docteur Alfred Forgeot, de Vignory, prétend avoir le véritable portrait du saint, gravé sur cuivre par un artiste, Guillaume du Tielt, qui résidait à Ypres, où il travailla de 1614 à 1630. Cette gravure serait la copie d'un tableau peint par un maître italien et conservé à l'abbaye de Vaux-la-Douce jusqu'en 1793.

Le buste de saint Malachie, archevêque d'Armagh, en Irlande, a des proportions plus restreintes parce qu'il doit, avec la mitre, remplir une case de mêmes dimensions que l'autre. Son portrait n'a pas non plus le même mérite que celui du saint Docteur. On a choisi entre plusieurs modèles celui qui répondait le mieux à la description oratoire que fit saint Bernard de son ami, au jour de ses obsèques, à Clairvaux, le 4 novembre 1148.

Les reliques de ces deux saints, conservées dans ces reliquaires, ont été apportées en 1803 par M. l'abbé Thériat, curé de Clairvaux (1794-1803) et ensuite de Vignory (1803-1841). Les visiteurs qui voudraient étudier leur authenticité peuvent demander au presbytère le mémoire que M. le chanoine Claudon a adressé à Monseigneur l'évêque de Langres, en 1895, pour le rétablissement de l'authenticité de ces précieuses reliques. En voici la description. Les reliques de saint Bernard sont au nombre de quatre :

Le péroné gauche en deux fragments. Le premier est placé en avant, au milieu du coussin de soie blanche. Il mesure 159 millimètres de longueur. Le second fragment n'a que 95 millimètres ; il comprend l'extrémité supérieure du même péroné. Il est placé à droite du premier fragment et un peu plus haut.

En arrière du premier fragment, au milieu, on aperçoit une parcelle de l'os astragale de 58 millimètres de long, 38 de large et épaisse de 26 millimètres. L'astragale est un des sept os dont l'assemblage constitue le tarse.

A l'angle supérieur du coussin, une côte presque entière qui mesure environ 132 millimètres de long.

Dans le reliquaire de saint Malachie, il y a trois fragments qui proviennent de son tombeau. Ce sont, à gauche, une portion de cubitus droit mesurant 138 millimètres ; au milieu, une vertèbre sans apophyse d'un corps adulte, de 54 millimètres sur 38 de large et 20 d'épaisseur dans la partie plane de cette vertèbre.

Digitized by Google

A droite est placé un fragment de crâne mesurant 59 millimètres dans le sens de sa plus grande dimension et 41 millimètres comme moyenne de la largeur. Cette parcelle provient de la partie temporale de la tête, très mince ; l'épaisseur varie d'un demi-millimètre à deux ou trois. Ce fragment de crâne ne peut pas être attribué avec certitude à saint Malachie ; car il serait surprenant, d'après l'affirmation de M. le docteur Forgeot, que cette relique soit d'un homme adulte (1).

La partie du transept qui est derrière le reliquaire est éclairée par un œil-de-bœuf à grand ébrasement placé au centre d'un arc outrepassé qui rappelle l'architecture arabe. Cette particularité de construction exotique, unique dans l'église, n'a pas pu recevoir d'explication jusqu'ici.

L'abside et le déambulatoire.

L'abside est voûtée en cul-de-four. Elle ne manque pas d'élégance et s'ouvre sur le chœur et le déambulatoire par huit baies cintrées dont les arcs sont supportés par des piliers et des colonnes alternés dont nous avons donné la description plus haut. Dès la fin du x^e^ siècle, on avait vu parfois les bas côtés conduits tout autour du sanctuaire et communiquer avec lui par des arcades portées sur des colonnes. Au xi^e^ siècle, cet usage devient général. Les bas côtés font le tour du chœur.

Tout autour du déambulatoire, on remarque une série de huit arcatures aveugles, figurées en relief pour dissimuler et orner la froide uniformité des murs. Ces arcatures sont appareillées deux par deux. Leurs cintres peu ouverts sont portés sur de petites colonnettes reposant elles-mêmes sur un socle continu formant comme une sorte de banc autour de l'abside. Aucune de ces arcatures et de ces colonnettes ne se ressemble ni pour la largeur, ni pour la hauteur. La largeur séparant chaque arcature varie entre 2 m. 54, 2 m. 85 et 2 m. 20. La hauteur sous cintre varie de 2 mètres à 1 m. 95, 1 m. 89 et 1 m. 78. Deux colonnettes ont 0 m. 80 de hauteur ; deux autres ont 0 m. 67 et quatre 0 m. 79.

(1) Cf. M. le chanoine Claudon : Authenticité des reliques de St Bernard et de St Malachie, page 14.

Digitized by Google

Les huit statues de l'abside.

En parcourant le déambulatoire du sud au nord, on admire huit statues en pierre, placées au-dessus des arcatures, chacune en face d'une fenêtre. Cette disposition est désavantageuse pour l'observateur, gêné par le jeu de la lumière. Afin de lui permettre d'apprécier la valeur artistique de ces statues, dont quelques-unes sont récemment classées par décret du 30 novembre 1911, nous en donnons ici une description sommaire.

Au-dessus de la première arcature, au transept du midi, on remarque une *Pieta* ou *Mater dolorosa*, groupe en pierre peinte du XVI^e^ siècle. Il est classé. La Mère de douleurs tient sur ses genoux le corps inanimé de son Fils. De sa main droite, elle soutient la tête très expressive ; de la gauche, elle supporte la poitrine. Ce groupe a 0 m. 90 de hauteur et 0 m. 70 de largeur, au bas du socle. De la tête aux pieds, le Christ mesure 0 m. 88 ; les bras pendants ont 0 m. 40 et les jambes 0 m. 45.

Au-dessus de la seconde arcature, où se trouvent encastrés quelques débris de l'antique maître-autel, on voit un groupe entouré de deux statues. Celle de gauche, haute de 0 m. 65, représente un Pape coiffé d'une tiare à deux couronnes avec fleurons en trèfle dorés. La troisième couronne a disparu. Sous la tiare, la coiffure profonde des papes du XVI^e^ siècle apparaît derrière la tête. C'est la *camauro*. Le Pontife est revêtu d'une chasuble et porte au bras gauche le manipule. Les pieds sont chaussés.

La statue de droite, haute de 0 m. 60, est brisée à la base. La Vierge montre de la main droite un livre ouvert qu'elle soutient de la gauche. Ses chaussures sont terminées en pointe. Le groupe du milieu, haut de 0 m. 70, représente une allégorie de la Foi et de l'Espérance. C'est une Vierge debout, portant sur la tête un petit diadème. De la main gauche, elle serre un vase sur sa poitrine. Elle offre la droite à un enfant debout appuyé contre elle. Celui-ci de sa main gauche montre une croix enveloppée d'une draperie. Il est vêtu d'une tunique courte laissant voir les jambes et les pieds nus.

A droite de la chapelle absidale de la sainte Vierge, on aperçoit un groupe de deux statues en pierre peinte du XIV^e^ siècle, classé sous le titre de la Vierge et l'Enfant. C'est une statue de sainte

Digitized by Google

Anne mesurant un mètre de haut. Devant elle, debout, la Vierge enfant lit sur un livre ouvert que lui présente sa mère. Ce livre, détaché de la main, est placé derrière la statue. Il porte le chiffre de 1820, date présumée d'un essai de réparation. La Vierge, mesurant 0 m. 70 de hauteur, est ornée d'un riche manteau de l'époque et coiffée d'un bonnet aux brides recouvrant les oreilles.

A gauche de la même chapelle, se trouve un saint Roch, haut de 0 m. 85, tenant un livre fermé. Ses jambes nues sont à demi recouvertes d'une fourrure. Un chien couché dresse la tête, regardant attentivement son maître.

Sur la dernière arcature du côté des cloches est placée une statue mesurant un mètre, dont la tête et la main droite ont disparu. C'est un évêque revêtu d'une tunique blanche bordée d'un galon doré et étendant la main gauche pour bénir.

Jusqu'en 1860, on voyait disposés dans la chapelle absidale de la Vierge une série de bas-reliefs se rapportant au mystère de Noël. M. Bœsvilwald les fit transporter dans la chapelle de saint Joseph, où ils sont encastrés dans le mur et réunis dans un groupe. D'où peuvent provenir ces nombreuses statues ? Aucun document ne peut en expliquer l'origine. Cependant il est bien permis de croire qu'elles ont été offertes à l'église par des bienfaiteurs, en particulier par les abbés du monastère de Clairvaux, qui vivaient en relations fréquentes avec le prieuré de Vignory.

Les chapelles du chevet de l'église.

Au chevet, il y a trois petites chapelles absidales. Les autels de ces chapelles ont été refaits à neuf sur le plan des autels primitifs disparus. On sait que les autels romans étaient composés d'une simple table portée sur un pédicule central et sur des colonnes au nombre de quatre habituellement. L'autel ne comportait aucun ornement, pas même une croix ni un tabernacle. La chapelle de la Vierge offre un modèle de ces autels, tandis que dans les deux autres absidioles de droite et de gauche les autels présentent un type de table romane reposant sur un massif plein, sans aucun vide en dessous. Ces chapelles étaient à la charge du prieur ; mais son mobilier appartenait à la fabrique.

Chapelle de la Vierge.

Cette chapelle est la plus importante et la plus intéressante

Digitized by Google

par sa décoration. Elle mesure trois mètres de profondeur sur une hauteur de plus de quatre mètres. Elle est ornée de cinq arcatures supportées par d'élégantes colonnettes de 3 m. 60 de hauteur y compris le chapiteau. Une antique statue de la Vierge portant l'Enfant Jésus domine l'autel récent, inauguré le 15 août 1899. Elle est d'un seul morceau de pierre, haute de 1 m. 60 et riche des détails suivants.

Statue de la Vierge du XIVe siècle.

Cette belle statue polychromée a été photographiée en 1902 par M. Emile Humblot, sénateur. Cette photographie était destinée à M. l'Inspecteur général des Beaux-Arts, qui en proposa le classement. Elle était alors mutilée. Les deux têtes étaient détachées et presque entièrement défigurées. La main droite de la Vierge portant un sceptre et les deux mains de l'Enfant Jésus avaient disparu.

Le conseil de fabrique fit exécuter les réparations par M. Nicot, de Vendeuvre (Aube), sans demander aucune autorisation. Elle eût été refusée. Les seuls travaux de restauration autorisés sont les travaux de consolidation, parce qu'ils ont pour but d'empêcher une œuvre d'art de se dégrader davantage. On doit laisser aux vieilles choses leur charme d'antiquité, leurs blessures, jusqu'à leurs tares. On n'a pas plus le droit de maquiller une chose ancienne que de maquiller un ancien texte qu'on publie.

La Vierge est revêtue de deux tuniques et d'un manteau, coiffée et chaussée à la mode du temps où elle fut sculptée. Une ceinture de deux centimètres de large serre la tunique au-dessous de la taille et descend devant sur le milieu de la jupe jusqu'à quinze centimètres des pieds. Cette ceinture représente bien la richesse d'ornementation du XIVe siècle. On y voit de petites fleurs à cinq et à quatre pétales et une série de lettres gothiques formant de haut en bas l'inscription suivante : *Ave Maria gra...*

Le manteau est drapé très élégamment ; son ampleur grandit à mesure qu'il descend le long des deux côtés. La partie droite en est relevée sur le bras ; la partie gauche forme un faisceau de plis et replis entre le bras et le corps. Les cheveux sont divisés en deux parties sur le milieu du front et pendent en tresses de chaque côté du cou. Par-dessus les cheveux, un voile léger tombe sur les deux épaules. Le pied droit est mutilé ; mais, en examinant

Digitized by Google

le pied gauche dont l'extrémité seule est visible, on peut dire que la chaussure consiste en souliers terminés en pointe, à la *poulaine.* Charles VIII les interdit vers 1490.

L'Enfant Jésus est assis sur le bras gauche de la Vierge et sur les plis de son manteau. Il a la jambe gauche croisée sur la droite un peu fléchie en arrière. Cette pose favorise beaucoup l'attitude vivante de l'Enfant ainsi que l'art de la draperie. De la main droite, il bénit un oiseau renversé sur le dos. C'est un charmant symbole de l'âme blessée, qui se réfugie sur le Cœur de Marie pour obtenir la pitié de son Fils.

L'Enfant Jésus a trois vêtements : une tunique de dessous ; une autre tunique et un manteau plus ample dont le devant est ouvert depuis l'encolure jusqu'au bas de la poitrine. Les deux cornes de cette coupure sont rabattues de chaque côté, un peu à la façon de la veste des marins.

Cette magnifique pièce peut être rapprochée d'une œuvre contemporaine provenant de la donation Corroyer, dont s'est enrichi récemment le musée du Louvre et qui était reproduite dans l'ouvrage de MM. Vitry et Brière (*Documents de sculpture française du moyen âge*, pl. xcv, 5. *Annales de la Société archéologique de Chaumont*, nº 5, 1924.)

Chapelle de saint Nicolas.

L'absidiole à gauche de celle de la Vierge a une profondeur de 1 m. 94 seulement sur 2 m. 85 d'ouverture. Sur l'autel, au milieu, on remarque un évêque mitré, revêtu des ornements épiscopaux, portant au bras gauche un manipule d'une grande richesse de décor. Il tient une crosse dont la partie supérieure est brisée, tandis que sa main droite mutilée fait le geste de bénir. Cette statue haute de 0 m. 90 est placée sur un socle où l'on voit un personnage à genoux — le donateur probablement — portant une banderole avec une inscription en lettres gothiques : *Saint Nicolas, défenseur des pèlerins.* A côté du saint, il y a un acolyte agenouillé vêtu d'un manteau rouge et haut de 0 m. 50 ; de l'autre côté, un diacre céroféraire, debout et haut de 0 m. 75. Ces statues en pierre peinte sont du xvie siècle et classées.

Chapelle de saint Antoine, ermite.

L'absidiole à droite de la chapelle de la Vierge est ornée à

Digitized by Google

l'entrée d'une statue moderne de saint Antoine de Padoue, inaugurée le 29 décembre 1895. Elle mesure 2 m. 10 en profondeur sur 2 m. 88 en largeur. Son vrai titulaire est saint Antoine de la Thébaïde, le Père de la vie érémitique, et non saint Antoine de Padoue. Au cours des siècles passés, cette chapelle fut appelée chapelle de saint Crépin, peut-être parce qu'elle était le siège d'une confrérie en l'honneur de ce saint martyr, patron des cordonniers avec son frère Crépinien.

Au XVII^e siècle, plusieurs testaments mentionnent la chapelle de saint Claude, où il y a son image. Etienne Geoffroy, procureur et notaire à Vignory, établit le 10 novembre 1645 une fondation d'une messe en l'honneur de saint Cyr qui doit être chantée le 7 juin à perpétuité dans la chapelle de saint Claude. Le 23 septembre 1648, Claude Pesquier, vigneron, fonde une messe chantée en l'honneur de saint Claude dans la chapelle où est placée son image (Archives départementales de la Hte-Marne, S. G. Liasse 259). Cette image ou statue ayant disparu depuis longtemps, il est bien difficile de déterminer exactement l'emplacement de cette chapelle (1).

Dans un procès-verbal de visite canonique de l'église du 1^er août 1583, nous constatons l'existence de quatre chapelles seulement, les trois du chevet et celle de saint Bénigne, qui devait être celle de sainte Barbe actuellement. Aucune autre chapelle n'étant désignée, nous sommes autorisés à affirmer que la construction des quatre chapelles ajoutées depuis est postérieure à l'année 1583. Dans un testament de 1592, il est fait mention d'une chapelle *neuve*.

Fenêtres et voûtes des chapelles latérales.

Toutes les fenêtres qui éclairent l'abside et les transepts sont encadrées dans un cintre supporté par deux petites colonnes. Au contraire, celles qui éclairent la grande nef et la nef du nord sont dépourvues de cette ornementation. On remarquera facilement que l'embrasure ou la baie des fenêtres de ces nefs et de l'abside est très profonde et très évasée au dedans, mais sans ébrasement

(1) *Archives de la fabrique*, 1^er juin 1751, on lit : M. Milliers, de Bar-sur-Aube, patron de la chapelle St-Claude.

Digitized by Google

au dehors. Le vitrail est placé au niveau du parement extérieur du mur. C'est là une note caractéristique du style roman.

Les fenêtres des chapelles latérales sont plus grandes, divisées par des meneaux avec un évasement extérieur. Elles se composent de plusieurs ogives avec une petite rosace au sommet. C'est là une indication du style des XV^e^ et XVI^e^ siècles.

La chapelle des fonts baptismaux est ornée de deux fenêtres. Celle qui s'ouvre sur la façade du portail est divisée en trois baies cintrées surmontées de trois rosaces sans décors. La baie du milieu est beaucoup plus élevée que les deux autres. La fenêtre qui s'ouvre au midi est du même style Renaissance avec deux baies terminées par une seule rosace.

La fenêtre de la deuxième chapelle à l'entrée de l'église présente le même type que celle de la quatrième. Elle est partagée en deux ogives trilobées avec une rose qui n'a que trois lobes. Le lobe inférieur est allongé en forme de cœur. La fenêtre de la troisième chapelle est divisée en quatre compartiments avec quatre roses, dont deux en forme de médaillon et les deux autres très allongées (1). La quatrième et la cinquième chapelle ont des fenêtres à peu près semblables, partagées en deux baies trilobées surmontées d'une rose à cinq lobes.

Les voûtes de la première et de la troisième chapelle n'ont plus la simplicité et la régularité des voûtes des autres chapelles. Aux arcs ogives on a ajouté d'autres arcs appelés *tiercerons*, qui ne s'appuient pas directement sur la clef principale de voûte. Ils s'y rattachent de loin au moyen de nervures appelées *liernes* disposées en forme de croix à angles droits. Les points d'attache des arcs tiercerons et des liernes sont ornés de petites clefs de voûte. A la fin du XV^e^ siècle, ces clefs s'allongent démesurément et deviennent pendantes. Ce sont des fantaisies de pierre et de sculptures qui sont exagérées et choquent le bon goût, comme on le remarque surtout dans la troisième chapelle (2).

Les arcs formerets des voûtes, qui régulièrement devraient reposer sur des colonnes, comme dans la chapelle des fonts baptismaux, se terminent par des culs-de-lampe, richement ornés de feuillages variés, comme dans la chapelle de sainte Barbe, ou

(1) On en trouve un spécimen dans l'église de Pont-l'Evêque (Calvados), qui est du début du XVI^e^ siècle.

(2) On en voit un spécimen à Paris, dans l'église St-Gervais.

Digitized by Google

bien viennent mourir sans élégance dans le mur, comme on le constate à l'entrée de la deuxième chapelle.

Œuvres d'art des chapelles latérales.

L'agrandissement de l'église du XIVe au XVIe siècle apporta des modifications considérables, disparates surtout, au plan primitif de l'édifice. La muraille au nord fut relevée, en retrait sur l'ancienne, ce qui rétrécit encore la nef qui, à la place de ses baies romanes, au jour mystérieux, reçut ces larges fenêtres que nous voyons aujourd'hui. Au côté sud, la muraille disparut complètement pour donner accès à cinq chapelles dont quelques-unes rachètent à peine par leur riche ornementation le fâcheux effet général qu'elles produisent. L'architecture des XVe et XVIe siècles se présente cependant avec quelque mérite dans plusieurs de ces chapelles. Etudions-la dans tous ses détails.

Chapelle des Fonts baptismaux.

On y remarque un autel en bois doré avec vingt-quatre colonnettes cannelées et douze torses. Dans le pourtour on voit sept niches, autrefois garnies de jolies petites statuettes aujourd'hui disparues. Seul, un *Ecce Homo* apparaît au-dessus du tabernacle. Il mesure 26 centimètres de haut. Il est debout, peint couleur chair. Son manteau doré retombe de l'épaule jusqu'à terre. La tête est penchée sur l'épaule droite et les mains sont liées à la hauteur de la hanche gauche. Le corps et les jambes sont d'un beau modelé (1).

Cet autel et son rétable sont attribués à Bouchardon ou à l'un de ses élèves. Le rétable présente bien les mêmes caractères d'origine que celui de l'église de Mussey, dont la paternité revient au père de Bouchardon, comme en fait foi le marché passé entre l'artiste et le curé, le 22 décembre 1702. Cet autel de Vignory mériterait bien les frais de réparation nécessités par son état de délabrement.

On voit à côté d'une fenêtre, incrusté dans la muraille, un saint Hubert agenouillé devant l'apparition d'un cerf portant une croix sur la tête. L'avant-corps du cerf émerge à l'entrée de la chapelle avec une blessure au flanc.

(1) Cf. Emile Humblot, *Etudes d'archéologie régionale*, p. 117.

Digitized by Google

Une plaque commémorative en marbre est apposée au mur pour rappeler le souvenir d'une fondation faite en faveur de l'hôpital de Vignory, par un prêtre, Philibert Maillard, le 29 juillet 1585.

Chapelle de Sainte Anne et de Saint Joseph.

Cette chapelle, la seconde à l'entrée de l'église, est ornée de trois grandes statues, dont une Vierge Mère qui est probablement de la même époque, du même ciseau que la Vierge de la chapelle absidale, bien que moins précieuse. Elle est en pierre et mesure 1 m. 60 de haut. Elle domine l'autel. Le nez est écrasé ; la main droite mutilée tient un ruban à nœud d'où émergent des fleurs. Sur la ceinture en partie cachée par le manteau, on voit deux fleurs en haut et trois dans le bas, représentant les motifs de l'orfèvrerie du XIV^e^ siècle.

A gauche, en entrant, on voit une statue de saint Joseph sculptée vers 1890 par M. Ragot, de Chaumont, originaire de Vignory ; contre le mur du midi, il y a une seconde statue de saint Joseph en costume du moyen âge. Le saint est coiffé d'un grand chapeau à poil retenu par un cordon qui vient se nouer sous le menton. Il tient de la main droite un enfant qui porte un panier de fruits, cerises, pommes et raisins. De la main gauche il tient une équerre brisée. Il est vêtu de la tunique courte de l'artisan. Un couteau dans sa gaine est suspendu à sa ceinture à gauche avec une aumônière à droite. Sur les gradins de l'autel est placée une statue de saint Roch, moderne. C'est peut-être à cause d'elle qu'on a appelé parfois cette chapelle du nom de saint Roch, comme d'autres la désignent sous le nom de saint Joseph. On lui a donné aussi le titre de sainte Anne à cause d'un pré de ce nom légué à la fabrique pour une fondation de trois messes chantées dans cette chapelle.

Mais ce qui attire surtout ici l'attention du visiteur, c'est une série de statuettes placées sur des culs-de-lampe Renaissance et se rapportant au mystère de la Nativité du Sauveur. Chaque personnage a une banderole sur laquelle on lit une inscription naïve gravée en caractères gothiques de la fin du XV^e^ siècle.

Commençons la visite par le fond de la chapelle. Voici d'abord deux chevaux richement caparaçonnés entrant en ville ; leur banderole n'a que des fragments de mots illisibles. Au-dessus,

Digitized by Google

deux mages : l'un à genoux, portant sur banderole cette interpellation, adressée à ses compagnons :

Compains, regardés cette estoille,
Oncques mais ne vis la paroille.

L'autre mage, dont la tête a disparu, lui répond :

Vous dites vray certainement,
Pour nous cond(uire) va devant.

Le troisième mage n'existe plus.

A côté des chevaux, un des rois mages découvre un vase rempli de pièces d'or qu'il offre au nouveau-né. Celui-ci le reçoit en tenant déployée une banderole sur laquelle on lit ces mots gravés en caractères gothiques :

En grey recevrai vostre offrande,
A Dieu mon Père la présen(terai).

La sainte Vierge est couchée dans un lit avec l'Enfant Jésus, sans tête, assis. C'est presque une hérésie iconographique.

A côté, une petite servante porte un paquet de linge à laver. Elle est debout près d'un cuvelier, disant :

En ce cuviau, je vuilz bangnier, quar mains..mas..est..

Le reste de l'inscription est trop mutilé pour en saisir le sens.

Derrière cette servante, sur une autre console, on voit saint Joseph assis près d'un trépied supportant un vase placé sur le feu. Le saint prépare la nourriture et dit :

Je ne scay si saurai faire
Viande qu'à Dieu puisse plaire.

On voit ensuite une bergère du XIV^e^ siècle, sans banderole. Elle ne doit pas faire partie de la collection.

Deux bergers de Bethléem disent en se répondant et en jouant de la cornemuse :

Le premier : Tous et toutes grandes joies menez,
Quar JHus de la Vierge est nez.
Le second : Vray les anges le dient,
Les prophécies s'accómplient.

On aperçoit les têtes d'un âne et d'un bœuf derrière un râtelier incrusté dans le mur au-dessus de l'Enfant et de sa mère.

Au-dessus de ces groupes, des anges chantent sur leurs banderoles :

Le premier : *Gloria in excelsis Deo, et in terra pax hoibus.*
Le second : *Annuntio vobis gaudium magnum.*

Digitized by Google

En regardant jusqu'au sommet de l'arc ogival qui encadre cette scène naïve, on découvre une pierre sculptée représentant deux mystères unis ensemble, la sainte Trinité et l'Eucharistie. En voici la description : Dieu le Père et Dieu le Fils, tête nue, le visage orné d'une barbe d'égale longueur, paraissant tous deux du même âge, sont réunis l'un à l'autre par l'hostie surmontant un calice, et tenue dans le bec de la colombe mystique symbolisant le saint Esprit. Un triple circuit réunit l'hostie et les trois Personnes divines.

Ce groupe fut photographié pour le Congrès eucharistique de Paris en 1888. Il est ainsi décrit dans un compte rendu : « Le Père et le Fils soutiennent chacun d'une main un calice avec l'hostie que le Fils consacre et que le Père offre aux fidèles. Entre eux, l'Esprit vivificateur paraît sous la forme d'une colombe dont le bec touche à l'hostie, et l'extrémité des ailes aux lèvres du Père et à celles du Fils. C'est un symbole frappant qui exprime le concours des trois Personnes divines dans le sacrement de l'Eucharistie » (1).

Chapelle de Saint François-Xavier
et du Dieu de Pitié.

Dans cette chapelle, on admire un morceau important de sculpture qui a été reproduit dans un tableau de M. Emile Humblot, exposé en 1892 au salon des Champs-Elysées et déposé depuis au musée de Saint-Dizier. Cette œuvre d'art du xv^e^ siècle comprend un Dieu de Pitié, entouré de deux statues polychromées. La Mère de douleurs placée à droite a les mains croisées. Elle mesure 1 m. 35 de haut. Elle est vêtue d'une robe rouge et d'un voile noir. Le saint Jean de même dimension porte un livre sous le bras. Il est drapé dans les plis confondus d'une tunique bleue et d'un manteau rouge. Ses mains sont croisées à la hauteur de la hanche gauche.

Ces deux statues ne sont pas à leur place. Elles n'ont pas été faites pour le Dieu de Pitié, mais pour entourer le Christ en croix suspendu dans la grande nef, en face de la chaire. Toute la composition architecturale du xvi^e^ siècle occupant un large pan de muraille au-dessus de l'autel met en valeur trois figures gothiques

(1) Cf. chanoine Claudon dans sa brochure, p. 13 et 14.

Digitized by Google

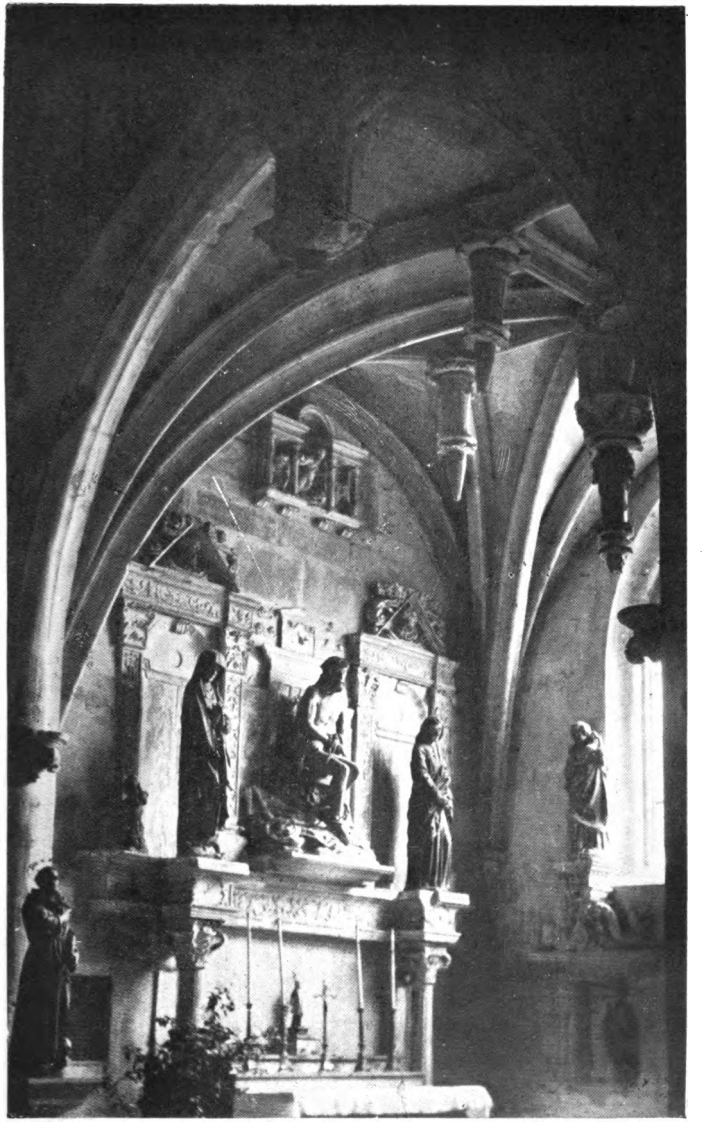

Chapelle Saint François-Xavier (page 26)

Digitized by Google

THE
JOHN CRERAR
LIBRARY
Google

entourées de motifs Renaissance traités avec une véritable habileté. Les statuaires de cette époque étaient plus experts que leurs devanciers et plus attachés à reproduire les formes anatomiques.

Le rétable de l'autel comprend deux colonnes avec deux motifs d'arcade entre pilastres et sous fronton. Il y a aussi un motif central de moindre importance. Chacune des arcades est proportionnée à la silhouette de la figure des deux statues, fixées là où nous les voyons actuellement, après les restaurations de l'église (1845-1863), en remplacement d'autres statues du XVI^e^ siècle qui ont dû être brisées par les prisonniers alliés, en 1814 ou 1815.

Les pieds droits du motif central sont espacés. Un jeu de perspective très étudié laisse voir les poutrelles d'une maison qui donnent bien l'impression d'une fuite d'arêtes et d'une profondeur. Une ornementation luxueuse d'arabesques entoure l'endroit où sont placées les figures. On voit deux têtes d'apôtres en relief dans les triangles des frontons. Au sommet et sur quatre consoles supportant une niche à trois compartiments, un Dieu le Père étend les bras dans toute la partie supérieure de l'abside.

Le Dieu de Pitié est en pierre peinte. Son corps est de couleur chair ; la tête couronnée d'épines est recollée ; il a la bouche ouverte, l'air souffrant et résigné ; des gouttes de sang ruissellent sur la face, le cou et la poitrine. Toute la partie supérieure du corps est inclinée en avant ; les bras sont noués par des cordes peintes d'un ton brun clair qui entourent les cuisses, redescendent sous le siège et viennent se rejoindre sous les chevilles. Le corps est entièrement nu, sauf un lambeau d'étoffe à la ceinture. Ce Christ est assis sur une dalle rectangulaire au pied de laquelle s'écrasent en plis nombreux les vêtements qui viennent de lui être arrachés. C'est le moment de la Flagellation.

Le Christ a 1 m. 45 de hauteur, 0 m. 37 de largeur de poitrine et fait saillie sur un avant-corps de 0 m. 95 de large. On remarque plusieurs mutilations : les doigts de pied et ceux de la main droite ; la paume et les doigts de la main gauche ainsi qu'un bout d'étoffe. La corde est rompue en plusieurs endroits (1).

Nous souhaitons la réunion de ce groupe au lieu où il était

(1) Cf. E. Humblot, *Etudes archéologiques régionales.*

Digitized by Google

jadis et le déplacement du Christ à la Colonne, afin de laisser en son plein jour le magnifique bas-relief Renaissance placé en rétable au-dessus de l'autel et soutenu par des colonnes de style.

Au coin de l'évangile, à la hauteur du chapiteau de la première colonne, on voit une statuette de sainte Marguerite. Elle n'a pas de valeur artistique, mais elle est l'objet d'une vénération spéciale. On fait brûler un cierge devant cette image et l'on invoque la sainte pour l'heureuse délivrance des jeunes mères.

Contre le mur du midi, à gauche, on voit une Vierge Renaissance, sur un socle ayant porté un saint Denys. Elle mesure 1 m. 10 de haut. La Vierge présente des fruits et un oiseau à l'Enfant Jésus qu'elle porte et qui enroule son bras droit autour du cou de sa mère. Le sculpteur a donné à l'Enfant une tête et des épaules trop larges pour le reste du corps trop frêle.

A droite, contre le même mur, on aperçoit en robe de cour saint Yves, patron des avocats, *Yvus advocatus et non latro, res miranda populo.* L'antiquité de l'adage me fera pardonner sa citation (1).

Une enfonçure servant de piscine et de crédence pour les messes a été pratiquée dans le mur. Cette ouverture est de sculpture Renaissance fort bien fouillée. Elle renferme une statuette en bois de saint Vincent, sans aucune valeur artistique. Sur l'autel, il y a une statuette mutilée de saint François-Xavier, et à l'entrée de la chapelle, sur un piédestal, une statue de saint François d'Assise, inaugurée le 29 mai 1894. Un second autel était dressé contre le mur en face de l'autel actuel. C'était l'autel de saint Eloi.

Chapelle du Rosaire.

A l'entrée de la chapelle, on voit une statue du Sacré-Cœur en terre cuite inaugurée en 1902, et sur l'autel une statue de Notre-Dame de Lourdes bénite le 8 décembre 1892. Ce même jour avait lieu l'érection canonique des tableaux du Chemin de croix.

Contre le mur du midi, on remarque une petite statue de sainte Catherine, qui est peut-être du XVI^e^ siècle. En face de l'autel se trouve un grand tableau du Rosaire, détérioré par l'humidité ; au centre, la sainte Vierge donne le Rosaire à saint Dominique et à sainte Thérèse. Autour, quinze médaillons représentent les

(1) Cf. chanoine Claudon, *Visite de l'église Saint-Etienne de Vignory*, p. 12.

Digitized by Google

quinze mystères. Ce tableau n'a pas de valeur artistique. Il a été peint par M. Georges, de Doulevant, et bénit le 24 octobre 1809 (Cf. *Registre des actes religieux*).

Les peintures criardes de cette chapelle sont un anachronisme. Elles font mauvais effet et offrent un contraste choquant avec l'architecture de l'édifice. Il serait à souhaiter qu'elles disparaissent pour y rétablir le style primitif dans toute sa pureté.

Chapelle de sainte Barbe.

Elle était déjà construite en 1583. C'est la plus ancienne des cinq chapelles latérales. Un chapelain devait y célébrer tous les jours la messe aux intentions du fondateur. L'arcature qui est au fond à droite, formant une enfonçure, servait probablement de placard pour renfermer les ornements et les vases sacrés du chapelain, ou peut-être de porte par laquelle le seigneur se rendait à l'église.

On remarque un magnifique rétable en bas-reliefs du XVI^e^ siècle, autrefois coloriés, en forme de triptyque fermé par deux portes, dont il ne reste plus que les gonds rouillés. Dans le compartiment du milieu se trouvent représentées différentes scènes de la Passion. A gauche, on voit Jésus qui reçoit le baiser de Judas en même temps qu'il guérit l'oreille de Malchus. Saint Pierre, un peu mutilé, garde une expression indéfinissable de crainte et de bravoure mal assurée. Un des soldats est coiffé d'un casque à visière abattue et un autre tient une lanterne. La foule armée d'épées et de bâtons est en costume moyen âge.

Plus à droite, vers le centre, la scène de la Flagellation. La partie supérieure du buste de Notre-Seigneur est détruite. Au milieu du rétable, la mort du Rédempteur ; au pied de la croix, la Vierge et saint Jean debout ; au-dessus, les anges en larmes, le soleil et la lune en deuil. En continuant vers la droite, les saintes femmes apparaissent derrière le tombeau, portant des parfums ; les gardes, encore terrassés ou commençant à se relever de leur foudroiement à l'aspect fulgurant de l'ange renversant la pierre du sépulcre. C'est ensuite l'apparition du Christ ressuscité à sainte Marie-Madeleine.

A l'extrémité gauche du triptyque, on aperçoit le donateur de ce bas-relief présenté par saint Jean-Baptiste ; à ses genoux se trouve l'écusson de la famille des Bouvenoz : trois têtes de bœuf

Digitized by Google

posées 2 et 1 sur champ. A l'extrémité droite, on voit la donatrice priant sur un missel et présentée par sainte Catherine tenant la roue, instrument de son supplice. En haut, le sculpteur a disposé sur toute la longueur du rétable de petites arcatures trilobées dans lesquelles se montrent douze têtes très expressives, aux coiffures orientales, avec banderoles dont les inscriptions sont malheureusement effacées. Voilà pourquoi il est impossible de dire avec certitude si ces figurines représentent les apôtres ou les prophètes ayant parlé de la Passion.

Le devant de l'autel, haut de un mètre, est divisé en trois compartiments. Au centre, Dieu le Père, tenant le manteau et la couronne royale, pose sur la tête de la Vierge agenouillée le diadème soutenu par un ange ; à droite, on aperçoit saint Pierre tenant un livre fermé et les clefs du Paradis ; à gauche, saint Paul portant une épée nue, instrument de son supplice et l'emblème de la parole de Dieu qui est le glaive spirituel.

Au-dessus du rétable sont trois statues : à gauche, celle de saint Etienne portant les pierres qui ont servi à le lapider ; à droite, celle de sainte Barbe, avec la tour où la vierge fit ajouter une troisième fenêtre qui dans sa pensée devait rappeler les trois personnes de l'adorable Trinité, au nom de laquelle elle avait été baptisée. Au milieu, celle de sainte Marie-Madeleine, qui a une certaine valeur artistique. Elle paraît remonter au XII^e^ ou au début du XIII^e^ siècle. Elle doit provenir de la chapelle de l'hôpital de la Maladière, fondé vers 1150 par Elwide, femme de Barthélemy, après la mort de son mari. Sainte Madeleine était la patronne de l'hôpital (1).

A droite de la chapelle, contre le mur du midi, se trouve une statue de saint Roch, d'une valeur douteuse. Elle repose sur un socle ou console en pierre incrustée dans le mur et formée par un ange portant les armes des de Vergy : de gueules à trois quintefeuilles d'or (Jean IV de Vergy, 1410).

En face de l'autel, trois pierres tombales sont dressées et fixées au mur occidental. Nous en donnerons la description au chapitre suivant : *Sépultures* dans les chapelles latérales.

L'église de Vignory est très riche en vieilles statues, toutes

(1) Barthélemy fut tué sous les murs de S. Jean d'Acre avec son fils aîné Guy, en juillet 1191.

Digitized by Google

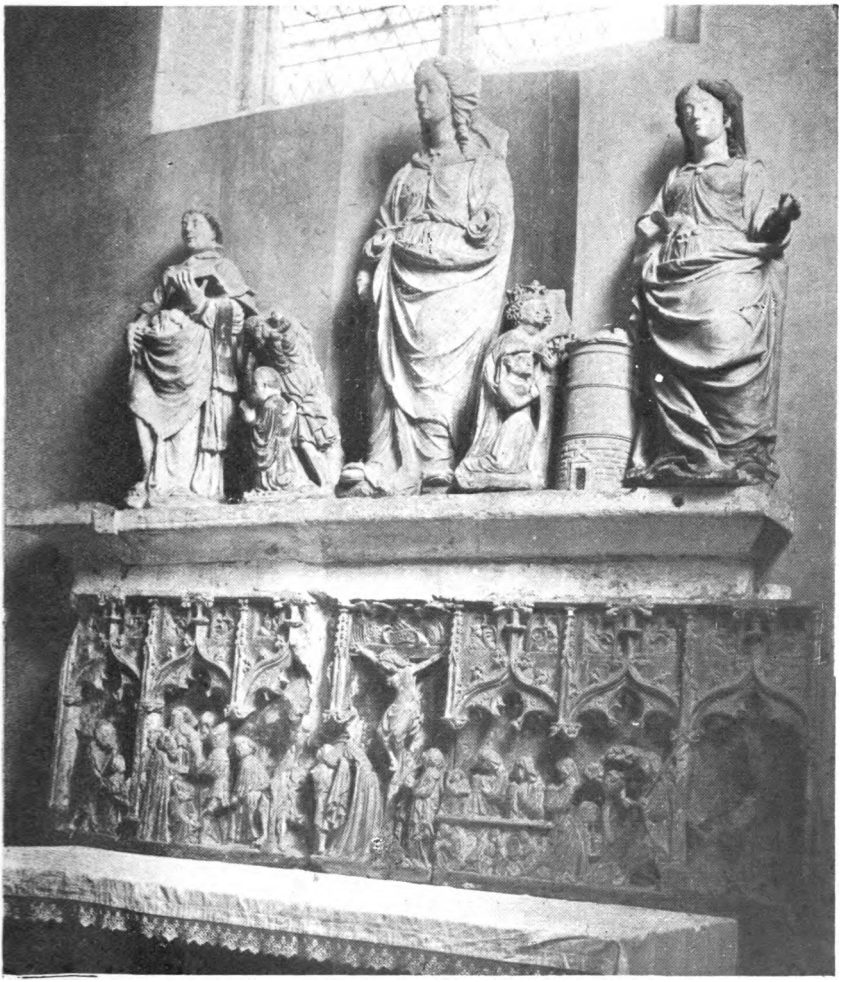

Anciennes sculptures dans l'Église (page 29)

Digitized by Google

THE
ANN ARBOR
LIBRARY
Digitized by Google

dignes du plus grand intérêt ; malgré les mutilations qu'elles ont subies, elles offrent encore à l'archéologue de nombreux sujets d'étude.

Les anciennes sépultures dans l'église.

Les sépultures ont toujours été à Vignory l'objet d'un culte pieux et d'un grand respect. Elles étaient rangées en trois classes, d'après la dignité du défunt, ses titres de noblesse et ses dispositions testamentaires.

La haute noblesse, les dignitaires de la province ou du comté avaient leur sépulture réservée dans un caveau seigneurial, sous l'avant-chœur de l'église. Quand, à la restauration du monument, on releva le pavé, on exhuma des cercueils en plomb provenant de ces anciennes inhumations. Le plomb fut vendu comme vieux métal. Les ossements, réunis à tous ceux qu'on avait entassés dans la chapelle Sainte-Barbe, furent transportés au nouveau cimetière. On retrouva même une petite urne ayant renfermé un cœur et du sang. Longtemps elle fut conservée sur une console dans cette chapelle. Elle n'existe plus actuellement.

Les officiers et les notables de la seigneurie étaient inhumés à la place de l'église ou dans la chapelle désignée dans leur testament. Il en était de même des curés, religieux du prieuré et des fidèles ayant fait à l'église des libéralités. Ils choisissaient le lieu de leur sépulture en indiquant le cérémonial qui devait accompagner leurs obsèques. Souvent la place désignée était celle des ascendants et elle devenait alors une sépulture de famille.

Les autres habitants étaient inhumés dans le cimetière paroissial autour de l'église. Leurs tombes étaient un lieu de pieuse réunion où parents et enfants se rendaient après les offices, soit séparément, soit avec le clergé en procession. A certains jours fixés dans le testament, on venait réciter des prières sur ces tombes ornées de cierges allumés.

Rien n'est plus édifiant que de lire le texte des nombreux testaments rédigés depuis l'année 1483 jusqu'à la Révolution. Ils sont conservés aux Archives départementales. On y respire un parfum de foi profonde inconnue de nos jours. Ces testaments commencent généralement par une déclaration de fidèle attachement à l'Eglise catholique et par une affirmation du dogme de

Digitized by Google

la résurrection de la chair et de la vie éternelle. On y constate la coutume de faire réciter par quatre prêtres, dans la chambre mortuaire, le psautier en entier (testament de Françoise Courtier du 25 septembre 1601). A l'occasion des funérailles, on distribuait aux pauvres des aumônes en argent ou en nature. Françoise Privé, le 5 décembre 1657, demande même à être ensevelie dans un drap, sans cercueil, afin de réserver aux indigents le prix du cercueil. Son mari, Edme Bourgoin, prend les mêmes dispositions testamentaires.

Les malades de l'hôpital de Vignory ne sont pas oubliés. Le 10 avril 1585, la veuve de Jean Vinot leur donne six blancs ; le 6 février 1592, Jeanne de Villiers un lit de plume ; le 25 septembre 1601, Françoise Courtier un bon lit garni de six draps et une des meilleures couvertures. Pendant une année après le décès, on offrait à l'église un pain et une chopine de vin.

Nous trouvons aux *Archives départementales*, série G, liasse 259, la liste des principales sépultures faites dans l'église.

Caveau seigneurial.

Hélène d'Amboise, veuve de Henri de Quinquempoix, décédée à Paris, 19 décembre 1633. On retrouva dans une cassette le cœur de son mari, tué en 1587 au siège de la Fère, et celui de son fils, mort en 1615.

Charles de Quinquempoix d'Amboise, comte de Vignory et baron de la Voivre, mort le 19 août 1669. C'était le fils aîné de Henri, qui hérita de la seigneurie de Vignory et, à la mort de son frère Georges, de celle de Sexfontaines.

Etienne Renaut, originaire de Bretagne, seigneur des Landes, tué à Béarn, 9 avril 1671. Il avait acheté avec son frère Pierre, gouverneur de Trèves, la seigneurie de Vignory. Catherine de Minette du Breuil, veuve de Pierre, décédée le 2 février 1690, presque centenaire. Les deux frères furent les derniers seigneurs de Vignory portant ce titre. Après eux, il n'y eut plus que des propriétaires qui ne firent que passer.

SÉPULTURES DANS LES CHAPELLES LATÉRALES.

Chapelle des Fonts baptismaux. — Jeanne de Villiers, épouse de Jean Courtier, décédée le 16 mars 1596. Cette dame avait un

Digitized by Google

certain rang social, car, dans son testament, elle fait un legs à son domestique et à sa femme de chambre.

Marie Tehey, décédée en 1724, âgée de 60 ans. Son père, Nicolas Tehey, boucher, avait fondé une procession du Saint-Sacrement fixée au premier dimanche d'octobre, 16 novembre 1675.

Le 17 décembre 1584, Philibert Cosson, lieutenant du bailliage du comté de Vignory, et son épouse Geneviève Hémonnet fondent quatre services chantés, avec diacre et sous-diacre, qui devront être célébrés dans la chapelle Saint-Hubert. C'est la chapelle des Fonts. Les autels des chapelles ont souvent changé de titulaire. En 1483, il y avait un autel dédié à saint Maclou. Dans la donation testamentaire de Marie d'Avallon, de Bar-sur-Aube, on trouve la mention suivante : Tous les samedis de l'année on devra célébrer à perpétuité, à l'autel de saint Maclou, une messe chantée de Notre-Dame, avec diacre et sous-diacre. Dans quelle chapelle se trouvait-il ? Il est difficile de le dire.

Chapelle de sainte Anne. — Dans l'allée proche de cette chapelle se trouvait la sépulture de famille de Françoise Courtier, veuve de Jacques Descaves, décédée le 25 septembre 1601.

On peut voir encore un fragment de pierre tombale sur laquelle on lit : Honorable homme, Jehan Richou. Plus loin, près du pilier qui sépare cette chapelle et celle de l'Annonciation, a été inhumée Antoinette d'Arlon, 23 décembre 1663, au lieu de sépulture de famille. Elle avait fondé une procession du Saint-Sacrement fixée au 2 février de chaque année.

Chapelle du Dieu de Pitié. — On la désigne aussi sous le nom de chapelle de saint François-Xavier. Deux prêtres y sont inhumés. Ce sont : Etienne Sachot, du prieuré, et Antoine Canet, curé de Vignory pendant cinq ans (1715-1721). Le premier, décédé le 18 mai 1626, avait fondé deux messes chantées, avec diacre et sous-diacre et chantres en chapes, qui devaient être célébrées dans cette chapelle le 14 janvier. Il avait donné à l'église une chasuble en satin de Turquie, couleur gris brun à ramages de plusieurs autres couleurs, avec une aube.

Chapelle de sainte Barbe. — Y sont inhumés : Thibaut de Foncegrive et son épouse (1340, 1341) à titre de fondateurs de cette chapelle, sur laquelle le prieur exerçait un droit de patronage.

Digitized by Google

En 1336, le prieur Pierre de Rangeville devait plusieurs florins à Me Thibaut. Sont inhumés aussi Guillaume Bouvenoz, son épouse et leur fils (1424). D'où viennent-ils ? Nulle part on ne trouve l'origine de cette famille, qui devait habiter la maison Gombault. C'était une propriété seigneuriale réservée au logement du principal officier du château. Le blason des Bouvenoz porte trois têtes de bœuf (1).

Chapelle de saint Antoine. — Françoise Privé a sa sépulture de famille dans cette chapelle appelée alors Saint-Claude. Elle a fondé, le 5 décembre 1657, une procession du Saint-Sacrement fixée à la fête de la Pentecôte. Claudine Geoffroy, épouse de Pierre Lebrun, fonde une messe basse à célébrer le jour de saint Claude, dans sa chapelle (8 février 1651).

Chapelle de saint Nicolas. — Devant cette chapelle est inhumé Claude Beaunay, cordonnier, décédé le 7 décembre 1536. Il avait fondé une rente pour l'entretien de la couverture de la chapelle Saint-Joachim, qui se trouvait sur la route de Marbéville, à l'emplacement de la croix désignée sous ce nom. Le petit-fils de maître Jehan de Beaulney fonde, le 6 janvier 1624, une messe basse à célébrer chaque mois dans cette chapelle, et un *Libera* à y chanter chaque dimanche.

Entrée de l'église. — Au bas des escaliers, à gauche, sont inhumés Jehan Fuselier et son épouse Bernarde Nottin (1626) ; auprès du premier pilier, Etienne Geoffroy, procureur fiscal et notaire, repose avec les membres de la famille Cosson, apparentée à sa femme (1584-1645).

(1) Voici les inscriptions relevées sur les trois pierres tombales :
Sur la première : Ci-git maistre Thiebaux de fonce grive, Bailly de Saint-Dizier et de Voignory, qui trépassa le jour de l'an MCCCXL Pries pour li. Amen.
Sur la seconde : Cis gissent Villeme Bounevos et Gudelette sa feme, maistre... ori licencié en lois fils qui trépassa le jour de feste saint Mathe, appostre évangéliste, XXI du mo... de septambre len mil CCCCXXIIII. Priez pour lour †. En haut, une main au nimbe crucifère et trois anges emportant leurs âmes au ciel.
Autour de la tête du père et du fils, on lit : Dieu qui est notre souverain juge, selon nos péchés ne nous jugés.
Sur la troisième la plus rapprochée de l'allée : Ci-git Jeanne, feme maistres Thiébaux de fonce grive qui trépassa le jeudi après S. Barnabé len mil CCCXLI, priez pour lame del.

Digitized by Google

Au milieu de la nef. — Quatre curés sont inhumés là : Nicolas Lemerle (16 novembre 1655), Edme Oviesme (10 octobre 1725), tous deux curés de Vignory ; Vincent Euvrard, curé de Vouécourt, tué dans le bois d'un coup de fusil (1er mars 1664) ; Claude Thierry, curé de Cerizières, près de la tombe des trépassés (23 décembre 1662). Où se trouve cette tombe ? Peut-être au milieu de la grande nef, au pied du grand crucifix. C'est là qu'on déposait le cercueil des défunts avant de le placer dans l'avant-chœur pour l'office. Durant cette station, on chantait le trait du carême : *Domine, non secundum...* C'était une coutume locale (1).

Beaucoup d'autres habitants sont inhumés dans l'église, sans désignation spéciale. Dès 1450, le sire Maclou d'Avallon avec sa fille Marie et les membres de sa famille ; — trois Fromentin, dont l'un était procureur fiscal et l'autre chirurgien (1685-1687) ; — Henri Clivier, lieutenant au bailliage de Chaumont (1687) ; — François Parison, directeur des étapes (1711) ; — les deux frères Gérard, dont l'un était notaire et l'autre prêtre au prieuré (1712) ; — Forfelier, curé de Vignory, et son frère Scipion (1716-1739) ; — Etienne Forgeot, potier d'étain (1742) ; — Claude Breslot, procureur fiscal et notaire (1748) ; — Toussaint Forfelier, curé de Vignory (1750).

Pierres tombales.

A partir de 1750, on ne trouve plus trace de sépultures dans l'église. Les pierres tombales eussent offert le plus grand intérêt, si, à l'époque du pavage du sol nivelé, on avait respecté leur emplacement et leurs inscriptions ; mais elles furent arrachées sans ordre, coupées, retaillées et employées d'après leurs dimensions comme pavés là où elles s'adaptaient le mieux.

Il en reste cependant quelques-unes intactes, comme celle du chevalier couché dans l'allée du déambulatoire, du côté du clocher. On voit encore son écusson avec deux roses et son casque orné de cornes formidables, symbole de sa puissance. En arrivant vers la chapelle Sainte-Barbe, on remarque dans l'allée des tombes de prêtres ou de religieux. Elles portent des inscriptions latines

(1) Cf. Testament de Jeanne de Villiers, 6 fév. 1592 ; après l'inhumation, on donnait un *Salut* à la chapelle neuve ; on chantait aussi quelquefois l'hymne *Vexilla Regis*, Testament de Françoise Courtier, 25 sept. 1601.

Digitized by Google

tronquées par le sectionnement des pierres. Contre le pilier à droite du maître-autel se trouve une dalle avec une inscription à moitié effacée : Cy gist M. Pierre Leclerc, pbtr (prêtre), décédé le 13 sept. 1587 et Mathieu son frère, 20 avril 1595. Contre le pilier à gauche de l'autre côté, on lit sur une dalle : Ci gist noble homme Aubry du Buisson, jadis Sire _de... mars ... CCCCXLIII. Priez Dieu pour l'âme de ...

Dans la seconde chapelle, à l'entrée de l'église, on trouve deux pierres tombales. Sur l'une on lit : Cy gisent les corps de défunts Maistre Nicolas Guillaumel, en son vivant procureur fiscal au Comté de Vignory qui décéda le 3 mars 1616 et dame Magdelaine Richou, sa femme, qui mourut le 23 du mois de mars 1629. Priez Dieu pour leurs âmes.

Sur l'autre dalle, on lit : Cy gist honneste femme et dame mariée, chaste en son vivant, femme de honorable homme Claude Puost, marchand drapier à Vignory, qui trépassa le 7 du mois d'avril 1591. Priez Dieu pour leurs âmes. Sur une pierre incrustée dans la muraille, on lit cette épitaphe : Cy gist Jeanne Gauché, laquelle a fondé à perpétuité un service de trois messes hautes le jour sainte Jeanne, 24 mai dans la chapelle sainte Anne. Elle décéda le 13 mars 1730. *Requiescat in pace.*

André Theuriet, dans sa visite de l'église, remarqua ces nombreuses pierres tumulaires. « Le sol en est pavé, dit-il ; sur l'une d'elles j'ai lu cette inscription, qui m'a semblé résumer énergiquement l'impression produite par cette architecture religieuse d'une dureté impitoyable : « Passant, tu vois ce que je suis ; — Tu sais ce que j'ai été ; — Pense de toi ce que tu seras. »

La tour romane.

La tour de l'église de Vignory se termine par une pyramide octogone en pierre revêtue d'une couverture de protection en bois. Elle comprend trois étages. Le premier est percé aux quatre côtés de trois baies à plein cintre. Les deux autres étages supérieurs n'ont que deux ouvertures géminées dont le cintre repose sur des colonnettes et est entouré d'une archivolte. Les cordons et moulures séparant les étages ne présentent d'autres décorations que des modillons. Une autre tour inachevée au sud fait pendant à celle du nord. On peut affirmer qu'elle faisait évidem-

Digitized by Google

La Tour romane (page 36)

Digitized by Google

THE
JOHN GRERAR
LIBRARY
Digitized by Google

ment partie du plan primitif. On en voit la preuve dans les dimensions et la solidité des piliers ménagés par l'architecte pour cette seconde tour, qui s'élève seulement jusqu'à la hauteur des voûtes. A-t-elle été achevée et détruite dans la suite des âges ? A-t-elle été de tout temps incomplète comme tant d'autres ? Rien n'est certain à cet égard.

La date de construction de ces tours est certainement postérieure à celle de l'église, qui est beaucoup plus ancienne. En examinant l'exécution des détails et leur disposition, on peut affirmer qu'elles ont été bâties au milieu du XII^e^ siècle ; mais un monument, si solide soit-il, ne traverse pas les siècles sans avoir besoin de réparations. Par un acte du 15 mai 1453 nous savons que le clocher menaçait ruine. Il avait déjà plus de trois siècles d'existence.

Qui va être obligé de le réparer ? Le ministère des Beaux-Arts et les Monuments historiques étaient alors inconnus. La question avait déjà été tranchée par le grand concordat de 1336 passé entre le seigneur, le prieur et les habitants. L'église était commune au prieuré et à la paroisse. Toutes les parties de l'édifice affectées au service de la paroisse, comme la nef jusqu'à l'arc triomphal qui est au-dessus de l'autel paroissial de la croix, étaient à la charge des habitants et de la ville. Le prieur devait supporter les frais d'entretien du chœur ; du mur du prieuré séparant le cimetière des religieux de celui de la paroisse ; des deux portes d'accès de l'église à la cour du prieuré et de l'arc cintré qui est entre les portes. Quant au clocher, bien qu'il soit sur le terrain du prieur, il reste à la charge des habitants et de la ville.

C'était une grosse charge pour eux.

Un siècle après ce concordat onéreux, un compromis d'arbitrage fut signé entre les habitants et le prieur. Celui-ci s'engageait à contribuer à l'entretien du clocher et à payer annuellement quatre deniers tournois pour l'*oncture* des assises des cloches. Malgré cet arrangement, l'entretien de la tour suscita de longs et nombreux procès entre les prieurs, les seigneurs et la communauté des habitants.

Des experts furent nommés le 15 mai 1493. Un nouveau compromis fut signé. Il resta sans effet jusqu'en 1520. Alors un accord fut établi entre les deux parties.

Deux siècles plus tard, le clocher menace ruine et d'urgentes réparations s'imposent. Les marguilliers de l'église adressent une

Digitized by Google

sommation au prieur qui refusait sa quote-part des travaux. Ils vont à Chaumont porter leurs réclamations et consulter deux avocats, MM. Picard du Jillot et Le Gras. Après mûre délibération, les avocats signent la décision suivante : L'entretien du clocher est à la charge du seul prieur, parce qu'il repose sur les deux derniers piliers du chœur lui appartenant ainsi que sur le dernier pilier du déambulatoire faisant partie du chœur. Le prieur est donc obligé d'entretenir tout ce qui est bâti sur son terrain.

La situation actuelle de l'escalier du clocher ne sera jamais un prétexte raisonnable de dispenser le prieur des travaux de réparations ou d'entretien. En effet, l'escalier fait partie essentielle du clocher, et il est placé sur le terrain du prieuré. Celui qui est tenu de réparer tout un édifice est tenu aussi à réparer chacune des parties de cet édifice.

L'Edit de 1695, article 21, oblige les clercs qui jouissent des dîmes à entretenir en bon état l'église paroissiale dans le territoire de laquelle ils lèvent les dîmes. L'article 22 du même Edit oblige les habitants à faire les seules réparations de la nef et des murs de clôture du cimetière (1).

Comment expliquer qu'une décision aussi claire et aussi motivée soit demeurée sans effet ? Pendant plus de trente ans, ces réparations urgentes du clocher seront retardées au grand dommage de ce bel édifice roman par la négligence et la mauvaise volonté du prieur.

Il mourut en 1760. Les échevins profitèrent de cette occasion pour présenter à son successeur, M. Michel Labaume, leurs légitimes réclamations. Leur démarche n'eut pas plus de succès. Il fallut l'intervention directe des religieux de Saint-Bénigne de Dijon, qui saisirent de cette affaire le grand Conseil du Roi. Une enquête fut ordonnée et, quelques années après, les réparations étaient terminées à la satisfaction de tout le monde.

En 1850, le côté nord de la tour a été restauré à neuf depuis le sol jusqu'à la voûte du déambulatoire avec les contreforts extérieurs. Les pierres proviennent des carrières de Roôcourt-la-Côte et de Lamothe-en-Blézy.

(1) *Archives départementales*, Série H. Liasse.

Digitized by Google

Les cloches.

Avant la Révolution, l'église de Vignory était dotée d'une magnifique sonnerie que lui enviaient les paroisses du voisinage. Elle possédait six cloches pesant ensemble 2.900 kilos. Quelle est leur origine ? La première mention des cloches que nous trouvons dans les archives départementales remonte à l'année 1483. On lit dans le testament de Marie d'Avallon : Le vendredi soir, pendant le chant des vigiles, on sonnera la cloche, comme on a coutume de le faire à Vignory. Avant qu'on chante la messe le samedi matin, on devra *coppeter* la grosse cloche tout à trait et grand loisir et par un grand espace de temps, afin que ceux qui auraient la dévotion de venir puissent *ouir* la dite cloche (1).

Le 30 août 1505, Jean d'Amboise et son épouse Catherine de Saint-Belin établissent la coutume de faire chanter tous les soirs à l'église par les enfants de l'école et leur maître un *Salve Regina*, un *De profundis* et quelques autres prières liturgiques. On devait sonner la grosse cloche par intervalle suffisant pour que les habitants puissent être avertis de l'heure à laquelle on chantait ces prières.

Aux processions du Saint-Sacrement, on sonnait en carillon. On peut s'en rendre compte en lisant deux documents de 1601 et de 1662 (2). Dès cette époque, il y avait plusieurs cloches. L'une d'elles fut baptisée le 24 décembre 1581, sous le nom de *Geneviève*. Le parrain a été Jean de Versolet, capitaine, et la marraine Geneviève Cosson, tous deux de Vignory. Cette cloche venait-elle remplacer une autre cloche cassée ou s'ajouter à celles qui existaient déjà ? Aucun document ne nous donne la réponse.

La grosse cloche actuelle, nommée *Elizabeth*, a été baptisée en 1774 par M. Joseph Mouillet, curé de Vignory. Elle pèse 1.150 kilos et donne la note grave du mi bémol. Le parrain a été Gabriel Clivier, lieutenant au bailliage du comté de Vignory ; la marraine Elizabeth Dupont, fille du directeur des postes.

(1) Cf. *Glossaire de la langue française*, Roquefort, 1808. Agiter le battant d'une cloche.

(2) *Archives départementales*, S. G. 259.

Digitized by Google

Ils avaient été choisis en corps de communauté. Le fondeur se nommait J. Montel.

Mais la Révolution vint dépouiller l'église de sa belle sonnerie. L'an II, cinq cloches furent descendues de la tour et expédiées à Metz pour être fondues et servir à la fabrication des canons. Leur poids total était de 3.346 livres. Les autres églises du canton furent aussi maltraitées que celle du chef-lieu. On leur prit quatorze cloches du poids total de 9.831 livres qui subirent la même destination (1).

Pendant treize ans, les paroissiens de Vignory n'entendront plus que la voix endeuillée de l'unique cloche épargnée par la Révolution. M. Thériat, alors curé de la paroisse, fera cesser le long deuil. Le 26 octobre 1807, il bénit deux modestes cloches du poids de 97 kilos et de 71 kilos. La première, appelée *Julie-Sébastienne*, eut pour parrain Innocent Lecomte, marchand et adjoint, et pour marraine Julie-Sébastienne Cottenot, épouse de M. Nicolas Husson, maire de Vignory.

La seconde cloche, nommée *Marie-Catherine*, eut pour parrain Alexandre Petitjean Roger, médecin, et pour marraine Marie-Catherine Lecomte, épouse de Claude Lécollier, juge de paix. Ces deux cloches, qui ne s'harmonisaient guère avec le timbre grave de leur sœur aînée, furent vendues, en juillet 1869, à M. Perrin-Martin,fondeur à Robécourt (Vosges), qui les acheta pour la somme de cinq cents francs.

La sonnerie du chef-lieu du canton n'était plus en rapport avec la grandeur de son passé et l'importance de sa population. La commune se décida à faire cesser cette infériorité humiliante. Elle accorda une subvention de 2.500 francs à la Fabrique de l'église pour l'achat de trois nouvelles cloches qui seraient ajoutées à la grosse. Le marché fut signé avec M. Perrin pour la somme de 6.000 francs.

La première donne le ton de fa et pèse 760 kilos, avec un diamètre de 1 m. 07 ; la seconde donne la note sol avec le poids de 550 kilos et un diamètre de 0 m. 96; la plus petite fait entendre le si bémol et pèse 325 kilos avec un diamètre de 0 m. 79. Quand les quatre cloches sonnent en volée, aux fêtes plus solennelles, nous entendons une tierce majeure mi bémol, fa, sol, et ensuite la quinte si bémol.

(1) *Mêmes archives*, S. G. 15.

Digitized by Google

M. l'abbé Nicolas Couturier, le célèbre organiste de la cathédrale de Langres, vint exprès faire l'expertise de l'accord de ces nouvelles cloches le 4 janvier 1870. Il constata que la note fa donnée par la seconde était trop élevée d'un quart de ton. Ce grave défaut faussait l'harmonie de la tierce et de la quinte majeures. Il était nécessaire de le faire disparaître. Après de nombreuses discussions avec le fondeur, qui refusait d'admettre cette correction jugée indispensable par l'éminent musicien, la cloche fut ramenée à Robécourt et travaillée au burin. Le 2 mars 1872, une nouvelle expertise de M. Couturier constata la réussite complète du travail et l'harmonie parfaite des quatre cloches.

La cérémonie de la bénédiction avait eu lieu le 24 octobre 1869, environ 821 ans après la consécration de l'église. M. l'abbé Loizeau, curé de Vignory, avait été chargé de bénir les trois cloches. La plus grosse eut pour parrain le docteur Jean-Baptiste-Augustin Forgeot, maire de Vignory, et pour marraine Eugénie Piot, épouse de Alexandre Thériat, président du Conseil de fabrique. Comme elle sonne le glas des funérailles, elle porte l'inscription suivante :

Je sonne pour les morts en tintant seize fois,
Et rappelle aux enfants la plus sainte des lois :
Tes père et mère honoreras afin de vivre longuement.

La seconde eut pour parrain Auguste Foissy, juge de paix, et pour marraine Célestine Bourgoin, épouse de Nicolas Herbelot, adjoint. Voici l'inscription gravée sur cette cloche :

Ma voix doit se perdre ou s'éteindre,
Seule la voix du cœur jusqu'à Dieu peut atteindre.

La troisième eut pour parrain Eugène Legaud, fabricien, et pour marraine Alexandrine Jolly, fille du charpentier chargé du montage des cloches. Elle porte cette inscription :

A me servir aussi cette voix empressée
Loin de moi quand je veux porter ma pensée,
Messagère de l'âme, interprète du cœur,
De la société, je lui dois le bonheur.

La paroisse possède encore une petite cloche. Bien qu'elle ne fasse pas partie de la sonnerie de l'église, elle mérite une mention spéciale qui ne sera pas déplacée ici. C'est la cloche de la chapelle de Notre-Dame du Val. Elle pèse 55 kilos et donne le sol aigu à l'octave. Elle fut solennellement bénite par M. le chanoine Clau-

Digitized by Google

don le 19 septembre 1897. Le parrain fut Gabriel Armand, alors âgé de 9 ans et qui est mort pour la France le 26 mars 1915. La marraine fut Marcelle de Gentil Mettrier, âgée de 4 ans, arrière-petite-fille de Mme Breton-Thériat.

Les confréries établies a Vignory.

Dès le xv^e^ siècle, de nombreuses confréries avaient été établies à l'église dans le but d'entretenir la piété et la foi des fidèles paroissiens. Elles avaient leur siège dans l'une ou l'autre des chapelles latérales. La plus ancienne est celle de saint Etienne. Il en est fait mention dans un acte de 1448, sous le pontificat de Nicolas V. Messire Vouriot, aumônier de l'hôpital de la Maladière de Vignory, se charge de maintenir la confrérie de Mgr saint Etienne, patron de l'église, et de célébrer chaque semaine, le lundi matin, au soleil levant, au son de la cloche, une messe au grand autel de la paroisse (1).

Confrérie du Saint-Sacrement.

La seconde qui mérite d'être rappelée, mais la première en dignité, est la confrérie du Saint-Sacrement. Elle existait déjà en 1585, comme en fait foi le testament de Perrette, veuve de Jean Vinot, qui donne une aumône à cette confrérie. Le 6 février 1592, dans son testament, Jeanne de Villiers lui réserve également une somme d'argent. Les membres de cette confrérie marchaient en procession derrière le dais, selon le rang d'ancienneté de leur réception. Le maire et l'adjoint étaient au premier rang, s'ils faisaient partie de la confrérie. Tous devaient porter des flambeaux allumés. Au décès de l'un des membres, tous devaient accompagner son convoi. Le cercueil était porté par les quatre plus jeunes inscrits.

En 1815, la liste des membres comprend 78 noms d'hommes. Le bâtonnier était Nicolas Rennepont, qui fut remplacé par Etienne Mirbel. En 1864, la confrérie était encore prospère. Elle comptait 63 membres qui avaient leur réunion annuelle durant l'octave de la Fête-Dieu. Aux plus mauvais jours de la Révolution, au 1^er^ juin 1793, vingt-deux membres nouveaux se faisaient inscrire sur les registres de la confrérie.

(1) *Archives départementales,* Série G. 259.

Digitized by Google

Cette admirable dévotion envers la sainte Eucharistie avait inspiré des fondations nombreuses de processions en l'honneur du Saint-Sacrement. Seize processions avaient été fondées aux principales fêtes de l'année par les principales familles de Vignory, les Voland, Clivier, d'Arlon, Tehey, Legrand, Lejeune, Bertin, Thériat (1662-1749) durant cette période d'un siècle.

Confrérie du Rosaire.

Dans un compte rendu du 18 janvier 1792, nous trouvons les noms de plus de cent associées au Rosaire. Cette année-là, il y eut plus de vingt réceptions de jeunes filles dans la Congrégation de la sainte Vierge. Marguerite Godechal mourut le jour même de sa réception le 24 mai ; Catherine Gillot mourut le lendemain, 13 juin 1792. Au mois de mars 1793, les congréganistes, dont Mlle Poignée était la présidente, remirent entre les mains de la municipalité la somme de dix livres, comme don patriotique afin d'aider à la fourniture de bas pour nos soldats. En 1818, vingt nouvelles inscriptions dans la confrérie. Elle existait déjà en 1592, comme le constate le testament de Jeanne de Villiers, qui lui lègue une somme d'argent. Même constatation en 1585 dans le testament de la veuve de Jean Vinot.

Confrérie de sainte Barbe.

C'était la patronne des bonnetiers de Vignory. Dans un registre de la fabrique, en date du 3 juillet 1760, on retrouve les anciens statuts tirés de l'original du 14 décembre 1580. Les membres de cette ancienne confrérie étaient les serviteurs de Dieu et de Madame sainte Barbe. Tous les confrères étaient obligés d'accompagner en procession l'image ou le bâton de la sainte ; d'assister aux premières vêpres chantées la veille de la fête, dans la chapelle de sainte Barbe ; le lendemain, à la messe et à vêpres ; au convoi funèbre des membres défunts, pour lesquels on chantait un service avec diacre et sous-diacre. Sous peine d'une amende de trois livres, les bonnetiers devaient fermer leur boutique le jour de la fête de la confrérie.

En 1804, il y avait environ soixante membres inscrits, parmi lesquels nous relevons les noms des bâtonniers suivants : Antoine Volland, Nicolas Mollot, Legrand Etienne, François Godechal, Joseph Pérardot, etc., tous marchands bonnetiers. Le dernier

Digitized by Google

compte rendu date de l'année 1817. A cette époque, le bâtonnier était Joseph Paton.

Les autres Confréries.

La confrérie des *Agonisants* fut établie par François Canet, curé de Vignory vers 1750. Elle avait son siège à la chapelle de saint François-Xavier. Quand un membre de cette confrérie était à l'agonie, on tintait la cloche, on exposait le Saint-Sacrement et les pieux fidèles se rendaient à l'église afin d'y prier pour le mourant. Le pape Clément XI avait accordé des indulgences aux associés. En 1792, on en comptait 121. Quinze ans plus tard, on en comptait encore 110. Les bâtonniers étaient en 1808 Joseph Sarré, et en 1810 François Paton.

Il y avait aussi la confrérie de saint Sébastien, dont il est fait mention dans deux testaments en 1592 et 1585 ; celle de saint François-Xavier, dont Joseph Yardin fut bâtonnier en 1792 ; celle de saint Eloi, patron des cultivateurs, dont les bâtonniers furent Claude Ragot en 1792 et Herbelot l'année suivante ; celle de saint Nicolas, dont le bâtonnier fut François Noël en 1792 ; celles de saint Roch et de saint Hubert ; celles de saint Antoine, de la sainte Trinité et de Notre-Dame de Montferrat. Il en est fait mention dans un testament de Françoise Courtier du 25 septembre 1601. D'où vient l'origine de Montferrat ? Nous l'ignorons. Il y a un village de ce nom dans l'Isère, et un autre dans l'Italie du nord.

Toutes ces confréries n'étaient pas de véritables confréries au sens canonique du mot. C'étaient de pieuses coutumes, des offices particuliers, des processions avec les images des saints que le bâtonnier portait dans les maisons et dont l'usage s'était introduit successivement dans la paroisse de Vignory. Ces cérémonies très louables s'étaient trop multipliées au détriment des offices paroissiaux. M. Mouillet, curé, voulut en diminuer le nombre vers 1786. Les habitants, mécontents des suppressions de ces fêtes locales auxquelles ils étaient très attachés, adressèrent une plainte à l'évêque de Langres.

Une ordonnance épiscopale fut rendue le 12 août 1787. En voici les principales dispositions : au lieu de trois bâtons de la sainte Vierge sous des titres différents, il n'y en aura plus qu'un seul dont les cérémonies auront lieu le jour de l'Immaculée Con-

Digitized by Google

ception. On pourra exposer le Saint-Sacrement au grand autel depuis la grand'messe jusqu'après les vêpres, mais non à la chapelle du Rosaire ;

Le bâton du Saint-Sacrement consistant dans la représentation d'un ostensoir sculpté sera supprimé entièrement et remplacé par une bannière, si les membres de la confrérie le désirent ;

Les cérémonies des bâtons des autres saints seront transférées aux dimanches qui suivront ces fêtes. Elles consisteront désormais à aller en procession, avant la messe, chercher le bâton pour le laisser à l'église et à le reconduire après vêpres. Un bâton qui ne serait pas demandé, suivant l'usage, demeurerait supprimé dans la suite ;

Les exercices de la confrérie des Agonisants consisteront à exposer le saint Ciboire au maître-autel, pendant le temps de la récitation des prières qui seront suivies de la bénédiction. La fête de saint François-Xavier, patron de la confrérie, sera transférée au premier dimanche libre. Elle sera célébrée sous le rit solennel mineur, avec mémoire du dimanche ;

La bénédiction du Saint-Sacrement, fondée le jour de sainte Barbe, sera renvoyée au dimanche afin qu'un plus grand nombre de paroissiens puissent la recevoir (*Archives départementales de Chaumont. Série* G. *Liasse* 259).

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Origines de l'église 3
Son histoire jusqu'en 1845 4
Le portail et l'entrée de l'église 6
Les chapiteaux et les piliers 7
Les travées, le triforium, la chaire 8
La charpente de la grande nef 10
L'avant-chœur et le chœur. 12
L'abside et le déambulatoire. 16
Les huit statues de l'abside 17
Les trois chapelles du chevet de l'église. 18
Fenêtres et voûtes des chapelles latérales 21
Œuvres d'art des chapelles latérales 23
Chapelle des fonts baptismaux. L'autel de Bouchardon . . . 23
Chapelle Sainte-Anne ou Saint-Joseph 24
Chapelle de saint François-Xavier ou du Dieu de Pitié . . . 26
Chapelle du Rosaire 28
Chapelle de sainte Barbe 29
Les anciennes sépultures dans l'église. 31
Le caveau seigneurial. 32
Sépultures des chapelles latérales et absidales 32
Les pierres tombales 35
La tour romane 36
Les cloches 39
Appendice : Les confréries établies à l'église 42

Digitized by Google

Digitized by Google

LE CHATEAU DE VIGNORY

Le château de Vignory était composé, à l'origine, d'un donjon féodal (IXe siècle) dont les murs ont bravé l'injure des siècles, et d'autres constructions telles que : maison seigneuriale, chapelle bâtie par Roger avant 1050, tours et murailles du bourg édifiées en 1204 par Gauthier.

Cet ensemble de fortifications fut déjà bien abîmé par Brocard de Fénétrange en 1360, puis en partie démantelé en 1363, lors de la prise de Vignory par Humbert de Baufremont. Ce n'est donc qu'après cette capitulation que le château et ses annexes furent réédifiés, puisque les meurtrières supposent l'usage de la poudre à canon inconnue avant la bataille de Crécy (1326). Ainsi Jean de Vergy, en 1416, construisit ou acheva le castel dont on visite les ruines actuelles.

Edifié sur une hauteur de l'est à l'ouest, il occupe l'emplacement d'un vaste triangle presque isocèle, dont l'un des côtés a environ trois cents mètres de longueur, et la base plus de cent mètres.

Il est constitué de neuf tours avec bastions et mâchicoulis, sans compter le donjon, dernier refuge défensif. Deux tours surplombaient le bourg : la tour au puits et la canonnière. Sur l'autre face, le ravin de Valnoise était défendu par une grosse tour, probablement chaperonnée. Au couchant, deux tours d'angle et les deux tours flanquantes fermaient cette ceinture percée d'un passage voûté dont l'accès était rendu inaccessible par un fossé que l'on ne pouvait franchir que sur un pont-levis.

A l'intérieur, au milieu de la perpendiculaire, deux tours flanquantes encadraient la poterne, couloir barré en son milieu par une grille de fer ou herse, et fermé sur l'intérieur du château par une porte de chêne bardée de plaques de fer et d'énormes clous.

Digitized by Google

Ainsi qu'on le voit en jetant un coup d'œil sur le plan, l'accès du château se trouvait à la base située à l'ouest, partie où la rampe d'accès était la plus douce, mais aussi la plus exposée et la mieux fortifiée par deux fossés extra muros d'une largeur de dix mètres séparés par une terrasse en contrescarpe. La déclivité du sol et la courtine du bourg protégeaient suffisamment les deux autres côtés. Du reste, les trois grosses tours reliées par d'épaisses murailles avec bastions et mâchicoulis, galeries supportées par des couroles et remplaçant les anciens housts, garantissaient contre toute surprise.

Le donjon se présente sous la forme d'une énorme tour presque carrée, percée de trois meurtrières. La face de l'édifice est de dix mètres sur treize mètres de chaque côté, pour une hauteur de quinze mètres jusqu'à la naissance du toit, dont la charpente couverte en bardeaux s'est effondrée avec grand fracas, il y a une quinzaine d'années.

Ses murs présentent une largeur de 2 m. 25 d'épaisseur au niveau du sol, avec un revêtement intérieur et extérieur en moellons ; ceux-ci ont diverses mesures : 1 m., 0 m. 80, 0 m. 70, 0 m. 60 de longueur sur 0 m. 50 et 0 m. 60 de largeur moyenne jusqu'au premier étage, où ils sont remplacés par des pierres de 0 m. 45 et 0 m. 40 sur 0 m. 22.

Exposée au levant, cette façade est percée de trois fenêtres superposées correspondant aux trois étages. Le rez-de-chaussée possède une seule croisée garnie d'épais volets et divisée en deux parties égales par un meneau de 1 m. 10 de hauteur et 0 m. 85 de largeur de chaque côté de ce montant de pierre. Enfin l'entrée de 2 m. 20 de hauteur sur 1 m. 10 est à plein cintre et encadrée par deux pilastres à nervures qui, bien postérieurs à la construction du manoir, supportent une console à corniche soutenant un fronton sculpté, dont le marteau révolutionnaire a effacé à jamais jusqu'aux traces de blason. Deux battants de porte en cœur de chêne avec ferrures et crochets intérieurs en bas et en haut rendaient le logis inviolable. La génération actuelle se rappelle avoir vu ces épais montants de l'huis, qui ont été arrachés de leurs gonds et sont allés un soir rejoindre probablement la massive serrure et le heurtoir chez quelque ardent collectionneur, à moins que quelque génie malfaisant n'ait, par bêtise, opéré cette destruction.

Digitized by Google

Du côté opposé à l'entrée, c'est-à-dire faisant face à la cour de la ferme, une ouverture de 2 m. 05 de hauteur sur 1 m. 05 de largeur donnait accès au premier étage ; son élévation actuelle au-dessus du niveau du sol a empêché les destructeurs d'en ravir la porte, qui conserve toujours ses vieux clous à tête forgée.

Les deux côtés de 13 mètres ne présentent rien d'intéressant, sinon quelques jours percés de distance en distance, comme sur les deux autres faces, et servant à l'éclairage d'un escalier intérieur bâti en colimaçon. Toute charpente ayant disparu, il est impossible d'imaginer la distribution ancienne des étages.

Le rez-de-chaussée formait la salle de réception, ou salle d'Etat du seigneur. C'est là que se traitaient les grandes affaires de la châtellenie. Très haute, peinte à la chaux ou ornée de boiseries, cette immense pièce n'avait certainement pas grand luxe (le papier ne fut inventé qu'au XVIIe siècle et vulgarisé au siècle dernier) ; une grande table et des bancs devaient être les seuls meubles. Peut-être dans la suite une antique horloge faisait face à une monumentale cheminée à hotte sculptée, et des accessoires de guerre ou de chasse, des trophées de vénerie décoraient ce salon rustique.

Le châtelain et sa famille ne résidaient pas en cet austère donjon, mais habitaient tout à côté un superbe bâtiment de 50 mètres de long sur 8 de large, à deux étages. La façade nord donnait sur la cour d'honneur et, comme celle du midi, était percée de 17 grandes fenêtres à meneaux de bois et mailles de plomb. Ce beau logis, où la lumière du jour remplaçait avantageusement celle empruntée aux torches de résine et aux chandelles de suif, était flanqué de deux ailes formant avant-corps ; le tout fut malheureusement détruit par un incendie, et les murs furent rasés pour mettre à profit les belles pierres de taille pour la construction de la maison Husson (gendarmerie actuelle).

Du manoir, la vue s'étendait sur la vaste plaine riche et fertile arrosée par le Vaugion jusqu'à la vallée de la Marne et bornée par des monts boisés où le loup, le cerf, le chevreuil et le sanglier réservaient à ces heureux propriétaires d'agréables parties de chasse.

Les pièces plus confortables que les salles de la tour carrée avaient dû recevoir une décoration intérieure en rapport avec leur aspect extérieur. L'ameublement consistait en bahuts, coffres,

Digitized by Google

tables, bancs, sièges sculptés ou chaires, mobilier d'autant plus riche que ses possesseurs, revenus des Croisades, avaient apporté le luxe de l'Orient. Les lits, disposés toujours en lits de milieu, étaient entourés de rideaux ou courtines et recouverts de riches étoffes de soie. Toute la vaisselle était d'étain ou d'argent, ainsi que les hanaps ou verres à boire, les coupes, les aiguières, les brocs, les boîtes à épices, etc...

Entre le donjon et l'habitation seigneuriale se dressait une chapelle dont il ne reste aucun vestige et dans les cryptes de laquelle doivent dormir actuellement de leur dernier sommeil les chevaliers de plusieurs siècles. Cette petite église de style sûrement roman avait subi des transformations, car il a été trouvé jadis un chapiteau aux armes de Renaud des Landes(1669).

Près de ces deux constructions décrites existait pour les soins domestiques une citerne comblée entièrement aujourd'hui et dans les profondeurs de laquelle furent enfouis plusieurs boulets de pierre.

L'eau n'était pas rare au château, car, outre l'autre citerne adossée à la maison de ferme dans la baille ou basse-cour, un puits de 2 m. 10 d'embouchure descendait, paraît-il, au niveau de la Marne et pouvait alimenter toute la garnison en cas de sécheresse ou de siège. Des légendes ont couru sur les secrets de la profondeur de ce trou ; en place de trésor, l'imagination populaire en a fait le tombeau de quelques soudards, de quelques cosaques ou de quelques reîtres, bien qu'il eût été presque comblé en 1806 par les matériaux de démolition. Il a donné son nom à la grosse tour qui le renfermait. Celle-ci, d'une circonférence de 50 mètres, est la seule dont la masse considérable, bien que découronnée de plus d'un étage, domine le village de Vignory.

Construite avec le même genre de revêtement que le donjon, mais d'un travail plus soigné, elle possédait également un escalier en colimaçon et de larges ouvertures cintrées pour accéder à chaque étage. Une fenêtre à l'est a été murée, mais une meurtrière restée intacte de 2 m. 50 de hauteur sur 2 m. 10 de largeur semble encore prête à recevoir un canon.

Les gens d'armes du baron se tenaient dans les chambres basses des tours, et le rez-de-chaussée voûté de la tour au puits devait servir de principale salle de garde pour le guet. Cette pièce avec voûte en plein cintre et deux arceaux se croisant au sommet

Digitized by Google

avait en effet une issue au midi, sur le Valnoise, au pied des remparts. L'épaisseur du mur à cet endroit est de 3 m. 40 et ce couloir était fermé par trois portes, dont il reste encore intacte l'épaisse grille en fer forgé du milieu.

Les huit autres tours ont complètement disparu ; cependant la canonnière défendant au couchant l'accès du château par le chemin de l'étang possède une salle basse voûtée dont les nervures ont été remplies par des stalactites et un escalier en pierre semblant se rendre à la tour flanquante du pont-levis.

A côté de cette puissante tour d'angle se trouvait le pigeonnier. Seul un chevalier de premier ordre, possédant un alleu considérable, avait le droit de bâtir dans sa baille (ou cour de ferme) un colombier détaché des autres bâtiments. Les personnes nobles et le laboureur qui ensemençait sur la terre seigneuriale au moins cinquante arpents n'avaient que l'autorisation du « volet », petit pigeonnier ménagé dans quelque portion de grenier.

Cette petite tour ronde, divisée à l'intérieur en une multitude de cases carrées en pierre, douze cents environ, autant qu'on pouvait en délimiter le nombre par le pan de mur, qui subsistait encore à l'époque de nos jeunes ans et que malheureusement les habitants de la ferme rasèrent par la poudre, servait pour alimenter la table des chevaliers, ainsi que les produits de la basse-cour, du jardin et du verger placés dans cette première enceinte.

Un sentier passant sous le rempart reliait la poterne intérieure du château au bourg, dont la ceinture de bastions et de murailles de 1 m. 90 d'épaisseur est complètement anéantie. Deux portes donnaient accès au pays : l'une, la porte de Joinville, dans la direction de la canonnière, encore appelée porte Saint-Etienne, à cause d'une croix de ce saint érigée en cet endroit ; l'autre, la porte Notre-Dame, dans la direction de la tour au puits, près du four banal et de l'ancienne prison, ornementée sans doute d'une statue de la Vierge que l'on voit encore à la première maison de la grande rue.

Des appartements souterrains devaient exister au levant, et un réseau secret de galeries voûtées placées à 7 ou 8 mètres de profondeur reliait probablement les tours pour fournir un débouché d'un côté dans les bois et, à l'est, en rase campagne, afin

Digitized by Google

d'éviter à son maître, en cas de prise de la forteresse, le sort de Jean de Dampierre.

Jean IV de Vergy, mort en 1460 sans postérité, avait de son vivant hypothéqué ses biens pour mener une vie de combats et reconstruire ses fortifications. Sa sœur Marguerite, épouse de Jean d'Oiselet, recueille sa succession pour son fils Antoine, seigneur en 1466.

Les armoiries des d'Oiselet étaient de gueules à la bande vivrée d'or. Antoine eut une fille, Elisabeth d'Oiselet, qu'il unit à Vautier de Chauvirey. De cette liaison naquit Odette, épouse d'un membre de la famille Duchatelet à qui elle apporta son fief en dot.

Les Duchatelet portaient anciennement : d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent, qui était de Lorraine et qu'ils remplacèrent plus tard par trois fleurs de lis de France.

Les armoiries de cette illustre famille Duchatelet existent au Musée de Chaumont sur une plaque de foyer, du respectable poids de 1.275 kilos (don de la famille Forgeot). Il était de règle aux xv^e^ et xvi^e^ siècles que les plaques de foyer d'un noble fussent armoriées. Cette masse de fonte, qui ornait autrefois une cheminée du château de Cirey, représente l'écu : d'or à trois fleurs de lis d'argent sur une bande de gueules, timbré d'un casque taré de front surmonté de la couronne de marquis, avec, pour cimier, une chouette becquée, membrée et diadémée, s'essorant au vol abaissé renfermant la bande à trois fleurs de lis. Les supports sont deux griffons couronnés qu'accostent deux sirènes dans chaque canton inférieur du champ de la plaque.

Regnault Duchatelet, bailli de Chaumont, dont le frère Pierre I^er^ était en 1479 à la tête de la noblesse du Bassigny, eut pour fils : Philibert I^er^, héritier de sa fonction de bailli, puis Antoine et Jacques, qui eurent tour à tour la seigneurie de Vignory et l'échangèrent le 10 août 1491 contre celle de Sorcy-sur-Meuse, à Jean de Baudricourt, fils de Robert, gouverneur de Vaucouleurs et protecteur de Jeanne d'Arc.

Jean de Baudricourt, baron de Vignory, accompagne Charles VII en Italie. Il y retourne ensuite de la part de Louis XI pour ramener en France François de Paule, l'héberge quelque temps en son château de Blaise nouvellement édifié, et fait construire à ses frais, à Bracancourt, un couvent pour treize Minimes,

Digitized by Google

dotés chacun d'une rente annuelle de vingt-cinq livres tournois (16 octobre 1490). Cet homme de bien fut maréchal de France en 1495 et décéda sans postérité en 1499. Cette antique lignée portait : d'or au lion de sable couronné, armé et lampassé de gueules.

Jean de Baudricourt avait deux sœurs, Jacquette et Marguerite. Cette dernière, épouse de Jeoffroy de Saint-Belin, tué à la bataille de Monthléry, recueille la succession de son frère Jean pour sa fille Catherine de Saint-Belin, dame de Choiseul, Vignory et Sexfontaine, qui épouse, le 30 juin 1474, Jean d'Amboise, frère de Georges Ier, le célèbre cardinal-archevêque de Rouen et ministre de Louis XII. Seigneur de Bussy et des Bordes, Jean d'Amboise acheta Reynel en 1505. Conseiller et chambellan du roi, bailli de Chaumont pendant plus de vingt ans après la mort de son oncle Jean de Baudricourt, il habitait tantôt Reynel et tantôt Blaise. Parmi ses sept enfants, Jean III fut élu 87e évêque de Langres en 1482 (palé d'or et de gueules de six pièces) ; Geoffroy, abbé de Cluny, mort en 1518 ; Jacques, l'aîné, baron de Bussy, de Reynel et de Vignory, fut tué à la bataille de Marignan en 1515 ; trois l'avaient précédé dans la tombe et quatre étaient morts en bas âge, si bien qu'à son décès, vers 1520, il n'y eut pour revendiquer sa couronne de baron aucun héritier mâle, Jacques n'ayant laissé de son mariage avec sa cousine Antoinette d'Amboise que deux filles, et le manoir de Vignory passa à la maison de Lenoncourt.

Jacquette, décédée en 1493, sœur de Marguerite et du maréchal de Baudricourt, s'était mariée en 1450 à Thierry III de Lenoncourt, mort en 1477. Les de Lenoncourt portaient : d'argent à la croix engrêlée de gueules. De cette union trois fils naquirent : Claude, bailli de Vitry en 1488, Thierry IV et Robert Ier.

Ces deux derniers se partagent en 1459 une partie de Vignory, Blaise, Colombey-les-deux-Eglises, etc. Thierry IV meurt en 1514, et son frère Robert Ier, devenu archevêque de Tours, puis de Reims où il sacre le roi de France, François Ier, meurt en 1532, après avoir été possesseur des apanages de son frère.

A son décès, les deux fils de Thierry IV, Henri Ier et Robert II, cardinal en 1561, se divisent la succession de leur oncle. Henri Ier, comte de Nanteuil, baron de Vignory, seigneur de Colombey, de la Voivre, Soncourt, Oudincourt, Vraincourt, etc., est encore

Digitized by Google

baron de Vitry, apanage de Claude, et meurt en ambassade en Allemagne, en 1555.

En procès avec les échevins, il dut de son vivant abandonner à la commune l'usufruit de ses biens possédés en communauté avec Philibert de Choiseul, d'après l'arrêt de la Table de marbre daté du 26 août 1550 (Philibert de Choiseul, fils de Pierre-Victor, baron de Vignory de 1510 à 1527, portait : d'azur à la croix d'or cantonnée de dix-huit billettes de même posées 5-5-4-4).

La toute-puissance à la cour des familles d'Amboise et de Lenoncourt se partageant le fief indivis avait obtenu en faveur de Robert, en 1555, l'érection de ce domaine en comté. Il était composé d'Ambonville, Annéville, Argentolles, Bierne, Blaise et son couvent de minimes de Bracancourt, Cerizières, Champcourt, Colombey, Curmont, Daillancourt, Guindrecourt, Harricourt, Lagenevroie et son prieuré, Lachapelle, Lamancine, Lamothe, Lavilleneuve-aux-Frênes, Lavoivre, Marault, Marbéville, Mirbel, Ormoy, Oudincourt, Rouécourt, Soncourt et Vraincourt.

Si le château de Vignory n'était plus guère habité à cause des hautes charges de ses bénéficiaires, le prieuré, si florissant au XIV^e^ siècle avant la peste de 1363, la famine qui s'ensuivit et les calamités de la prise du bourg, ne recevait plus de libéralités de ses seigneurs et n'arrivait pas à réparer ses ruines, malgré les dîmes qu'il devait, en principe, percevoir des quarante-deux localités environnantes. L'immoralité gagna même les représentants de saint Bénigne, la règle de saint Benoît n'était plus observée au XV^e^ siècle, les guerres de religion activèrent le désordre, les moines désertèrent le cloître et la mense tomba entre les mains de fermiers par suite de commandite.

En 1651, les Bénédictins de Dijon abandonnent leur ancienne cella à la congrégation de Saint-Maur, et en 1760 cet établissement retombe en commande jusqu'à la Révolution, où un jour de démence balaya le clergé séculier, le monachisme, la noblesse, la royauté, le catholicisme ainsi que les beautés artistiques dues au labeur de tant de siècles.

Le sceau du prieur, de forme ogivale, représente, dans un édicule surmonté de trois pinacles, un personnage, les mains jointes, agenouillé et revêtu d'une longue robe à chaperon, la tête nimbée coiffée d'un chapeau plat à bords étroits ; cinq

Digitized by Google

étoiles dans le champ posées 1-2-2 l'entourent avec la légende : † *S. Prioris* † *Sancti* † *Stephani* † *Wangionis rivi.*

Un autre, également ogival, en cire verte, figure un agneau pascal passant devant un gonfalon dont la hampe est surmontée d'une croix de Malte, accostée de deux étoiles. Deux croisettes, l'une intérieure, l'autre extérieure au chef, séparent le commencement et la fin de la légende : *Sporis vagion rivi ad cas.*

Henri Ier de Lenoncourt, baron de Vignory, seigneur de Ville, eut de Marguerite de Bruges trois filles et cinq garçons. Trois de ses fils se divisèrent en 1559 le comté de leur père : 1° Robert, l'aîné, est chevalier de l'Ordre, gentilhomme de la Chambre, bailli de Valois, baron de la Voivre, de Pacy, premier comte de Vignory ; 2° Henri II est seigneur d'Oudincourt, Vraincourt et meurt en 1584, après avoir allié sa fille Madeleine à un de Rohan ; 3° Louis, seigneur de Soncourt, baron de Colombey et de Nanteuil, meurt en 1576, après avoir épousé Jeanne de Dinteville, qui se remarie à Philibert de Choiseul.

Robert de Lenoncourt, comte de Vignory, époux de Jeanne de Pisseleu (1544), a d'elle deux filles ; elles se partagent sa succession en 1572 : Guillemette fut baronne de Pacy et de Lavoivre ; Madeleine apporta sa couronne de comtesse à son mari François de Quincampoix. Cette nouvelle famille portait : burelé de gueules et d'or de douze pièces, à la bande de gueules brochant sur le tout.

Une petite partie du comté avait été, lors du partage de 1559, distraite en faveur d'Anne Joyeuse, qui en avait acquis une autre portion le 2 avril 1583, date à laquelle ce châtelain, également comte de Vignory, reçoit l'hommage de l'écuyer de Roôcourt-la-Côte.

Pour rendre foi au seigneur féodal, le vassal, dans les quarante jours de la succession du décès du testateur, devait se rendre au lieu même de la mouvance. Son suzerain le recevait en grand apparat dans son donjon et terminait l'entretien en donnant le baiser à la bouche de son homme lige noble, ou simplement sa main à embrasser au vassal roturier. En l'absence du baron, le visiteur quêtait son procureur et en présence de deux autres témoins frappait trois fois à la principale entrée du manoir en appelant son maître à haute et intelligible voix, puis se découvrait, ôtait son baudrier, son épée, ses éperons, et posait un genou à

Digitized by Google

terre. Il ne quittait le lieu qu'après avoir baisé la chaîne du pont-levis, le verrou ou le marteau de la porte. Le procureur dressait acte de ces foi et hommage et remettait copie au vassal qui, quarante jours après, avouait par écrit tenir sa terre de tel suzerain, dénombrait ses devoirs envers lui, mais avait bien soin aussi de spécifier ses droits d'après l'inventaire. Sans cette cérémonie, le fief était mis sous séquestre, affiché à la porte du castel, annoncé au prône de la messe paroissiale et confisqué.

Anne Joyeuse succombe en 1587, à la bataille de Coutras, massacré par les protestants qui refusent son offre de cent mille écus d'or de rançon. C'est en cette même année 1587 que fut créé à Vignory par le duc de Guise un magasin à vivres et fourrages pour assurer l'approvisionnement des armées royales de la Ligue en lutte contre les huguenots.

François de Quinquempoix avait rendu hommage de son fief à Henri IV, en 1594, et avait ajouté la baronnie de Sexfontaine sur la tête de son fils Henri en le mariant, en 1608, à Hélène d'Amboise. De cette union naquirent deux fils : Charles, puis Georges, sire de Sexfontaine et Lavoivre. Charles, devenu héritier au décès de son frère, fut obligé de vendre son comté en 1669 pour payer les dettes de ses parents. Son père Henri avait été menacé de saisie le 7 septembre 1612, par le seigneur de Lévigny, à qui il était redevable de la somme de 16.080 livres.

Le droit de confiscation était exercé par le procureur fiscal, assisté d'un substitut ou procureur postulant. La châtellenie avait, du reste, en plus du pouvoir militaire représenté par le capitaine, encore nommé gruyer ou garde-scel, gentilhomme qui défendait le château en cas d'attaque, tout un personnel administratif. C'étaient :

— l'admodiateur, sorte de receveur des cens et rentes de la terre ; il était choisi parmi les personnages importants du village ;

— le mayeur, nommé pour trois ans comme chef par les serfs eux-mêmes ; il avait la charge de la mayerie, plus tard mairie ; il était le prévôt des mayeurs des seigneuries mouvantes. A partir du XVI^e^ siècle, après les affranchissements, la justice fut enlevée au mayeur et confiée au juge en garde, et le prévôt dut l'abandonner au bailli ; celui-ci servait de maire et de juge de paix. Il installait le nouveau seigneur, faisait les inventaires, jugeait, incarcérait et, aidé d'un lieutenant de police, il émettait des

Digitized by Google

arrêtés, rédigés par le greffier de justice. Ces règlements de police pour la garde des récoltes contre les maraudeurs et les bestiaux étaient aux mains des sergents messiers et des gardes-chasse pour les terres et bois du domaine, fonctions rétribuées, exigeant pour les postulants un certificat de mœurs et religion ;

— le syndic veillait aux intérêts de la commune devant le juge en garde ; élu pour trois ans, il convoquait le peuple au son de la cloche d'église, ou tenait ses assemblées à l'issue de la messe dominicale ; il logeait les gens de guerre, payait le pâtre, lequel, nommé chaque année, après avoir reçu le denier à Dieu, conduisait les bêtes armailles, c'est-à-dire celles qui suivaient les armées à la guerre pour leur ravitaillement ; le berger recevait quatre deniers pour un mouton, un sou pour une chèvre ou un cochon, plus un boisseau de messeil pour quatre moutons, deux chèvres ou deux porcs ;

— les collecteurs de tailles, au nombre de quatre, nommés tour à tour, fonction gratuite qui faisait plus peur qu'envie, car sous la direction du curé, membre à vie et de droit, ils répartissaient la quote-part d'impôt de chaque ménage ;

— le chirurgien ou médecin, apothicaire ou barbier, et enfin

— le recteur d'école qui, sous la dépendance du clergé, enseignait le catéchisme et la langue aux enfants, les conduisait tous les jours à la messe pour apprendre à chanter et à servir le curé. Il avait le logement gratuit et la fabrique lui donnait vingt-cinq livres, plus le casuel de l'église, deux boisseaux de messeil par laboureur, trois sous par mois pour l'enfant qui apprenait ses lettres, quatre sous pour celui qui savait lire et cinq sous pour celui qui écrivait.

Pierre de Renaud des Landes, gouverneur de Bains, en Flandre, qui porte : d'argent au sautoir de gueules surmonté en chef d'une croisette potencée de sable, armoiries dont l'écusson en pierre est au musée de Chaumont (don de la famille Forgeot), est acheteur des biens de Charles de Quinquempoix le 31 juillet 1669, mais n'en jouit pas longtemps, car il succombe au siège de Trèves, laissant son héritage à son frère Etienne.

A la mort de ce dernier, Charles de Rohan (de gueules à neuf macles d'or posées en fasces 3-3-3), petit-fils de Madeleine de Lenoncourt, fait rentrer le comté dans la famille de ses anciens propriétaires ; mais un décret du Parlement, du 15 mars 1707,

Digitized by Google

dispose de Vignory et de ses dépendances en faveur de Jean Orry, président à mortier au Parlement de Metz, vente confirmée le 26 juin 1708 et pour laquelle cet imprimeur richissime, nouvellement anobli, rend hommage à Louis XIV le 4 mars 1712 et à Louis XV en 1722. Il s'était donné les armoiries : de pourpre au lion d'or rampant et grimpant un rocher d'argent mouvant à dextre.

A son trépas, le 29 septembre 1729,l'aîné de ses quatre enfants, Philibert Orry, contrôleur des finances, prend le titre de comte et meurt célibataire en 1747. Sa sœur, épouse de Louis-Bénigne Berthier, avait vendu sa part d'héritage paternel le 25 janvier 1732 à M. Langeois de Saint-Quentin.

Le domaine de Vignory n'était déjà plus administré depuis longtemps que par des gruyers, officiers des eaux et forêts, qui répondaient à ce que l'on appelle maintenant gardes généraux.

En 1740, Crozat de Thiers achète les terres et les forêts qu'il garde jusqu'à son décès en 1780. Le comté tombe entre les mains de sa fille, épouse séparée de biens du marquis de Béthune (1787), issu d'une des plus vieilles familles de France. De Béthune porte : d'argent à la fasce de gueules.

Les privilèges ayant été abolis à la Révolution de 1789, le château, inhabité depuis longtemps, tomba complètement en ruines, mais appartenait toujours à la marquise de Béthune, morte le 14 mai 1812, à Amiens, sa résidence.

En 1827, cette propriété cessa d'être entre les mains de la noblesse et passa successivement au pouvoir de MM. Rolland de Cirey, Berthelin de Doulevant, Miguet, Picard, Thériat, Foissy. Tous ne respectèrent pas la beauté du site de l'ancien manoir féodal, abrité par des arbres plusieurs fois séculaires. L'un par exemple, le garde Miguet, abattit un tilleul de 7 mètres de pourtour, situé non loin du donjon ; un autre, M. Picard, fit raser ce qui restait des habitations seigneuriales et découronna d'un étage la tour au puits, sous prétexte d'élargir la vue.

Enfin, en 1849, le Dr J.-B.-A. Forgeot, mon vénéré grand-père, dernier acquéreur, voulut sauver du vandalisme les vestiges de huit siècles de gloire, et pour protéger le pays des blocs de pierre qui, détachés après les hivers et dévalant ce coteau abrupt et dénudé, menaçaient les maisons de la rue de la Côte, fit tracer et planter de sapins des allées qui couronnent encore actuellement

Digitized by Google

la plate-forme et ajoutent un charme de verdure à la quiétude du lieu. A sa succession, ses héritiers pensèrent à juste titre que les ruines de ce château historique devaient être sous la sauvegarde publique et rester ouvertes à tous les visiteurs étrangers ; aussi cédèrent-ils leurs droits à la commune, qui les possède depuis 1883.

***

Digitized by Google

LÉGENDE

1 Tour quarrée ou Donjon.
2 Chapelle.
3 Grand corps de logis ou Manoir.
4 Citerne.
5 Maison de garde du château inhabité.
6 Tour ronde au puits.
7 Tour du Valnoise.
8 Tours flanquantes.
9 Porte d'entrée ou Poterne.
10 Rempart séparant le château de la ferme.
11 Petite cour.
12 Cour d'Honneur du château.
13 Cour de la ferme.
14 Maison de ferme et dépendances.
15 Citerne de la ferme.
16 Jardin et verger.
17 Colombier.
18 Tour de la Canonnière.
19 Tours flanquantes.
20 Porte d'entrée et son pont-levis.
21 Fossé de défense.
22 Mur de contrescarpe.
23 Fossé taillé dans la roche.
24 Tours d'angle de défense.
25 Bastion et mâchicoulis sur le rempart.
26 Muraille descendant sur Vignory.
27 Muraille descendant sur la porte Notre-Dame.
28 Chemin de piéton descendant au bourg.
29 Rempart.
30 Emplacement des gros tilleuls.
31 Porte basse de la tour au puits.

Digitized by Google

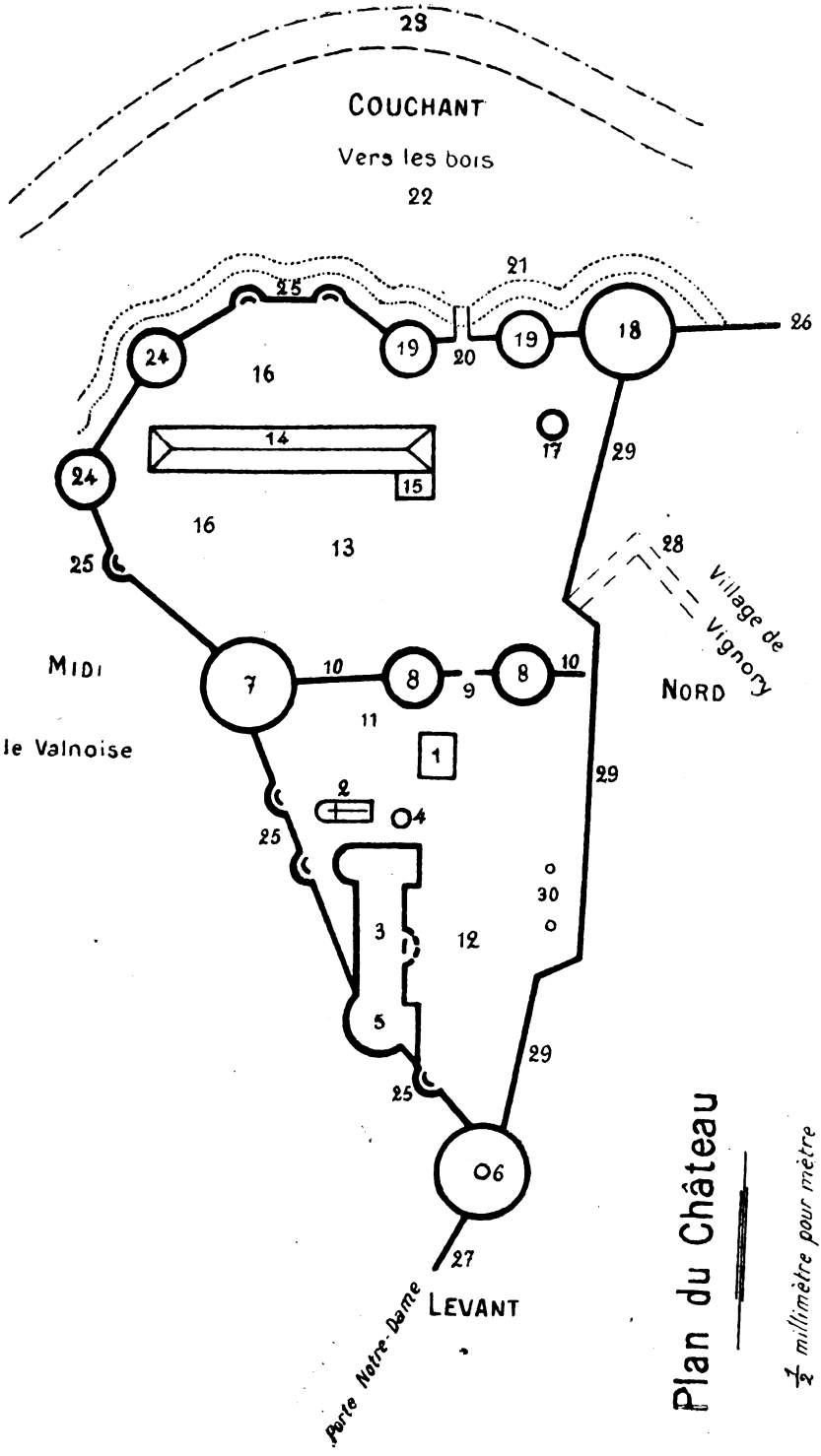

Digitized by Google

THE
JOHN
LIBRARY

SAINT-DIZIER

Imprimeurs, Libraires et Relieurs

1774-1925

ÉCHOS DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE 1925

L'imprimerie n'a pas été oubliée au cinquante-huitième congrès des Sociétés savantes, qui s'est tenu à Paris, du 14 au 18 avril 1925, à la Sorbonne.

. . . . . .

M. Gouthière, bibliothécaire de la Société des Lettres, des Sciences, des Arts, de l'Agriculture et de l'Industrie, à Saint-Dizier, a fait une communication sur l'imprimerie à Saint-Dizier :

Saint-Dizier ne paraît pas avoir eu d'imprimeur avant la Révolution.

Jean-Claude Fournier, né à Soissons vers 1740, compagnon libraire à Joinville, se marie dans cette localité le 19 septembre 1774 et vient aussitôt s'établir à Saint-Dizier comme libraire, relieur et mercier. Eprouvé par l'incendie qui, dans la nuit du 19 au 20 août 1775, détruisit le quartier central de la ville, Jean-Claude Fournier, après ce sinistre, erra çà et là, puis fixa son domicile au numéro 29 actuel de la rue Gambetta. C'est dans cette maison que, profitant des libertés accordées par la Révolution, il installa la première imprimerie de Saint-Dizier.

L'auteur énumère avec détails les différentes firmes qui se sont succédé pour arriver à la société anonyme Etablissements André Brulliard (imprimeries Brulliard et Thevenot réunies), constituée le 22 décembre 1919.

(Bulletin officiel de l'Union syndicale et Fédération des Syndicats des Maîtres Imprimeurs de France, 117 boul. Saint-Germain, Paris.)

Avril 1925.

Digitized by Google

L'ART D'IMPRIMER

Dès le dixième ou le onzième siècle, les Chinois gravaient à l'envers, sur des planches de bois, des textes sacrés qu'ils reproduisaient ensuite après avoir enduit ces planches de noir et les avoir frottées à la main. Au quatorzième siècle, on imprimait en Europe des cartes à jouer et des images de piété à l'aide de moules également gravés sur bois (1).

L'opinion générale attribue à Jean Gensfleisch, dit Gutenberg, citoyen de Mayence, l'invention de l'imprimerie dans le milieu du quinzième siècle. C'est à Mayence, il est vrai, que parut en 1454 la première planche imprimée en caractères mobiles et faite de billets d'indulgence mis en vente parmi les fidèles.

Etant à Strasbourg en 1439, Gutenberg avait passé un acte avec trois bourgeois de cette ville pour mettre en œuvre plusieurs arts et *secrets merveilleux qui tiennent du prodige.* Ce sont les termes du traité, écrit en allemand, sans autre explication. Il est permis de penser que l'art d'imprimer comptait parmi ces secrets, car l'invention de l'imprimerie a été considérée, à son origine, comme tenant du prodige, même du sortilège.

En 1450, Gutenberg cherchait à Mayence des amis pour refaire ses fonds épuisés. Il réussit à former une nouvelle association avec Jean Fust, riche négociant du même lieu que lui, et, avec l'aide de Pierre Schœfer, de Gernsheim, qui était alors domestique de Fust, ils travaillèrent sans retard à l'exécution de leurs desseins.

L'œuvre de début fut nécessairement imparfaite : ils ne faisaient que tailler des lettres dans des planches de bois. Le temps assez long qu'ils avaient mis pour imprimer de cette manière un vocabulaire latin intitulé *Catholicon* les poussa dans des recherches nouvelles : ils inventèrent des lettres mobiles qui remplacèrent les lettres sculptées en relief dans le bois dur et dans le métal jusqu'à ce que Schœfer trouvât le procédé des matrices pour avoir des lettres de métal fondu. Ce fut là une découverte qui pourrait valoir à son auteur une seconde paternité de l'imprimerie. Jean Fust, son maître, en fut ravi à tel point qu'il lui donna sa fille en mariage.

1. Georges Chamerot : *Conférence sur l'Imprimerie*, 1897.

Digitized by Google

En 1457 parut un psautier supérieurement exécuté en deux couleurs, avec initiales imitant à s'y tromper celles des miniaturistes. A la fin de cet ouvrage il est déclaré à la face du monde qu'il a été fait sans le secours de la plume ni du pinceau, par un merveilleux procédé, nouvellement inventé, remplaçant et multipliant l'écriture.

L'invention des caractères romains a donné un essor exceptionnel à l'imprimerie ; elle est due à Nicolas Jenson, décédé à la fin de 1480. Jusqu'ici Langres et Tours s'étaient disputé la gloire de lui avoir donné le jour. Dans le *Petit Champenois* du 5 octobre 1924, M. Jean Lallemant s'inspire d'un testament découvert à Venise et par lequel divers dons sont attribués par Jenson à la commune de Sommevoire ainsi qu'à son église pour placer dans ce bourg haut-marnais le berceau du célèbre typographe.

Au dix-huitième siècle, Pierre-Simon Fournier, fondeur, divisa les caractères typographiques en points de son invention et créa aussi une règle pour tout ce qui jusque-là était abandonné à la fantaisie de l'imprimeur.

Les presses furent d'abord en bois et à bras ; elles suivirent de près, dans leur construction rudimentaire, les premières manifestations de l'imprimerie. Arrivées à un degré de perfectionnement élevé en 1795, elles furent supplantées en 1814 par la première machine, œuvre de Kœnig et Bauer pour le journal *le Times*.

Avant l'invention des caractères, le corps des imprimeurs en lettres était composé d'écrivains, de libraires, de relieurs, d'enlumineurs et de parcheminiers.

Le parcheminier préparait les peaux sur lesquelles on écrivait.

L'écrivain, qu'on appelait stationnaire, copiait sur les peaux l'ouvrage que le libraire fournissait.

Le relieur mettait en volume les feuilles copiées.

L'enlumineur peignait, relevait d'or bruni, en un mot décorait le volume avant son retour chez le libraire qui le vendait.

Les imprimeurs en lettres étaient agrégés à l'Université et soumis aux ordonnances et statuts du recteur ; un règlement de 1686 les affranchit en grande partie de l'autorité de l'Université.

Depuis ce règlement, qui limitait le nombre des imprimeurs à trente-six, il est intervenu un grand nombre d'arrêts, d'édits et déclarations relatifs au corps et à la communauté des imprimeurs-libraires. On a rassemblé toutes ces pièces dans un volume consi-

Digitized by Google

dérable ; il forme ce qu'on appelle *le Code de la librairie.* Avant d'être reçu, on subissait un examen d'après diverses ordonnances royales confirmées par Louis XIV et Louis XV.

La loi du 21 octobre 1814 disait (art. 81) : « Nul ne sera imprimeur ni libraire s'il n'est breveté par le roi et assermenté. » Et l'ordonnance du 24 même mois : « Les brevets d'imprimeur et de libraire délivrés jusqu'à ce jour sont confirmés ; les conditions auxquelles il en sera délivré à l'avenir seront déterminées par un nouveau règlement. » La loi du 29 juillet 1881 a proclamé la liberté presque complète de l'imprimerie en exigeant simplement que tout imprimé portât le nom et l'adresse de l'imprimeur.

JEAN-CLAUDE FOURNIER, mercier, libraire et imprimeur, 1774-1806

Sa naissance. — L'âge assigné à Jean-Claude Fournier dans diverses pièces citées plus loin rendrait imprécise l'année de sa naissance : il avait, d'après certains textes, vu le jour en 1740, d'après d'autres en 1744 ; une troisième version le rapprocherait encore de nous en fixant son origine à 1748.

Le premier chiffre étant généralement admis, nous considérerons le plus ancien des imprimeurs de Saint-Dizier comme né en 1740, n'ayant pu trouver dans son pays l'acte à l'aide duquel nous aurions écrit en toute assurance. La mairie de Soissons répondait en effet le 30 septembre 1924 à nos questions par les lignes suivantes : « Les archives de l'état civil de Soissons (celles de l'hôtel de ville et du tribunal civil), détruites par un incendie lors de l'invasion russe en 1814, n'ont été que partiellement reconstituées, et l'acte de naissance de la personne qui vous intéresse ne figure pas au nombre des actes rétablis. »

Ses débuts dans la librairie. — Nous manquons aussi de renseignements sur les années d'apprentissage de Jean-Claude Fournier. L'acte de son premier mariage nous apprend qu'il a été compagnon libraire à Joinville, incontestablement dans la maison de J.-B. de Gaullet, puisque ce libraire est témoin à la cérémonie.

Digitized by Google

Jean-Baptiste Degaulle, lisons-nous dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres* (1), avait épousé la fille unique de Jean-Baptiste Monnoyer, qui inaugura l'imprimerie à Joinville, étant aussi libraire. A la mort de celui-ci, 4 décembre 1777, l'imprimerie de Joinville fut supprimée. Le 16 mai 1778, Degaulle en demanda le rétablissement, mais, le 14 septembre suivant, il lui fut répondu par un refus. Il n'était pas encore établi en 1786 ; ce n'est peut-être qu'à la suite du décret de l'Assemblée nationale sur la liberté de la presse qu'il ouvrit une imprimerie.

Son premier mariage. — Jean-Claude Fournier avait 34 ans quand il s'est marié, comme en fait foi du reste le document qui suit :

« L'an de grâce mil sept cent soixante quatorze le 29e jour du mois de septembre, après la publication de trois bans et les fiançailles faites du futur mariage entre Jean Claude Fournier, compagnon libraire fils majeur de défunt Nicolas Fournier et de Marie-Anne d'Harocourt, épouse actuelle de Nicolas Lefèvre de la paroisse de St-Quentin de Soissons, le dit Jean Claude Fournier de la paroisse Notre Dame de Joinville d'une part et Louise-Anne Patot fille majeure des défunts Sr Jacques Patot et Anne Loppin de cette paroisse d'autre part, vu le consentement de la Dame Marie Anne d'Harocourt passé par devant notaire au dit Soissons le neuf du présent mois de la dite année et le certificat de M. le Curé de la dite paroisse de Soissons faisant foy que le Sr Jean Claude Fournier est libre à l'effet de contracter mariage, je, soussigné, Prêtre vicaire du dit Joinville les ai mariés avec la solennité ordinaire sans aucune opposition ni empêchement, en présence de J.-B. de Gaullet, libraire, Claude Laurent mard, Etienne Fauconnier, md tanneur, Jean-Charles Millière chirurgien et de Plusieurs autres qui ont signé avec moy et les contractants en foy du présent acte. » — *Signatures des personnes désignées* ; en plus : Faure Dupin, L. Deschautt, Patot, Potin, vicaire.

Jean-Claude Fournier libraire et mercier à Saint-Dizier. — Aussitôt après son mariage, Jean-Claude Fournier s'installe à Saint-

1. Année 1886, t. II : *L'Imprimerie et la Librairie dans la Haute-Marne.*

Digitized by Google

Dizier comme libraire, peut-être plus spécialement comme relieur, si nous tenons compte de l'outillage qui sera ultérieurement reconnu avoir existé chez lui.

D'après la définition de l'époque, le libraire est un « marchand qui vend des livres et qui en imprime s'il est du nombre des imprimeurs, *typographus*, *bibliopola*, *librarius*. On peut dire encore qu'un libraire est un négociant censé lettré, ou doit l'être ». On

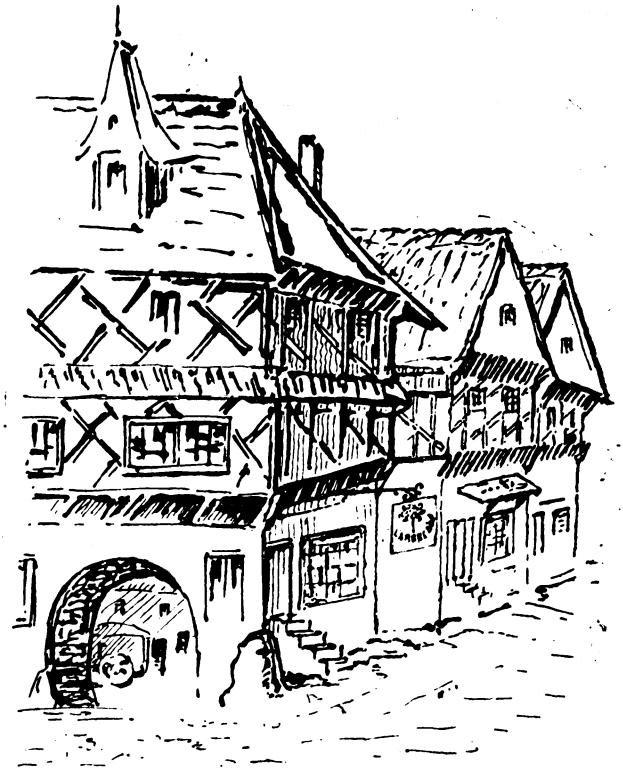

Jean-Claude Fournier, libraire, habitait en 1775 le quartier de la Ville qui fut brûlé dans la nuit du 19 au 20 août.
« On parvint à fixer la rapidité de l'incendie... d'un côté à l'auberge de l'Arbre d'Or (Jean Aubry). » — Procès-verbal du 28 août 1775.

verra plus tard que, très bon ouvrier sans doute, faisant même la reliure de luxe, Jean-Claude Fournier n'était pas instruit.

La mercerie, d'après le même auteur, est un « commerce de

Digitized by Google

presque toutes les marchandises. Un mercier est marchand de tout et faiseur de rien. Ce corps est très nombreux. C'est le troisième des six corps marchands. Il a été établi en 1407 par Charles VI ».

Où était l'atelier de Jean-Claude Fournier ? Nous n'avons vu son adresse nulle part avant l'incendie de 1775, dont il fut victime.

L'incendie de 1775. — Il y avait onze mois seulement que Jean-Claude Fournier habitait Saint-Dizier quand éclata le terrible sinistre du 19 août.

Dans une assemblée tenue le 25, les maire et échevins procédaient à l'estimation des dégâts. Le procès-verbal porte, pour ce qui intéresse notre sujet : « Jean-Claude Fournier, libraire et marchand mercier, une maison et bâtiments 4.950 l. ; meubles et effets et marchandises 3.000 l. »

Le sinistré fournissait aussi un état des outils qu'il avait perdus et dont l'absence paralysait son travail :

ETAT des principaux outilles consernant mon etat de librerie qui ont été redui par l'incendie don je ne peut travailler par faute de ses outille-la, sçavoir :

1	piere abatre qui soi d'une bonne piere dur	50	l.
1	meul avec sa montur	6	
1	couteau a parer.	2	
2	dant a brunir avec les montur en cuivre	2	
1	pere de grosisau fin pour courpere du carton	6	
1	piere de marbre portante 18 pouce caré	6	
10	livres dores pour doré a 40 s.	20	
2	livre dor fin d'almagne pour doré sur tranche à 48 s.. .	4	16 s.
2	grand ait de bois de noyer pour mettre les in folio en presse	1	10
6	pere de menbrure pour endoser les in folio	3	
12	grand ait de bois de noyer ou de poiryé pour mettre les in 4° en presse a 10 s. chaque	6	
6	pere de membrure pour en doser les in 4°	2	8
12	entre deux pour en doser les in 4°.	1	16
12	moyen ait pour mêttre les in 8 en presse de bois de poirié	1	16
6	pere de membrure pour en doser les in 8 4 la pere . .	1	10
50	entre deux pour les in 8 à 2 s. chaque	5	
24	petit ait pour mêttre les in 12 en presse de bois de poirie	5	12
10	pere de membrure pour en dosser les in 12 a 5 la père .	2	10
100	entre deux pour en doser les in 12 a 2 s. chaque. . . .	10	
1	livre de vermillon pour rougir la tranche des livres .	6	
		124	l. 06

Digitized by Google

Memoire fait des principeaux outille que jai perdu dans l'incendie, dont j'ai marquet le prie de toutes c'est article au prie juste comme je les ait payer il y a onz mois lorsque je me suis etablie cette ville.

FOURNIER
Libraire à St-Dizier.

Par cette pièce on voit que Jean-Claude Fournier s'adonnait à la reliure soignée, puisque l'or et le vermillon pour la tranche des livres faisaient corps avec l'outillage assez complet réuni dans son atelier (1).

Pour abriter les citoyens éprouvés par l'incendie, des baraques avaient été construites. Il y en avait quatre près du palais, quatre dans la rue du Grand-Sauvage (2), huit aux Allées (3), trois à l'emplacement de maisons appartenant à MM. Dubois, Maillard et Lorrain. Le 24 novembre, Gabriel Thirion, architecte, et André Oger, marchand de bois et ancien conseiller de l'hôtel de ville, experts nommés d'office par les administrateurs du Bureau de charité des incendiés de la ville de Saint-Dizier, procédaient « à la réception de la *serrurie* » de ces dix-neuf baraques. Seize autres constructions étaient établies sur le terrain de l'ancienne halle (4) par Nicolas Lefebvre et Colin, entrepreneurs. Les experts déclarent : « La sixième baraque, occupée par le nommé Fournier, libraire, que les adjudicataires avoient obmis de mêtre une couche de lait de chaux sur les parrois interrieures et plafond, nous estimons qu'ils seront tenus de la mêtre et qu'il leurs sera rétenu quarante sols pour ce. »

---

1. Les principaux outils et instrumens dont se servent les maîtres relieurs et doreurs de livres sont le plioir, le marteau à battre et sa pierre, le cousoir pour relier, avec les clavettes, l'aiguille à relier, le poinçon, diverses sortes de ciseaux, un compas ordinaire et un compas à dorer, la presse pour rogner, garnie de son fût, de son couteau, de sa clé et soutenue par cette espèce de coffre de bois qu'ils nomment *l'âne*, la grande presse, la pointe à couper le carton, le couteau à parer les cuirs, les ais à rogner, à fouetter et à presser, la pince pour dresser les nervures, le gantelet pour fouetter, le grattoir pour endosser, divers pinceaux pour marbrer et pour coller, le racloir à dorer sur tranche, le fer à polir, enfin divers autres fers différemment faits et gravés pour appliquer l'or sur les couvertures ou pour y faire des ornemens sans or, avec tout le petit équipage pour dorer sur tranche. — D. J., 1779 (Grande Encyclopédie).
2. Rue Gambetta.
3. Promenades à l'extrémité de la rue Emile-Giros.
4. Rue du Marché.

Digitized by Google

En novembre 1776, on fait le toisé des terrains appartenant aux incendiés.

Le 3 août 1777, les commissaires nommés par le Bureau estiment que, pour indemniser les propriétaires des maisons seulement dégradées et ceux qui, étant logés dans le centre du feu, ont souffert une perte plus considérable, il convient de leur attribuer un supplément d'estimation. Jean-Claude Fournier, libraire (estimation suivant le procès-verbal du 28 août 1775 : 4.950 l.), est inscrit pour un supplément de 1.600 l.

Le règlement des comptes ne se fait pas très rapidement. La première répartition des fonds, portant sur 142.000 l. en prévision de la reconstruction des maisons, avait été arrêtée le 3 mai 1777. Jean-Claude Fournier, libraire, pour une évaluation de 4.950 l., devait recevoir 1.252 l. 4 s. 8 d. La pièce de dépense ci-après démontrera que, pour un premier versement, les sinistrés n'ont pas été gâtés par l'empressement des répartiteurs : « Compte que rend pardevant vous, Citoyens Administrateurs du Bureau de charité établi en la commune de Saint-Dizier en faveur des incendiés de ladite commune par Antoine Eléonor Léon Leclerc de Juigny, cydevant évêque de Chaalons-sur-Marne, le 22 aoust 1775, et par Gaspard Louis Rouillé d'Orfeuil, cydevant intendant de la cydevant province de Champagne, le tout approuvé par lui le 3 septembre dudit an 1775, Jean Jérémie Demougeot, cydevant maître particulier des Eaux et Forêts de Saint-Dizier, l'un des Administrateurs du Bureau et trésorier d'icelui : ... Dépense de douze cent cinquante-deux livres quatre sous huit deniers payée au citoyen Jean-Claude Fournier suivant ses quittances des 23 juin 1777 et 3 janvier 1778 (arrêté le deux thermidor l'an second de la République française une et indivisible). »

La réglementation sur la matière de librairie. — L'Inventaire des archives et objets mobiliers de la mairie de Saint-Dizier dressé le 17 septembre 1851 énonce, sous la rubrique *Imprimerie, Librairie, Lithographie, Brevets, Journaux, Saisie de livres*, une liasse 15 formée de trente pièces qui sont : Circulaire ministérielle contenant des instructions sur la vente des mauvais livres, lettres du préfet et du sous-préfet contenant des instructions pour arrêter la circulation de mauvais ouvrages tels que journaux, livres et lettres et autres concernant la librairie et les livrets à délivrer soit aux imprimeurs, soit aux libraires.

Digitized by Google

Les concurrents merciers. — Si M. Fournier n'eut pas de concurrents dans sa profession de libraire, il en fut autrement pour son comptoir de mercerie. En ville, pendant l'année 1781, au milieu de négociants de toutes catégories, on compte treize merciers. A Gigny, où les vignerons sont particulièrement nombreux, il y en a quatre ; l'un d'eux est en même temps émouleur et marchand de bestiaux, deux autres sont débitants d'eau-de-vie. A la Noue, le quartier le plus populeux, réunion de charpentiers de bateaux, de mariniers, de « brelleurs », de « seauliers », de tonneliers, de cloutiers, on voit cinq merciers spécialisés dans leur genre d'affaires, un sixième qui est cabaretier à assiette, un septième maître cordonnier et marchand de vinaigre, un huitième marchand de pierre façonnée, maçon et débitant d'eau-de-vie.

Jean-Claude Fournier imprimeur. — Les premiers imprimeurs que la France eût possédés arrivèrent à Paris en 1469 : c'étaient Ulrich Gering, de Constance, Michel Friburger et Martin Crantz, de Colmar ; ils furent logés à la Sorbonne.

Les villes les moins éloignées de nous qui connurent l'imprimerie dès le quinzième siècle sont : Troyes (1483), Dijon (1491), Châlons (1493). Nous avions espéré trouver aux archives de cette dernière localité, la nôtre ayant fait partie du diocèse de Châlons, des documents sur les débuts de l'imprimerie à Saint-Dizier. Le 25 août 1924, l'archiviste départemental nous informait qu'il n'y avait là aucune pièce concernant les libraires et imprimeurs de Saint-Dizier. De cet ordre deux cotes seulement existent, capables de fournir quelques indications, mais elles visent exclusivement les libraires châlonnais.

On sait que Jean-Claude Fournier s'est établi libraire à Saint-Dizier en septembre 1774. La déclaration qu'il a signée des pertes subies par lui en matériel pendant l'incendie de l'année suivante ne laisse aucun doute sur ce point.

Il serait plus difficile de dire quand il est devenu imprimeur. Si nous consultons les rôles des contributions de l'époque, nous le voyons : en 1776, âgé de 28 ans (1), habitant *comme libraire* le

1. Il serait donc né en 1748 et non en 1740, comme on l'a imprimé ailleurs.

Digitized by Google

quartier de la Ville, numéro 223 (1), chez Nicolas Lavocat, compagnon chamoiseur ; et en 1781, *toujours libraire*, toujours même quartier, numéro 151, chez Claude Gayot, compagnon serrurier.

Quoi qu'il en soit de l'année où la première imprimerie a fonctionné à Saint-Dizier, il apparaît qu'en ces temps la ville manquait d'importance : en 1782, elle comptait 5.024 habitants. Ce n'était donc pas la cité remuante qui en 1921 accusait 17.576 habitants, chiffre qui a augmenté encore depuis ce dénombrement.

La *Gallia typographica* de Georges Lepreux fait remonter à l'époque même de l'incendie l'installation de l'imprimerie de Fournier :

« J.-C. Fournier était établi libraire à Saint-Dizier depuis quelques années (2) lorsque, dans la nuit du 19 au 20 août 1775, l'immense incendie qui dévora une partie de la ville lui occasionna la perte de toutes ses marchandises. Le dommage qu'il avait subi de ce chef fut estimé à 4.950 livres et lui valut une indemnité de 1.252 livres 4 s. 8 d. ; il obtint *en même temps* l'autorisation tacite de tenir une imprimerie, ainsi qu'on en trouve la preuve dans les énonciations de la liste Sarraillot. Je n'ai rencontré aucune de ses impressions avant 1790, car il est probable qu'il se borna à exécuter des travaux de ville et à fournir les imprimés nécessaires à la municipalité, mais à partir de cette époque on peut citer plusieurs productions sorties de son office. »

On a vu plus haut que, plusieurs années après l'incendie, Jean-Claude Fournier était encore exclusivement libraire et mercier. Il a sans doute usé du procédé employé par son ancien patron, Jean-Baptiste Degaulle ou de Gaullet, en profitant du décret de l'Assemblée constituante sur la liberté de la presse (Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, août 1789) pour ouvrir une imprimerie. Encore ne dut-il pas le faire immédiatement, car, dans la milice nationale organisée en 1790, nous voyons Jean-Claude Fournier, *libraire*, avec le grade de sous-lieutenant.

Son champ d'action était modeste, et cependant les travaux qu'il exécutait révélaient pour ce moment un soin qui fait honneur à sa maison et aux collaborateurs dont il avait dû s'entourer.

---

1. Le numérotage se faisait alors par quartiers et non par rues comme à présent. — Le premier numérotage des maisons à Paris date de 1728.
2. En réalité depuis onze mois.

Digitized by Google

Le *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres* (1) renferme encore ce passage intéressant pour notre étude :

« Saint-Dizier ne paraît pas avoir eu d'imprimerie avant le commencement de la Révolution ; dans tous les cas, son premier établissement typographique fut installé postérieurement à l'année 1777. La première publication que nous sachions être sortie des presses de cette ville a pour titre : « Adresse des administrateurs du directoire et procureur syndic du district de Saint-Dizier aux officiers municipaux des paroisses du ressort de ce district. SAINT-DIZIER, *imprimerie Fournier*, 1791 », in-4°. Cette pièce se trouve à la Bibliothèque nationale...

« Jean-Claude Fournier avait installé son imprimerie au numéro 33 de la rue du Grand-Sauvage, actuellement rue de l'Hôtel de Ville (2). Il était né à Soissons en 1740 ; il mourut à Saint-Dizier le 13 novembre 1806, âgé de 66 ans.

« Fournier ne parvenait pas toujours à contenter ses clients : par exemple, Basset, curé de Noyers, dont il imprima, en 1797, un factum intitulé *Tableau de mes persécutions aux supérieurs ecclésiastiques et à l'opinion publique* (s. l. n. d., in-8). Sur l'exemplaire qui est à la Bibliothèque nationale, l'auteur a écrit : « Je dois prévenir le lecteur que l'imprimeur, ignorant et jacobin, de Saint-Dizier, à qui j'avais confié mon manuscrit avant le 18 fructidor, n'a jamais voulu me donner une seule épreuve, pour avoir le sanguinaire plaisir de laisser toutes les fautes d'orthographe et de français qui y fourmillent. » Au bas de la page 3, autre note autographe : « J'ai écrit ma lettre quinze jours avant le 18 fructidor. » Il s'agit ici de la fameuse journée du 18 fructidor an V. »

Nous avons eu entre les mains, comme publications sorties de l'atelier de Jean-Claude Fournier :

« *Convention nationale.* — Recueil des actions héroïques et civiques des républicains français. — Numéro 1er, présenté à la Convention nationale, au nom de son Comité d'Instruction publique, par Léonard Bourdon, Député par le Département du Loiret. — Imprimé par ordre de la Convention nationale. A Saint-Dizier, de l'Imprimerie républicaine de Fournier, IIe année. »

1. *Op. cit.*

2. Aujourd'hui rue Gambetta 29, par suite du nouveau numérotage des maisons effectué en 1911 ; la maison donne également sur la rue du Petit-Sauvage, numéro 22.

Digitized by Google

A la page 29 se trouve une citation concernant un Haut-Marnais :

« 14 juillet 1789 (v. s.), Humbert, compagnon horloger, natif de Langres, se joint aux habitans du district de Saint-André ; aux premiers cris de la Liberté, il vole à l'attaque de la Bastille, et faute de plomb il charge son fusil avec des clous. Le projet était formé d'incendier l'arsenal ; Humbert en fait sentir les inconvéniens à ses camarades et parvient à les en détourner : il fait avancer le canon et se place à la première ligne des assiégeans ; Humbert y entre le premier, s'élance au haut du donjon, désarme un soldat suisse et le force à démonter un canon prêt à foudroyer le peuple qui couvrait la place de la Bastille ; mais par une funeste méprise il est regardé lui-même comme un ennemi par ceux des assiégeans qui ignorent encore que la forteresse fut réduite. On tire sur lui ; une balle lui perce le cou.

« A l'aide du suisse qu'il avait désarmé, Humbert descend l'escalier ; on le conduit aux Minimes où l'on panse sa blessure ; il veut encore retourner à la Bastille ; on s'y oppose, il est reconduit dans sa maison. Vers le milieu de la nuit, l'allarme se répand dans Paris ; toutes les rues retentissent des cris mille fois répétés *Aux armes ! aux armes !...* Humbert est réveillé en sursaut ; il se jette hors de son lit, prend ses armes et se traîne à son corps-de-garde. »

Citons encore : « Discours prononcé dans le Temple de la Raison, le jour de la fête qui en a été célébrée à Wassy, le 10 Pluviôse, seconde année républicaine, par le citoyen Demougeot, membre de la Société populaire, suivi d'un hymne patriotique du même auteur. — A Saint-Dizier, de l'imprimerie républicaine de Fournier, 6 ventôse IIe année. »

Jean-Claude Fournier propriétaire terrien. — On voit la signature du citoyen Fournier, imprimeur, au bas d'une pétition du 24 octobre 1798 tendant à la nomination de commissaires chargés d'aborner des terrains et vignes acquis par lui à la vente du prieuré de Saint-Thiébault et qui aboutissent sur des chemins communaux entre l'Ornel et les fossés de la ville.

Sa famille. — Jean-Claude Fournier appartenait à une famille d'imprimeurs, de relieurs, de libraires. Voici en effet un extrait

Digitized by Google

des registres de l'état civil de Soissons rétablis pour l'année 1787 : « L'an mil sept cent quatre-vingt-sept, le huit janvier, ont été mariés à Soissons, sur la paroisse de..., Louis Claude Fournier, garçon imprimeur demeurant à Soissons, fils légitime de Sébastien Fournier, marchand libraire et relieur à Soissons, et de Margueritte Joseph Viellard, né à Soissons le ... mil sept cent soixante quatre ; et Marie-Charlotte Damecez, fille légitime de Jean Baptiste Damecez, laboureur à..., et de Marie Jeanne Bouttevile, née à... le huit janvier mil sept cent cinquante six. »

Sa mort. — Le 13 novembre 1806 comparaissent François-Jean-Baptiste Brisset, 43 ans, « munier », demeurant à Saint-Dizier, et François-Nicolas Doyen, 37 ans, officier de santé, demeurant audit Saint-Dizier, pour déclarer que Jean-Claude Fournier, 62 ans (1), natif de Soissons, imprimeur demeurant à Saint-Dizier, veuf... en troisièmes noces de Anne-Louise Ragreneau, époux de Marie-Marguerite-Geneviève Leclerc, propriétaire demeurant audit Saint-Dizier, beau-frère dudit Brisset, est décédé ledit jour treize novembre en la maison numéro 228 sise rue du Grand-Sauvage, quartier de la Ville.

JEAN-BAPTISTE FOURNIER
succède à son père.
1806-1833.

De son second mariage, Jean-Claude Fournier avait eu en 1786 un fils, Jean-Baptiste, qui reprit sa maison.

Une seule brochure à ce nouveau nom nous a été communiquée : « Ecole secondaire communale de Saint-Dizier, département de la Haute-Marne. Exercice public des élèves des Ire et IIe classes de latin. — La séance aura lieu le 13 septembre 1808, à 3 heures après midi. La distribution solennelle des prix le 14 septembre, à 4 heures après midi, dans la grande salle de la mairie. » (Au-dessous, un écusson à l'aigle impériale entourée du collier de la

1. D'après cette déclaration, Jean-Claude Fournier serait né en 1744 et non en 1740 ou 1748 comme il paraît ressortir de pièces citées plus haut.

Digitized by Google

Légion d'honneur, accolée de la main de justice et du sceptre, le tout ayant pour fond un manteau surmonté de la couronne.) En bas : « A Saint-Dizier, chez Fournier, imp^r de la Mairie et de l'Ecole secondaire ».

Comme imprimeur de la mairie, Jean-Baptiste Fournier reçoit : le 10 août 1819, un acompte de 585 fr. sur fournitures faites en 1815 ; le 15 novembre même année, une autre somme de 163 fr.

Le 20 septembre 1822, la mairie liquide le compte des imprimés fournis pendant l'invasion de 1815. Il est dû à Jean-Baptiste Fournier 1.824 fr. sur lesquels il reçoit 748 fr. Reste à payer 1.076 fr.

Installé au centre de la ville, en face de l'ancienne halle, Jean-Baptiste Fournier savait quel intérêt présenterait pour lui l'édification d'un marché en cet endroit. Aussi voit-on, dans l'état des sommes offertes en 1825 (2. 705 fr.) par dix-huit commerçants « pour la construction d'un marché couvert sur la place de l'ancienne halle », le nom de M. Fournier, imprimeur, figurer pour 300 fr. (1).

Jean-Baptiste Fournier eut au moins deux enfants, un fils qu'il perdit le 24 octobre 1818 (2) et un autre qui devint en 1852 secrétaire de la mairie (3), puis économe de l'Asile départemental d'aliénés.

Le second imprimeur de Saint-Dizier est mort le 24 mars 1833, âgé de 46 ans.

Sa veuve s'est retirée chez son fils, rue des Capucins (4), où elle est morte le 5 septembre 1853 (5).

---

1. Les halles situées entre la rue Gambetta et la rue du Marché, connues longtemps sous les noms de Marché Notre-Dame et de Petites Halles, ont été construites en 1825 et reçues en 1826.

2. Le 25 octobre 1818, Jean-Baptiste Fournier, 32 ans, imprimeur-libraire, père du défunt, et Merigault Bernard, âgé de 66 ans, maître sellier, déclarent que Jean-Etienne-Gustave-Adolphe Fournier, âgé de quatre ans, fils dudit sieur Jean-Baptiste Fournier, imprimeur-libraire, et de dame Jeanne-Pierrette Merigault, son épouse, demeurant à Saint-Dizier, quartier de la Ville, rue du Grand-Sauvage, est décédé en la maison de son père le 24 octobre.

3. On voit son nom à la suite de plusieurs actes qu'il signe comme témoin.

4. Rue des Alliés.

5. Le 5 septembre 1853 : déclaration de décès de Jeanne-Pierrette Mérigaut, 69 ans, née à Saint-Dizier le 29 juin 1784, demeurant chez son fils, quartier de la Ville, rue des Capucins, veuve de Jean-Baptiste Fournier, décédé imprimeur typographe.

Digitized by Google

Ce fils est lui-même décédé le 14 juillet 1862 (1).

Avant l'existence d'une imprimerie à Saint-Dizier, la mairie s'approvisionnait dans les villes voisines. Un « Reglement de police pour Saint-Dizier », qui est aux archives municipales, a été imprimé « A Vitry, chez Estienne Vitalis, imprimeur et libraire, sur la Grande Place, M. DC. XCVI. » Les dépenses budgétaires de 1761 portent : « Au sieur Mercier, imprimeur et libraire à Chaalons, la somme de quatre vingts livres quatre sols pour imprimés par luy fournis pour le compte de la ville, suivant son mémoire joint au mandement visé et quittancé, cy 80 l. 4 s. »

La première imprimerie de Saint-Dizier est devenue un magasin de nouveautés : M. Duchesne, M. Marx Isidor, M. Emerique, qui a quitté l'immeuble en avril 1904. C'est maintenant le Familistère nº 102.

Nous parlions, il n'y a qu'un instant, d'Etienne Vitalis. C'est sans doute cet imprimeur qui fut inquiété dans un procès criminel pour vente de livres contre la religion, l'Etat et les bonnes mœurs.

Le 23 août 1691, Jacques le Blanc, lieutenant général au bailliage et siège présidial de Vitry-le-François, recevait une lettre de cachet datée de Versailles 18 même mois lui ordonnant de se transporter dans les boutiques, magasins et autres endroits où les nommés Vitalis et Seneuze père et fils, libraires demeurant audit Vitry, pouvaient avoir des livres contre la religion, l'Etat et les bonnes mœurs ; il devait saisir les ouvrages et arrêter leurs détenteurs, en attendant une décision du roi à ce sujet.

Le procès-verbal dit qu' « il ne s'est trouvé aulcuns livres de la qualité susdicte ».

Abandonnée pour Vitalis, l'information se poursuivait au regard de Seneuze.

Charles Chasnel, 52 ans, entrepreneur de bâtiments à Saint-Dizier, raconte qu'à l'hôtellerie du Grand-Cerf, à Vitry, un nommé Leclerc, délégué pour enquête, lui demanda où l'on pourrait se procurer des livres curieux. Gilles Gérard, domestique de l'hôtel, fut envoyé chez Seneuze et rapporta deux volumes. Leclerc char-

1. Le 14 juillet 1862 : déclaration de décès de Paul-Auguste Fournier, 39 ans, économe de l'Asile d'aliénés, domicilié rue des Capucins, où il est né le 12 novembre 1822, célibataire, fils de défunts Jean-Baptiste Fournier, en son vivant imprimeur, et de Jeanne-Pierrette Mérigaut.

Digitized by Google

gea ensuite Jean-Baptiste Gilles, praticien à Saint-Dizier, d'aller encore chez Seneuze pour en prendre d'autres et lui remit à cet effet un louis d'or neuf. Seneuze vint lui-même avec sa servante à l'hôtellerie.

Jean Simon de l'Isle, 34 ans, licencié ès lois, demeurant à Eclaron, dit avoir reçu précédemment de Seneuze deux « livres curieux » qu'il ne put rendre à la première réclamation du libraire, parce qu'il en avait prêté un à M. Névelet (on lit ailleurs *Navelet*), procureur royal des eaux et forêts à Saint-Dizier.

François Seneuze fut incarcéré le 24 août 1691 ; une supplique, dans laquelle il déclare avoir tenu d'un libraire de Reims les ouvrages incriminés pour les vendre et ne les avoir jamais lus, amena son élargissement le 24 mars 1692 (1).

Louis Navelet, dont il est question plus haut, conseiller du roi et son procureur en la maîtrise particulière des eaux et forêts de Saint-Dizier, avait pour armoiries : d'azur à un lion d'or (2).

M. ÉMILE CHARTON,
Imprimeur, relieur et poète, 1833-1845.

En 1833, M. Emile Charton, né à Margerie-Hancourt (Marne) en 1810, s'installait imprimeur-relieur dans la maison qui fait le coin sud-est de la rue des Pressoirs, numéro 29 actuel de la rue Emile-Giros, anciennement 13 Petit-Bourg.

L'immeuble appartenait aux parents de Mme Maréchal-Foucault (3), épicerie, 6 avenue de la République, qui en est encore aujourd'hui propriétaire. M. Charton habitait la partie supérieure, composée de quatre pièces.

Il est resté douze ans à Saint-Dizier, puis s'est rendu à Paris.

Un journal de Vitry-le-François (il avait fait ses études en cette ville) annonçait sa mort en juin 1891 :

1. D'après G. Hérelle : *Le protestantisme à Vitry-le-François.*
2. A. Daguin : *Armorial des élections de Joinville, Saint-Dizier et Wassy* (ms.).
3. Rue Emile-Giros 29. — Année 1863 : Foucault-Thierry, tonnelier (Archives des Contributions directes, contrôle).

Digitized by Google

« Au sortir du collège, Emile Charton, dénué de fortune mais non d'esprit, aurait pu entrer dans l'enseignement des lettres sans un défaut de prononciation qui lui interdisait cette carrière. Il se fit typographe et fut quelque temps imprimeur breveté à

IMPRIMERIE CHARTON,
1833-1845.

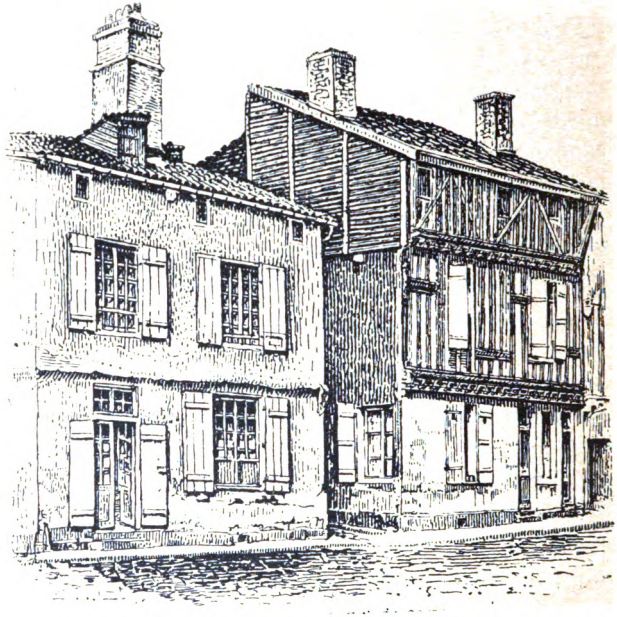

Deux maisons du côté gauche de la rue Emile-Giros (place du Petit-Bourg), séparées par la rue des Pressoirs. La première est celle qu'habita l'imprimeur Charton ; la seconde, construite en 1591, est à l'emplacement de celle où le capitaine Lalande, défenseur de Saint-Dizier pendant le siège, fut tué par un boulet le 13 juillet 1544.

Saint-Dizier. Il entra plus tard à l'Imprimerie nationale, où il devint et resta correcteur. Forcé, par l'affaiblissement progressif de sa vue, de demander sa retraite, il revint en 1878 à Vitry, berceau de ses premières études, et y jouit pendant treize ans d'une pension méritée par d'excellents services.

« Il était doué d'une bonne mémoire, et son métier de correcteur lui avait permis d'ajouter encore à son savoir. Dans ses

Digitized by Google

loisirs, il cultivait les muses avec succès. On peut lire aux tomes X et XIII de la Société des Sciences et Arts, à laquelle il appartenait comme membre correspondant, son beau poème de *Memnon*, pour lequel une médaille d'or lui avait été décernée en 1879.

« Son imagination flexible savait prendre des tons divers ; il se plaisait à parodier lui-même son poème héroïque. Devenu aveugle, comme Homère, il récitait avec sûreté de longues pièces de vers, et il ne lui manquait que la faculté de les bien dire. Ceux qui l'ont connu savent combien sa conversation était riche de souvenirs intéressants, de piquantes anecdotes, de reparties spirituelles et caustiques. Malheureusement il eut une large part des infirmités humaines ; ses dernières années furent attristées par une cécité complète qui le priva de la lecture, de la versification, du spectacle de la nature ; enfin c'est par une longue et cruelle maladie qu'il a terminé sa vie à l'âge de 81 ans. »

M. CHARLES-HIPPOLYTE HENRY, imprimeur en lettres et imprimeur lithographe, 1845-1856

Le 16 mai 1845, un brevet d'imprimeur en lettres et un brevet d'imprimeur lithographe étaient délivrés à M. Henry Charles-Hyppolyte, né le 22 août 1809 ; il remplaçait M. Charton, démissionnaire.

L'imprimerie de M. Henry se trouvait dans une maison qui, occupée ensuite par MM. Viry et Paquet, devint en 1865 la boulangerie de M. Martinet, numéro 45 de la rue Gambetta (1).

M. Henry fut sur la fin de sa carrière au numéro 11 de la même rue (charcuterie de M. Etienne). Nous avons en effet sous les yeux une facture du 10 avril 1856 avec adresse 15 rue de l'Hôtel-de-Ville, c'est-à-dire, en tenant compte du nouveau numérotage et de la dénomination nouvelle, 11 rue Gambetta.

1. Cette maison appartient encore actuellement à son fils, M. Lucien Martinet, 41 rue François Ier.
A la même époque, paraît-il, une petite imprimerie (M. Monnet) avait été installée dans une propriété occupée aujourd'hui par les maisons 12 et 14 de l'avenue de Verdun.

Digitized by Google

L'atelier de M. Henry était entre les numéros 8 et 10 (8 *bis*) de la rue Gui de Bourbon.

Une imprimerie n'est pas, comme une librairie, fréquentée par tout le monde. Il fut un temps néanmoins où celle qui nous occupe reçut de très nombreux visiteurs de tout âge et de toute

IMPRIMERIE HENRY,
1845.

Rue Gui de Bourbon. L'imprimeur Henry (1845-1856) eut vers le milieu de cette rue, à droite, une entrée de son établissement (l'atelier) durant partie de sa carrière industrielle. A gauche, un pan de l'église Notre-Dame (portail du XIII^e siècle).

condition. C'était en 1854. Une prière avait été imprimée dans cette maison pour demander la fin du choléra. Les exemplaires

Digitized by Google

s'enlevaient par milliers. Beaucoup de familles envoyaient notamment les enfants chercher une ou plusieurs de ces formules d'oraison, qui, avec les images de piété collées aux fenêtres, servaient de manifestation à la foi exaltée par le danger.

Comme spécimen de travaux exécutés par M. Henry, nous pouvons citer une brochure dont la couverture est ainsi libellée : « Collège de Saint-Dizier. Distribution solennelle des prix présidée par Son Eminence Monseigneur le Cardinal Archevêque de Rheims, Légat-né du Saint-Siège, Primat de la Gaule-Belgique, Membre du Conseil supérieur de l'Université, etc., le 27 août 1851. — Saint-Dizier, Henry, imprimeur et lithographe, 1851. »

Le 18 janvier 1858, M. Jean Ferrand, 52 ans, officier de santé, et M. Osman Saupique, 26 ans, imprimeur, demeurant à Saint-Dizier, déclarent le décès de M. Charles-Hypolite Henry, âgé de 48 ans, célibataire, ancien imprimeur, demeurant à Saint-Dizier, rue des Petites Halles, né à Saint-Dié (Vosges), le 22 août 1809, fils de défunts Pierre-Claude-François Henry et Marie-Thérèse Stouvenel, son épouse, survenu au domicile de M. Aubriot, rue des Petites Halles, à Saint-Dizier, le 17 janvier.

M. Henry était sans doute au nombre des quelques pensionnaires que M. Aubriot traitait chez lui.

MM. OSMAN SAUPIQUE, PAUL HENRIOT, OCTAVE GODARD, ANDRÉ BRULLIARD, 1856-1920

Entre 1845 et 1860, il y avait huit imprimeries dans le département : deux à Chaumont, deux à Langres, deux à Wassy (1), une à Joinville et une à Saint-Dizier. Le nombre des presses typographiques était de seize : six à Chaumont, six à Langres, deux à Wassy, une à Joinville, une à Saint-Dizier ; celui des presses lithographiques de six : deux à Chaumont, deux à Langres, une à Wassy, une à Saint-Dizier.

A la date du 24 juin 1856, M. Osman Saupique, originaire de

1. En 1813, nous voyons à Wassy un imprimeur-libraire : M. Lerouge-Bossy.

Digitized by Google

Perthes, habitant Saint-Dizier, obtenait du ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur les deux brevets suivants :

Brevet d'imprimeur en lettres. — « Au nom de l'Empereur,

« Nous, Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur,

« Vu l'article 11 de la loi du 21 avril 1814 et le décret du 22 mars 1852,

« Accordons à M. Saupique Osman, né le 28 avril 1831, en remplacement du sieur Henry, démissionnaire, le présent Brevet d'Imprimeur en lettres à la résidence de Saint-Dizier, département de la Haute-Marne, à la charge par lui de le faire enregistrer au Tribunal civil de son arrondissement, après y avoir prêté serment d'obéissance à la Constitution et de fidélité à l'Empereur. »

(Suivent les date et signatures.)

Au dos cette mention : « Transcrit au Greffe du Tribunal civil séant à Wassy (Haute-Marne) en exécution du procès-verbal de prestation de serment en date de ce jour.

« Wassy, le quatre juillet 1856.

« Clément, gr. »

Brevet d'imprimeur lithographe. — Même texte appuyé sur les mêmes loi et décret et sur l'article 1er de l'ordonnance du 8 octobre 1817.

L'imprimerie de la rue de la Victoire avait son entrée au numéro 3, mais les ateliers se trouvaient derrière le numéro 7 (maison de M. Paul Guillemin, peintre). On y accédait par un escalier et une terrasse établie sur les anciens remparts. Trois salles superposées, assez vastes, constituaient l'immeuble industriel, qui, en raison du personnel peu nombreux (1), du machinisme peu important, présentait un confort suffisant.

Comme productions de la maison, nous aurons à parler plus loin de divers journaux. A part cela, nous n'avons guère à citer pour les années de début, comme nous ayant été donné en communication, qu'un « Règlement du Cercle commercial et littéraire de

1. Huit typos et un pressier, deux lithos. Deux ouvriers, un de chaque catégorie, sont encore maintenant attachés à la maison qui est la continuation de celle en cause : M. Alphonse Hourdilliat, entré en mars 1870 ; M. Charles Gouthière, en août 1871.

Digitized by Google

Saint-Dizier, dont le but est de faciliter entre les habitants les transactions commerciales et la lecture des journaux et écrits périodiques. — Saint-Dizier. Imprimerie et Lithographie de O. Saupique. » A dû être imprimé en 1861.

M. Saupique fut seul jusqu'en 1870. Cette année-là, il prit comme associé M. Paul Henriot, précédemment imprimeur à Joinville.

En 1871, l'imprimerie passa au Fort-Carré (1). L'immeuble, ayant à l'est la synagogue, au nord la maison numéro 40 de la

IMPRIMERIE HENRIOT ET GODARD,
vers 1880.

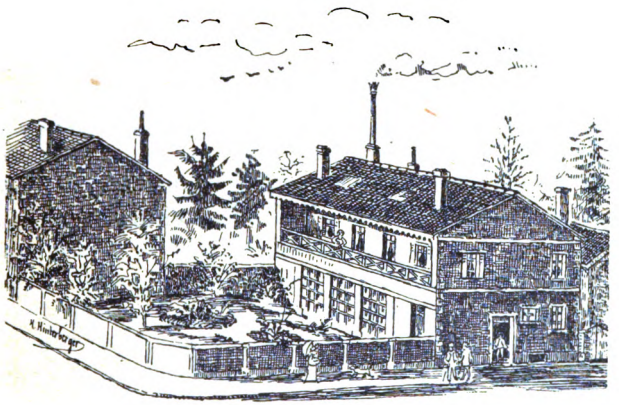

Entrée rue Lalande, en face de la rue du Fort-Carré. Le jardin, qui a été utilisé par la suite pour l'installation des bureaux et l'agrandissement des ateliers, faisait l'angle de la rue Lalande et du boulevard Notre-Dame, aujourd'hui rue Emile-Giros.

rue Emile-Giros, maison qui lui fut annexée plus tard, formait le coin de cette rue et de la rue Lalande (numéro 20). Il était divisé en deux parties. La propriété bâtie comprenait : sous-sol

1. Le bastion du Fort-Carré a fait place à la rue Notre-Dame et à des constructions récentes, parmi lesquelles nous citerons l'école communale des Frères des Ecoles chrétiennes, l'imprimerie de MM. Henriot et Godard, etc. (P. Guillemin : *Saint-Dizier d'après les registres de l'échevinage*, 1892). Il s'agit dans ces lignes de la partie nord de la rue Emile-Giros et de l'école Jean-Macé.

Digitized by Google

où étaient une machine typographique, une machine litho et la machine motrice à vapeur ; rez-de-chaussée avec bureau éclairé par une fenêtre haut placée en face de la rue du Fort-Carré ; entresol occupé par la composition, la gravure, la papeterie, la reliure ; étage servant d'habitation patronale. Le reste de l'immeuble était un jardin qui a été absorbé en deux fois par les nécessités croissantes de l'industrie.

Au mois d'octobre, on fêtait les débuts de la société O. Saupique et P. Henriot dans le nouveau local. Une grande pancarte placée au milieu de l'atelier typographique exprimait les vœux de tous pour la firme qui allait désormais diriger la maison.

M. Saupique se retira en 1874 et l'imprimerie devint société Paul Henriot et Cie (27 janvier 1875, date d'inscription au greffe du tribunal de commerce). Puis ce fut la société Henriot et Godard (19 février 1878).

Dans cette maison, rien des commodités qui facilitent aujourd'hui le travail : espace restreint, pas beaucoup de lumière. Le sous-sol surtout n'avait aucun attrait. L'obscurité y favorisait quelques escapades d'apprentis. Je revois le vieillard qui chauffait la machine et ponçait les pierres. Souvent sa figure ennuyée apparaissait au travers de la porte vitrée du bureau ; il prenait la précaution de recouvrir une de ses mains d'un coin de tablier pour tourner le bouton, de peur de le salir, et c'était l'habituel gémissement : deux espiègles, toujours les mêmes, un de Gigny, un de la Noue, ce dernier fils de bouilleurs de cru, à ce titre introducteur fréquent, malgré la défense, d'une petite topette d'eau-de-vie de marc ou de prune qu'il partageait avec son camarade, ces deux démons venaient encore d'engluer avec de l'encre grasse le manche de la pelle qui servait à jeter la houille dans le foyer ; ça ne pouvait plus durer...

Malgré cette installation un peu défectueuse, mais qui allait se modifier rapidement, le travail se faisait au milieu d'une atmosphère de concorde et d'entente pour le bien : la maison marchait vers des débouchés plus vastes et une destinée de constante prospérité. Les années n'ont pas démenti cet augure : sans cesse entre les mains de travailleurs, d'hommes épris de leur art et soucieux d'en continuer l'expansion, l'imprimerie a franchi les difficultés du début, son nom figure aujourd'hui aux premiers rangs.

M. Henriot, après seize années d'association avec M. Godard,

Digitized by Google

IMPRIMERIE HENRIOT ET GODARD, 1884.

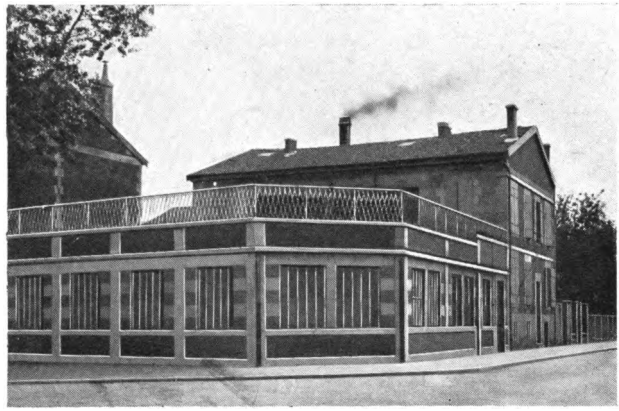

Première transformation de l'immeuble par création de services sur la partie jardin. A l'extrémité droite du cliché, grille d'entrée de la synagogue, dont le transfèrement rue François Ier a été décidé par délibération du 22 décembre 1925.

IMPRIMERIE O. GODARD, O. GODARD ET A. BRULLIARD, ANDRÉ BRULLIARD, 1901.

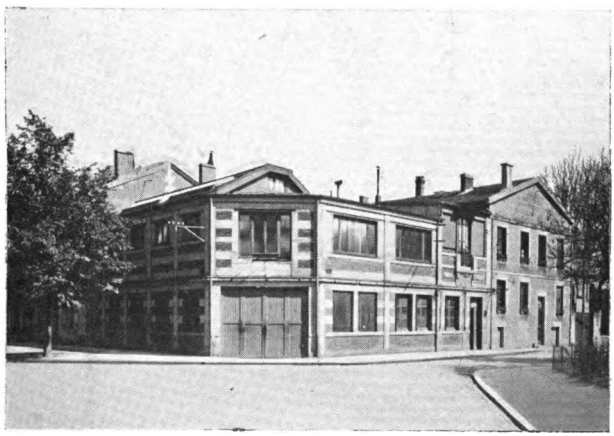

La terrasse de l'ancienne maison a été convertie elle-même en atelier. Une nouvelle entrée a été créée à l'angle des rues Lalande et Emile Giros. Devant la maison, un coin du jardinet donnant sur les trois rues voisines et dont l'aménagement a été décidé par le Conseil municipal le 28 octobre 1910 (emplacement d'une ancienne fabrique de boulons, à son tour remplacée par des bureaux de section des chemins de fer et par une fabrique d'eaux gazeuses qui furent incendiés le 25 juillet 1899).

Digitized by Google

THE
IN GBERAF
IBRARY
Digitized by Google

se retira le 31 décembre 1893 pour s'occuper exclusivement de la rédaction de l'*Ancre* (1).

M. O. Godard dirigea la maison jusqu'au 30 juin 1904 ; la société O. Godard et A. Brulliard (2) fut alors constituée pour durer jusqu'au 30 juin 1908, M. André Brulliard restant seul à la tête de l'établissement à partir du 1er juillet.

MM. JEAN-BAPTISTE CARNANDET, PÉROTTIN, AURÉLIEN DUROY DE BRUIGNAC, GEORGES SAINT-AUBIN, JULES THEVENOT, 1873-1920.

M. Jean-Baptiste Carnandet, né à Baigneux-les-Juifs (Côte-d'Or) en 1820, arrivait en 1851 à Chaumont comme journaliste. Pendant près de vingt ans il rédigea l'*Union de la Haute-Marne*. Bibliothécaire municipal, il publia de nombreux travaux intéressants pour l'histoire du département.

Retiré à Aisey-sur-Seine en 1869, il y fondait une imprimerie pour l'éducation professionnelle des jeunes personnes et leur accession à la composition typographique.

En 1873, il transportait son matériel et s'établissait 10 (dans la suite 48) rue de l'Aune, à Saint-Dizier, et fondait *le Courrier*, qui devint *l'Impartial de la Haute-Marne*.

Officier d'Académie, chevalier de l'ordre de Pie IX, il continua ses recherches et ses publications historiques ; il mourut le 7 octobre 1879.

Aux obsèques célébrées le 9, Mgr Justin Fèvre, protonotaire apostolique, ami du défunt, retraçait sa carrière ; elle peut se résumer en ces quelques lignes : « M. Carnandet a été simultané-

1. M. P. Henriot, ancien imprimeur et publiciste, est décédé en son château de Goussonville (Seine-et-Oise) le 6 avril 1911.

2. M. André Brulliard, originaire de Châlons-sur-Marne, était entré, ses études terminées, à l'imprimerie pour y apprendre tous les détails de la profession. Il avait épousé Mlle Adrienne Godard, fille unique de M. O. Godard, décédée prématurément (dans sa 23e année) le 17 décembre 1903.

M. Louis-Octave Godard, qui s'était retiré à la Maison-Forte de Revigny, est mort le 25 mars 1914, âgé de 63 ans. Officier d'Académie depuis février 1900.

Digitized by Google

ment journaliste à Chaumont, fondateur-directeur de revues savantes, bibliothécaire, éditeur de pièces rares et curieuses, réédi-teur d'une masse d'in-folio des bollandistes et des bénédictins, enfin membre des Congrès et Cercles catholiques. »

L'imprimerie de la rue de l'Aune conserva le nom de son fonda-teur jusqu'en février 1880. Le 5 de ce mois, elle devenait « Impri-merie Veuve Carnandet, 10 rue de Laune ».

M. Pérottin, qui figure à l'Annuaire administratif de la Haute-Marne de C.-P.-Marie Haas en 1879 comme lithographe et comme libraire, gendre de M. Carnandet, utilisa le matériel jusqu'en 1883. Il le vendit alors à M. Aurélien Duroy de Bruignac, installé 12 rue de Bar (1) depuis le 2 septembre 1880 (Société du *Journal de Saint-Dizier*, avec adjonction d'un établissement typographique et lithographique, siège à Paris).

Cette société fut dissoute le 5 avril 1883 ; elle fit place à l'Im-primerie du Fort-Carré, même adresse, qui dura jusqu'en 1887.

Le 1er février 1884, la direction avait lancé une circulaire qui contenait des détails sur l'organisation de la société :

« Lorsqu'elle fut fondée par la Société anonyme du *Journal de Saint-Dizier*, l'Imprimerie du Fort-Carré devait servir exclusive-ment à la publication de ce journal.

« Mais, afin d'alléger les charges qui pouvaient en résulter pour la société, M. Duroy, son directeur, pensa qu'il y avait lieu de faire de l'imprimerie une entreprise industrielle.

« Dans ce but on fit exécuter d'importants travaux d'agran-dissement et d'aménagement, et l'on créa à Paris, rue de la Chaus-sée-d'Antin 19, un bureau destiné à recevoir les commandes.

« Devenu peu de temps après propriétaire exclusif de l'Impri-merie du Fort-Carré, M. Duroy réussit à se créer une clientèle sérieuse tant sur la place de Paris que dans le département de la Haute-Marne.

« Le chiffre d'affaires ne tarda pas à se développer. Pour assurer à la maison la continuation de son développement, M. Duroy fit appel au concours de commanditaires de façon à porter le capital social à 200.000 fr. (2). »

---

1. Avenue de Verdun.
2. Note sur l'Imprimerie lithographique et typographique du Fort-Carré, à Saint-Dizier (Haute-Marne). Paris, 19 Chaussée-d'An-tin. — 1er février 1884.

Digitized by Google

En 1887, M. Georges Saint-Aubin acheta le matériel de M. Duroy de Bruignac et créa dans son établissement un atelier de composition pour les jeunes filles.

Le 4 avril 1888 était déclarée la constitution de la société Saint-Aubin et Thevenot, les deux beaux-frères. Dans le but de donner à la maison un nouveau développement, les associés achetèrent rue Lamartine 14 une propriété de M. René Dépensier où ils construisirent en 1890 de vastes bâtiments pour recevoir tous les services constituant leur industrie.

A la mort de M. Saint-Aubin (4 février 1895, 41 ans), M. Thevenot conserva la direction de l'imprimerie, secondé par Mme Thevenot et Mme Saint-Aubin.

M. Thevenot mourut le 4 décembre 1917, âgé de 55 ans (1). Mme Thevenot, avec le concours de son fils, M. Louis Thevenot, resta à la tête de la maison pendant deux années.

ÉTABLISSEMENTS ANDRÉ BRULLIARD
(Imprimeries A. Brulliard et Thévenot réunies)
1920

Suivant procès-verbal dressé par Me Paul Tollitte, notaire à Saint-Dizier, le 20 décembre 1919, à la requête de Mme Louise-Appoline-Elisabeth Chaumont, demeurant à Saint-Dizier, veuve de M. Prosper-Louis-Jules Thevenot, et autres, il a été adjugé à M. André Brulliard, maître imprimeur demeurant à Saint-Dizier, le fonds industriel d'imprimerie exploité à Saint-Dizier, rue Lamartine 14, comprenant la clientèle et l'achalandage, le matériel et les marchandises en dépendant (2).

Suivant acte reçu par Me Hausmann, notaire à Saint-Dizier, le 22 décembre 1919, M. André-Antoine-Jean-Marie Brulliard, maître imprimeur, chevalier de la Légion d'honneur (3), demeurant à Saint-Dizier, a établi les statuts d'une société anonyme

1. Il était né à Brethenay (Haute-Marne) le 25 novembre 1862.
2. Insertion légale publiée par *La Liberté*, 4 janvier 1920.
3. Croix de guerre française et belge. Officier d'Académie 1er juillet 1911 ; officier de l'Instruction publique 5 juin 1922.

Digitized by Google

ayant pour objet l'exploitation de l'industrie d'imprimerie, gravure et lithographie, et de tous procédés d'impression en général, la publication du journal *la Liberté de la Haute-Marne* et de toutes autres feuilles et revues périodiques ou non.

La durée de la société a été fixée à cinquante années qui ont commencé à courir le 1er janvier 1920.

Le 30 décembre 1919, l'assemblée générale des actionnaires a nommé comme premiers administrateurs : M. René Guyard, propriétaire à Saint-Dizier ; M. Alfred-François-Jacques Marcellot, maître de forges, député de la Haute-Marne, à Eurville ; M. André-Antoine-Jean-Marie Brulliard, maître imprimeur, chevalier de la Légion d'honneur, à Saint-Dizier ; M. Louis-Pierre-Albert Thevenot, maître imprimeur, à Saint-Dizier ; M. Fernand-Romain Dantard, administrateur-directeur de la Brasserie et Malterie du Fort-Carré, à Saint-Dizier (1).

Les Etablissements André Brulliard donnent sur deux rues, la rue Lalande (numéro 32) et la rue Lamartine (numéro 14). L'outillage moderne le plus perfectionné s'y trouve réuni et un personnel de 200 ouvriers rompus à tous les travaux continue à étendre de plus en plus le renom de la maison.

L'IMPRIMERIE A L'EXPOSITION DE 1860

Vraisemblablement l'imprimerie, vers le milieu du dix-neuvième siècle encore, n'avait pas une grande importance à Saint-Dizier, car cette industrie n'était représentée à l'Exposition ouverte en 1860 dans les promenades du Jard que par un petit nombre de travaux provenant d'autres localités.

Un livre jauni, ratatiné, avait été mis sous les yeux des visiteurs, mais il ne sortait pas non plus d'un atelier de notre ville. Le numéro 17 du journal *l'Exposition de Saint-Dizier* (12 octobre 1860) rapporte que, le dimanche précédent, la foule se pressait autour de la vitrine de M. Laferrière, bijoutier (2), pour l'exami-

1. Insertion légale publiée par *La Liberté*, 28 janvier 1920.
2. Cet exposant avait son magasin au numéro 23 actuel de la rue Gambetta.

Digitized by Google

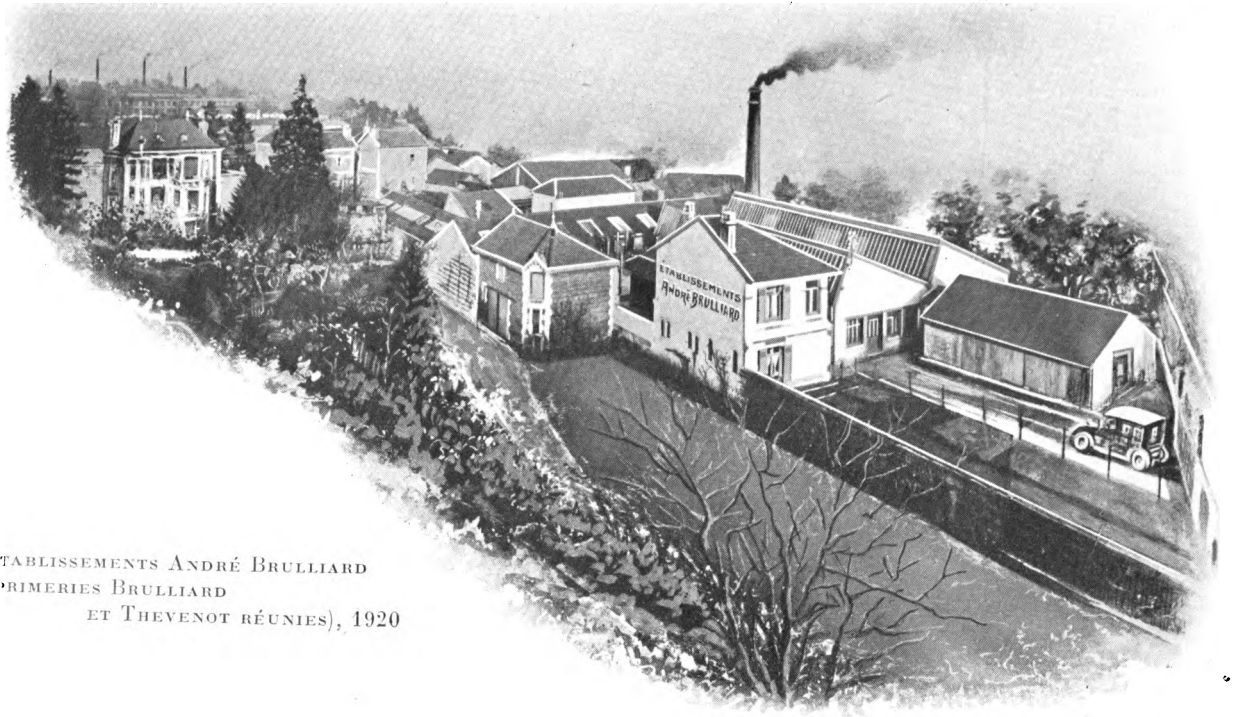

ETABLISSEMENTS ANDRÉ BRULLIARD
(IMPRIMERIES BRULLIARD
ET THEVENOT RÉUNIES), 1920

Digitized by Google

THE
JOHN GRERAR by Google
LIBRARY

ner : curiosité historique plutôt que bibliographique, car l'objet lui-même était d'une grande simplicité. Sa présence à l'Exposition vaut d'être expliquée. Arrivé à Brienne le 23 mars 1779, Napoléon n'avait pas tardé à connaître le dévouement d'une servante de l'école. Cette fille se trouvant obligée de quitter son emploi pour aller soigner sa mère malade, il lui donna comme souvenir son Livre d'heures, sur lequel il avait écrit plusieurs fois son nom. A son tour, Jeanne Collin avait remis le livre à un receveur des contributions qui l'avait obligée en 1827. Recueillie par héritage dans la famille, cette relique devint la propriété d'habitants de Saint-Dizier qui consentirent à la prêter pour l'Exposition. Nous l'avons vue, dans la soirée du 14 mai 1906, chez les possesseurs, aujourd'hui en résidence à Paris.

LA FÊTE DES IMPRIMEURS

Le 19 mai 1906, les ouvriers des imprimeries de Saint-Dizier se réunissaient, sous la présidence de leurs patrons, dans une fête corporative qui est devenue de tradition : tous les ans, à pareille époque, un banquet a lieu à l'occasion de la Saint-Jean-Porte-Latine, qui est au calendrier sous la date du 6 mai.

L'UNION SYNDICALE DE L'INDUSTRIE DU LIVRE

L'Union syndicale de l'Industrie du Livre de Saint-Dizier, créée le 19 juin 1904 avec siège social à Bettancourt-la-Ferrée, a protesté le 10 juillet 1905 contre le projet de loi sur la réforme des taxes postales alors soumis au parlement et qu'elle considérait, ainsi que toutes autres mesures ayant pour objet une élévation du prix d'affranchissement des imprimés, comme de nature à restreindre le travail et à porter ainsi préjudice à la main-d'œuvre.

L'Union syndicale du Livre a cessé d'exister du fait de la guerre de 1914.

Digitized by Google

CAISSE DE SOLIDARITÉ

Une Caisse de solidarité — qui continue à fonctionner dans la nouvelle organisation de la maison — a été instituée à l'Imprimerie André Brulliard le 24 juillet 1908. Le *Journal officiel* du 29 l'enregistrait en ces termes : « Caisse de solidarité de l'Imprimerie André Brulliard. Siège : Saint-Dizier (Haute-Marne), Imp. André Brulliard. »

LIBRAIRES ET RELIEURS

M. Charles Gauthier a installé en 1919, dans un immeuble situé 6 rue de la Victoire, l'atelier typographique qui fonctionnait depuis un certain temps chez son père M. Alexandre Gauthier, libraire, rue Gambetta.

Ceci nous amène à dire quelques mots du commerce de librairie, intimement lié à l'imprimerie.

Nous avons parlé de M. Jean-Claude Fournier et de son fils. Après eux, la plus ancienne librairie au sujet de laquelle nous ayons des renseignements est celle de M. Jacques-Firmin Marchand, établie en 1824 au numéro 4 de la rue du Marché, transférée en 1838 au numéro 21 de la même rue, exploitée là par M. Firmin Marchand (Librairie Jeanne d'Arc) et ensuite par M. Piat-Marchand, entre les mains de qui elle est encore aujourd'hui.

Une autre librairie a existé rue du Marché numéro 3. Fondée par M. Gabriel Desportes en 1843 (1), reprise en 1865 par M. Jules

1. Du 24 février 1843 : Brevet de libraire délivré à M. Desportes Joseph-Gabriel, né le 21 août 1819, à charge de le faire enregistrer au tribunal de son arrondissement après y avoir prêté serment de fidélité au roi des Français et d'obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume. — M. Gabriel Desportes-Chauré a présenté à l'Exposition de Saint-Dizier de 1860 un objet qui n'avait aucun rapport avec sa profession : un instrument aratoire de son invention, le *Traceur-Butteur à main*, utilisable dans la culture en rayon et qui lui valut une médaille de bronze.

Digitized by Google

Varnier (1), elle cessa d'exister en 1893. La maison fut mise en vente le 18 juin et achetée par M. Weltzer, boulanger.

Des marchandises, vendues ultérieurement, M. Talmet, instituteur en retraite, officier d'Académie, qui s'était installé en 1883 au numéro 9 de la rue Gambetta, reprit les papiers peints pour appartements, qu'il annexa à son commerce, transféré depuis 1892 au numéro 49 de la même rue (Librairie Centrale). A la mort de M. Talmet (5 décembre 1900), la librairie fut reprise par M. Emile Paté, qui la conserva jusqu'en décembre 1902.

Cette digression dans la rue Gambetta ne nous fait pas oublier une troisième librairie de la rue du Marché. Au numéro 22, où est aujourd'hui le Crédit Lyonnais, M. Gérard tenait un commerce qu'il mettait en vente dans les premiers jours de mars 1870 : « A vendre..... pour moitié de la valeur..... livres de piété, romans et romans illustrés, cabinet littéraire, papeteries, registres, articles de bureau et de dessin. »

Un brevet de libraire a été accordé le 11 décembre 1870 à M. Briquet Eugène-Henry, né le 25 février 1845.

Jusqu'en 1897, M. Henry Briquet a tenu la librairie religieuse et les articles d'église (Librairie Catholique) dans une dépendance de la maison occupée maintenant par la Banque de France, 11 avenue de la République.

M. Alexandre Gauthier, qui avait été de longues années l'auxiliaire de M. Briquet, devint libraire à son tour. Il occupa entre 1897 et 1902 le numéro 9 de la rue Gambetta (2) et depuis lors le numéro 15 même rue (Librairie Nouvelle), où il exerce encore son commerce actuellement.

Nous avons vu également comme libraires M. Pérottin au numéro 55 de la rue Gambetta et M. Saupique-Chilot (3) au numéro 88, puis au numéro 166 (ancien 102) de l'avenue de la République.

---

1. Brevet délivré à M. Varnier le 20 novembre 1865 : « Le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur accorde à M. Varnier Henri-Jules, né le 25 avril 1833, en remplacement du sieur Desportes, démissionnaire, le brevet de libraire à la résidence de Saint-Dizier, à la charge par lui de le faire enregistrer au tribunal civil de son arrondissement après y avoir prêté serment d'obéissance à la Constitution et de fidélité à l'Empereur. »

2. Cette maison, depuis que M. Talmet l'avait quittée (1892), était occupée par un fabricant de corsets.

3. Le brevet de libraire avait été donné le 27 novembre 1854 à M. Saupique Louis-Eugène, né le 10 mai 1822.

Digitized by Google

Ce dernier était surtout relieur (médaille de bronze Exposition de Saint-Dizier 1860), profession qui n'a pas eu beaucoup de représentants dans cette ville. Les derniers connus (sans parler bien entendu des relieurs attachés aux imprimeries) furent M. Joseph Roger, né à Arc-en-Barrois le 12 janvier 1831, prêtre (ancien curé d'Humbécourt), installé rue François Ier, décédé le 28 novembre 1916, et M. Olivain, rue Emile Zola 68, qui est parti de Saint-Dizier pour Langres en 1920.

Pour la jeune clientèle de leur époque, certains libraires eurent en quelque sorte une spécialité. M. Varnier (*Monsieur Jules*) vendait en grandes feuilles les *soldats* de toutes dimensions, ponctués de dorure aux épaulettes et aux cuivres de l'équipement, images que l'on collait sur carton, que l'on découpait, dont on fixait la partie inférieure à de petites planchettes permettant de les faire tenir debout pour s'exercer entre camarades à une stratégie en chambre parfois compliquée, orageuse.

A la vitrine de M. Pérottin, la décalcomanie fut une attraction d'assez longue durée. C'était lui qui avait les plus beaux échantillons : des placards de dorure au travers desquels l'œil d'abord ne distinguait rien, mais qui à l'application émerveillaient les enfants ; sa série reproduisant les armoiries des diverses puissances eut, avec son coloris chatoyant, un succès sans précédent.

M. Saupique était visité beaucoup pour l'imagerie d'Epinal. Aux vitres de sa porte il renouvelait fréquemment les spécimens les plus capables de tenter l'acheteur. Des gamins se poussaient là constamment, et un des plus exercés en lecture donnait connaissance du texte, pendant que les autres se bousculaient pour voir la physionomie des personnages. M. Saupique quitta Saint-Dizier pour aller habiter Wassy.

Outre les maisons Piat-Marchand et Gauthier dont nous avons parlé, il existe à Saint-Dizier deux librairies de création plus récente : celle de Mme veuve Balland (*Librairie Moderne*), 3 rue Emile-Giros, ouverte en 1911, et celle du numéro 59 avenue de la République, créée il y a une vingtaine d'années, tenue depuis 1919 par M. Valot.

La Bibliothèque de la Gare et les kiosques à journaux installés en 1922 sont aussi de petites librairies ; ces derniers se trouvent : place d'Armes, près du square de la Gare (côté droit de l'avenue de Verdun) et place Victor-Hugo.

Digitized by Google

LES JOURNAUX

Le premier journal du département fut fondé en 1807, sous le nom de *Journal de la Haute-Marne*, par MM. de Gondrecourt, Pothier et Gibert. On lui opposa, sous la Restauration, *le Courrier de la Haute-Marne* (1).

A Saint-Dizier, on vit paraître, le 11 février 1836, *la Feuille commerciale de Saint-Dizier*, dont le titre devint, le 23 mai 1839, *l'Ancre, journal industriel et commercial*, titre justifié par le flottage important qui constituait alors une des principales industries de la cité. C'était l'œuvre de M. Augustin Saupique, avocat, qui, au début de l'empire, fut enlevé à sa famille et envoyé en Algérie, laissant son fils, âgé de 20 ans à peine, poursuivre la tâche qu'il avait commencée : M. Osman Saupique fut donc publiciste et imprimeur, cette dernière profession, comme on l'a vu ailleurs, à partir de 1856 (2).

Le journal *l'Exposition de Saint-Dizier* (1860) a eu 25 numéros formant 114 pages in-4°. Il donnait le compte rendu de l'exposition industrielle, agricole et horticole organisée à Saint-Dizier en septembre, dans les promenades du Jard, et M. Saupique, avocat, complétait la matière de chaque numéro en publiant des recherches historiques auxquelles il s'était livré sur Saint-Dizier et ses environs.

Nous allons suivre maintenant les journaux politiques dans leurs apparitions, évolutions et disparitions :

5 décembre 1869. — *L'Indépendant de la Haute-Marne*, bureaux rue de la Victoire (bihebdomadaire).

4 octobre 1871. — *Le Nouvel Indépendant*, organe des intérêts des départements de l'Est (trihebdomadaire). Même siège.

5 octobre 1873. — *Le Courrier de la Haute-Marne*, politique, métallurgique, agricole, industriel et commercial. Administration et rédaction : 11 rue Grande (3) et rue de Laune 10. Imprimerie

1. E. Jolibois : *La Haute-Marne ancienne et moderne.*
2. M. Osman Saupique, ancien imprimeur, ancien rédacteur de *l'Ancre*, est mort le 6 décembre 1898, âgé de 67 ans. Chevalier de la Légion d'honneur depuis janvier 1895.
3. Avenue de la République.

Digitized by Google

et lithographie Carnandet, rue Grande 11 et rue de Laune 10 (bihebdomadaire). Le 13 février 1876, le bureau de la rue Grande est supprimé.

24 juin 1877. — *L'Impartial*, journal des intérêts politiques et matériels de la Haute-Marne (bihebdomadaire). Rédaction et administration à Wassy. Imprimerie Carnandet, 10 rue de Laune, Saint-Dizier. Le 6 février 1879, la rédaction et l'administration sont transférées à Saint-Dizier. Le 14 juin 1880 a lieu une assemblée générale des actionnaires de la Société anonyme du journal *l'Impartial*, ancien *Courrier de la Haute-Marne*. Elle décide qu'en raison de l'absorption du capital social il importe de faire cesser immédiatement la publication de *l'Impartial* et de prononcer la dissolution de la société. La liquidation est confiée à MM. R. Bourlon de Sarty, le comte de Balincourt et E. Joly de Bammeville. Le dernier numéro paraît le 25 juin.

19 septembre 1880. — *Journal de Saint-Dizier*, organe des intérêts politiques et matériels de la Haute-Marne (bihebdomadaire). Rédaction politique et économique et administration 19 rue Neuve-des-Petits-Champs, Paris. Rédaction locale 12 rue de Bar (1), Saint-Dizier. Imprimerie et lithographie du *Journal de Saint-Dizier*, 12 rue de Bar. Le 1er janvier 1881, les bureaux parisiens passent au 46 boulevard Haussmann ; le 17 juillet 1881, au 19 de la rue de la Chaussée-d'Antin. En janvier 1882, l'Imprimerie du *Journal de Saint-Dizier* prend titre « Typographie et Lithographie du Fort-Carré, 12 rue de Bar ». Le 28 décembre 1884, on lit en tête du journal que, « fondé depuis près de cinq ans, il a constamment soutenu les intérêts religieux et conservateurs. Depuis deux ans surtout, il a pris une attitude plus nette encore, plus résolue, plus catholique. Il a conservé à M. le comte de Paris le respect et le dévouement qu'il professait à l'égard de M. le comte de Chambord, et sur le terrain des principes religieux et monarchiques il n'a jamais dévié... A partir du 1er janvier 1885, *l'Eclaireur* remplacera le *Journal de Saint-Dizier* ».

1er janvier 1885. — *L'Eclaireur*, journal conservateur de la région de l'Est (bihebdomadaire). Mêmes sièges à Paris et Saint-Dizier que le *Journal de Saint-Dizier*. Le 11 juillet 1886, M. Aurélien Duroy de Bruignac, propriétaire de l'*Eclaireur*, annonçait que

1. Avenue de Verdun.

Digitized by Google

ce journal paraissait pour la dernière fois : « Depuis plusieurs années, nous soutenons la lutte d'une manière plus que désintéressée. Beaucoup de conservateurs l'ont apprécié, ils nous ont donné la main ; c'est un devoir pour nous de les remercier. Les autres, la masse, et c'est aussi pour nous un devoir de le déclarer, enfermés dans l'étroite politique de sentiment et de personnes, n'ont pas su s'élever jusqu'à la politique des principes et des institutions... Nous n'avons été ni soutenus ni compris... Nous croyons devoir quitter l'arène. »

17 novembre 1881. — *La Victoire*, journal républicain progressiste de la Haute-Marne (bihebdomadaire). Remplacé le 1er novembre 1885 par *la Liberté de la Haute-Marne*, journal républicain (Imprimerie Henriot et Godard), qui paraît trois fois par semaine depuis le 15 janvier 1902 (Imprimerie O. Godard — O. Godard et A. Brulliard — André Brulliard et enfin Etablissements André Brulliard).

Le *Patriote de la Haute-Marne* (rédaction et administration 16 rue Emile Giros, Saint-Dizier) a été créé en 1903. Imprimé d'abord par M. J. Thevenot, à Saint-Dizier, il l'est maintenant à Chaumont.

Entre 1902 et 1912, il y a eu à Saint-Dizier, 7 rue Berthelot, *le Réveil des Travailleurs*.

Nous n'avons pas fait figurer dans ce tableau quelques feuilles électorales de durée tout éphémère. Celle qui a eu l'existence la plus longue a été *la Vérité*, secrétariat de la rédaction 93 Grande Rue (1), 30 juillet-6 octobre 1883. Typographie et Lithographie du Fort-Carré, 12 rue de Bar.

Entre avril 1902 et septembre 1911, M. Charles Jacquinot-Boulanger (Jacques de la Forge), ancien magistrat, fit paraître 20 numéros de revue locale ayant généralement 32 pages in-16. Titre : *A la tribune* ! Le tirage était vendu au profit d'œuvres charitables. — Typ. et lith.O.Godard jusqu'au numéro 6. Imprimerie O. Godard et A. Brulliard du numéro 7 au numéro 13. Imprimerie André Brulliard à partir du numéro 14. — En octobre 1911, M. Jacquinot a changé le titre de sa publication, qui est devenu « *Autour du foyer*, revue mensuelle paraissant quelquefois ». Le numéro 2 a été imprimé en novembre 1911, le numéro 3

1. Avenue de la République.

Digitized by Google

en août 1912, le numéro 4 en décembre même année. Imprimerie André Brulliard (1).

Deux bulletins paroissiaux, format in-8°, paraissent à Saint-Dizier : « *La bonne Parole pour tous*, revue mensuelle, Echo paroissial de la Noue », premier numéro publié en janvier 1923, Etablissements André Brulliard, Saint-Dizier ; « *Saint-Martin de Gigny*, revue paraissant tous les deux mois », premier numéro publié en septembre 1924, Anc. Imp. Vagner, 3 rue du Manège, Nancy.

Enfin, au moment où nous écrivons, novembre 1924, se publie le numéro 33 de « *Les jeunes braves Gars*, organe du Patronage interparoissial de Saint-Dizier, rédaction et administration rue Zola ». — Etabl. A. Brulliard, Saint-Dizier (2).

LA CENSURE PENDANT LA GUERRE de 1870-1871

L'Indépendant avait commencé à paraître le 5 décembre 1869 au numéro 3 de la rue de la Victoire. Les éditions avaient lieu le dimanche et le jeudi.

Le numéro du 18 août 1870 imprimé, il se voyait « obligé par des cas de force majeure de suspendre sa publication » (3).

1. M. Jacquinot, auteur de nombreuses publications en vers et en prose, est mort à Paris le 22 novembre 1921, âgé de 68 ans.

2. Bettancourt est à trop faible distance de Saint-Dizier pour ne pas citer l'imprimerie qui fonctionna quelque temps dans cette commune. M. Albert Florentin, qui avait fait là son élection de domicile à la date du 1er mars 1902, en était le directeur et le principal ouvrier. En mars 1904, il commençait à faire paraître un petit journal, *la Tribune bragarde*, édition hebdomadaire, qui vécut encore à Joinville, où M. Florentin avait transféré son atelier. La publication de *la Tribune* cessa en septembre 1905.

L'instituteur de Bettancourt, M. Eugène Toussaint, nommé à ce poste en 1907, décoré de la Croix de guerre, consacre ses loisirs à la reliure et au décor du cuir : c'est un amateur qui a plus d'une fois déjà délaissé les méthodes banales pour chercher dans le domaine artistique des formules élégantes et appréciées.

3. Saint-Dizier a commencé à être occupé le 20 août par des troupes allemandes.

Digitized by Google

Le 9 octobre, il reparaissait avec ce titre : « *L'Ancre*, édition politique, pour faire suite à *l'Indépendant de la Haute-Marne* ». Cela durait jusqu'au 19 novembre, date à laquelle le journal reprenait son ancienne manchette.

Un avis publié en tête de première colonne le 18 octobre avait dit : « La désorganisation momentanée qui se produit actuellement dans nos ateliers ne nous permettra pas pendant quelques jours de faire paraître régulièrement *l'Indépendant*. Nous ferons tous nos efforts pour servir à nos abonnés un résumé de la situation et des nouvelles de la guerre. » La publication n'avait cependant pas été interrompue.

On tirait le journal à bras pendant la nuit et, à quatre heures du matin, un marcheur infatigable, M. Prosper Pillard, allait porter les nouvelles jusque dans les cantons de Wassy et Doulevant.

Dans les derniers jours de novembre, le *Moniteur officiel* du gouvernement général de la Lorraine annonçait la nomination comme préfet de la Haute-Marne de M. de Wickede, Grossherzogl. Mecklemburgischer Geh. Legationsrath. La censure avait été organisée.

Le numéro du 16 avril 1871 parut avec un bas de page coupé parce que l'autorité allemande avait interdit la continuation d'un feuilleton commencé le 9 et intitulé *le Pensionnat de Madame l'Europe* ou *Comment l'Allemand battit et détroussa le Français en présence de l'Anglais qui le regarda faire.*

C'était Alphonse Hourdilliat qui portait, avant tirage, les épreuves à la commandanture.

Le premier jour où il accomplit cette formalité, il n'arrivait pas à s'entendre avec les deux factionnaires placés au bas de l'escalier qui conduisait à la chambre numéro 7 de l'hôtel du Soleil d'Or, occupée par l'officier prussien chargé du visa. Dépourvu du laissez-passer obligatoire, il présentait les feuilles du journal de la main gauche, et du revers de la droite il les tapotait en répétant : « Papîr ! papîr ! » Les deux hommes ne comprenaient pas. C'était du papier bien certainement, mais pourquoi ce papier ? Alphonse, de son côté, se demandait comment on pouvait avoir la tête aussi dure. Il répéta encore son mot si clair et, puisque cette clarté ne suffisait pas, il finit par percer l'intelligence de ses auditeurs en leur criant : « Journal ! Autorisation ! » Alors

Digitized by Google

la voie lui fut ouverte ; mais, bien que muni désormais des pièces réglementaires, il ne fut jamais *persona grata* dans ce milieu où il persistait à qualifier de *Monsieur* le haut personnage qu'était le COMMANDANT préposé à la censure.

Novembre 1924.

René GOUTHIÈRE.

Digitized by Google

APPENDICE

Ce travail a été lu en séance de la Société des Lettres de Saint-Dizier le 8 janvier 1925.

Depuis cette lecture, il y a lieu d'enregistrer :

1er février 1925 : *La Démocratie de Saint-Dizier*, publication bimensuelle, organe de la section locale de la Ligue républicaine nationale. Rédaction et administration : 43 rue François Ier, puis 5 place d'Armes, Saint-Dizier. — Etablissements André Brulliard, Saint-Dizier. A disparu après les élections municipales de 1925.

12 février 1925 : La Société des Lettres est informée que les Etablissements André Brulliard offrent généreusement l'impression gratuite de l'étude sur les imprimeurs, libraires et relieurs de Saint-Dizier.

14 mars 1925 : *Le Bragard et les Nouvelles de l'Arrondissement de Wassy*, organe des Gauches. Bureaux : 59 avenue de la République, Saint-Dizier. — Imprimerie spéciale du *Bragard*. Hebdomadaire.

La présente notice a été, dans ses parties principales, portée à l'ordre du jour du Congrès des Sociétés savantes qui s'est ouvert à la Sorbonne le 14 avril 1925.

Août 1925 : L'établissement de bains qui fonctionnait aux numéros 56-58 de la rue Gambetta cesse d'exister. Remplacé par *Imprimerie et Papeteries de la Bénivalle.*

Dans le courant du même mois paraît le *Bulletin de l'Association des Professionnels et Techniciens des Chemins de fer*, pour être publié tous les deux mois. — Administration : 10 rue Lamartine. — Etablissements André Brulliard, Saint-Dizier. — En décembre même année, le titre devient : *Le Correspondant des Techniciens et Professionnels des Chemins de fer.*

16 avril 1926 : La rue du Marché, citée à plusieurs reprises dans le cours de cette notice, a changé de nom le 16 avril 1926 : c'est maintenant la rue du Docteur Mougeot.

Il est également question, dans le même travail, du chiffre de la population. Le dernier recensement (avril 1926) est de 19.009 habitants.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

L'Église de Vignory 1

Le Château de Vignory 49
Plan du Château 63

Saint-Dizier, Imprimeurs, Libraires et Relieurs, 1774-1925. . . 65
Echos du Congrès des Sociétés Savantes de 1925 65
L'art d'imprimer 66
Jean-Claude Fournier, mercier, libraire et imprimeur, 1774-1806 68
Jean-Baptiste Fournier, succède à son père, 1806-1833. . . . 78
M. Emile Charton, Imprimeur, relieur et poète, 1833-1845 . . 81
M. Charles-Hippolyte Henry, imprimeur en lettres et imprimeur lithographe, 1845-1856. 83
MM. Osman Saupique, Paul Henriot, Octave Godard, André Brulliard, 1856-1920. 85
MM. Jean-Baptiste Carnandet, Pérottin, Aurélien Duroy de Bruignac, Georges Saint-Aubin, Jules Thevenot, 1873-1920 89
Etablissements André Brulliard (Imprimeries A. Brulliard et Thevenot réunies), 1920 91
L'Imprimerie à l'Exposition de 1860. 92
La Fête des Imprimeurs 93
L'Union syndicale de l'Industrie du Livre 93
Caisse de solidarité 94
Libraires et relieurs 94
Les Journaux 97
La censure pendant la guerre de 1870-1871 100
Appendice 103

Établissements André BRULLIARD, Saint-Dizier (Hte-Marne). — 1926

Digitized by Google

Digitized by Google

AVIS

La Société décline toute responsabilité des opinions émises par les auteurs des travaux insérés dans ses Mémoires.

Les membres de la Société qui changent de domicile sont priés d'en informer le Secrétaire et d'indiquer leur adresse exactement.

Les Sociétés savantes qui reçoivent les Mémoires de la Société des Lettres de Saint-Dizier sont priées d'envoyer en échange les ouvrages qu'elles font imprimer.

Tout sociétaire qui ne recevrait pas régulièrement les procès-verbaux mensuels des séances ou les publications de la Société est prié d'en informer sans retard le Secrétaire ou le Bibliothécaire.

On peut se procurer le tome XIX des Mémoires de la Société au prix de 8 fr., port compris, chez M. René Gouthière, bibliothécaire, 59 rue Gambetta, à Saint-Dizier.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF CHICAGO
104 932 593